

# **GOLDMAN SACHS FUNDS V**

Précédemment connu sous l'appellation : NN (L) Patrimonial

Société d'Investissement à Capital Variable  
R.C.S. Luxembourg N° B 24 401

---

## Rapport annuel 2023

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Goldman Sachs Asset Management B.V.  
Boîte Box 90470  
2509 LL La Haye  
Prinses Beatrixlaan 35  
2595 AK La Haye  
Pays-Bas  
E-mail : [clientservicingam@gs.com](mailto:clientservicingam@gs.com)  
ou [www.gsam.com/responsible-investing](http://www.gsam.com/responsible-investing)

## MISE EN GARDE

Aucune souscription ne peut être enregistrée sur le seul fondement des états financiers. En outre, pour être recevable, une souscription doit être émise sur la base du prospectus en vigueur, accompagnée du dernier rapport annuel en date et du rapport semestriel le plus récent, s'il a été publié entre-temps.

Le prospectus, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels sont mis à la disposition des Actionnaires sur le site Web et au siège social de la Société mentionnés dans ce rapport. Ils seront également adressés gratuitement à toute personne sur demande.

Les informations figurant dans ce rapport sont fournies à titre indicatif uniquement. Elles ne présagent pas des résultats futurs.

Seule la version en anglais du présent Rapport annuel a été audité par le Réviseur d'entreprises agréé. Par conséquent, le Rapport d'audit fait uniquement référence à la version anglaise du rapport ; les autres versions sont le fruit d'une traduction consciencieuse. En cas d'écarts entre la version anglaise et sa traduction, la version anglaise fait foi.

## TABLE DES MATIÈRES

ADMINISTRATEURS ET AUTRES INFORMATIONS .....	5
RAPPORT DE GESTION .....	6
RAPPORT D'AUDIT .....	16
ÉTAT DE L'ACTIF NET .....	19
ÉTAT DES OPÉRATIONS .....	20
ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET .....	22
STATISTIQUES .....	23
NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS .....	25
Liste des investissements .....	36
AUTRES INFORMATIONS AUX ACTIONNAIRES (NON AUDITÉES) .....	62

## ADMINISTRATEURS ET AUTRES INFORMATIONS

### **Goldman Sachs Funds V**

#### **Société d'Investissement à Capital Variable**

Un organisme de placement collectif constitué en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg

#### **Conseil d'administration**

Dirk Buggenhout  
Benoît De Belder (jusqu'au 31 mai 2023)  
Patrick Den Besten (jusqu'au 27 janvier 2023)  
Hilary Lopez (depuis le 26 avril 2023)  
Jan Jaap Hazenberg  
Sophie Mosnier

#### **Société de gestion**

Goldman Sachs Asset Management B.V.  
(anciennement, NN Investment Partners B.V.)  
35, Prinses Beatrixlaan, 2595 AK, La Haye,  
Pays-Bas

#### **Auditeur**

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative  
2, Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg

#### **Agent d'administration, Dépositaire, Agent de registre, Agent de transfert et Agent payeur**

Goldman Sachs Asset Management B.V.  
(anciennement, NN Investment Partners B.V.)  
35, Prinses Beatrixlaan, 2595 AK, La Haye,  
Pays-Bas

délégué à

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.  
80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

#### **Distributeur mondial**

Goldman Sachs Asset Management B.V.  
(anciennement, NN Investment Partners B.V.)  
35, Prinses Beatrixlaan, 2595 AK, La Haye,  
Pays-Bas

#### **Gestionnaire**

Goldman Sachs Asset Management B.V.  
(anciennement, NN Investment Partners B.V.)  
35, Prinses Beatrixlaan, 2595 AK, La Haye,  
Pays-Bas

#### **Siège social**

80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

## RAPPORT DE GESTION

### Contexte économique

La croissance économique a été plus élevée que prévu aux États-Unis, dans la zone euro et en Chine au quatrième trimestre 2022. L'économie américaine a progressé de 2,6 % en glissement trimestriel annualisé, tandis que celle de la zone euro est restée inchangée sur une base trimestrielle. L'Europe a réussi à éviter une crise énergétique et les prix du gaz ont fortement chuté, ce qui a tempéré les craintes liées à la croissance. En Chine, la croissance économique a ralenti à 2,9 % en glissement annuel au quatrième trimestre, tout en restant stable d'un trimestre à l'autre. Le gouvernement chinois a toutefois abandonné son approche « zéro COVID » au cours du trimestre. Bien que cette décision ait provoqué une montée en flèche des infections, elle a généré des prévisions de rebond économique. Par ailleurs, le gouvernement chinois a annoncé de nouvelles mesures pour stimuler un secteur immobilier en difficulté. L'inflation a chuté au cours du trimestre, l'inflation globale aux États-Unis ayant baissé chaque mois entre juillet et décembre, signe que les pressions sur les prix à court terme avaient commencé à s'estomper. Toutefois, le chiffre de décembre (6,5 %) restait élevé par rapport aux normes historiques. Le recul de l'inflation globale a été principalement induit par la baisse des prix de l'énergie et par la poursuite de la modération de l'inflation des prix mondiaux des marchandises, alors que les goulots d'étranglement de l'offre continuaient à se résorber.

Le premier trimestre 2023 a connu un début encourageant, avec l'optimisme suscité par la réouverture de la Chine, une nouvelle baisse des prix du gaz en Europe ainsi qu'une inflation modérée et une croissance des salaires aux États-Unis en janvier. Toutefois, les données macroéconomiques meilleures que prévu et l'inflation supérieure aux attentes en février ont fait craindre que la Réserve fédérale (Fed) ne doive resserrer sa politique plus qu'escompté, augmentant ainsi le risque d'un atterrissage brutal de l'économie. Les cours du pétrole ont chuté à partir de la deuxième moitié du trimestre. Tous les regards se sont alors tournés vers le secteur bancaire début mars, avec l'effondrement soudain de la Silicon Valley Bank aux États-Unis. Sa faillite s'explique en partie par la perte de valeur de ses investissements massifs dans les bons du Trésor américain à long terme, liée à la forte hausse des taux d'intérêt l'année précédente. Deux jours plus tard, la Signature Bank s'est également effondrée. Parallèlement, en Suisse, la banque Credit Suisse a été reprise par sa rivale UBS sur fond de craintes de risque systémique. L'économie américaine a progressé de 2,2 % en termes annualisés au cours du trimestre.

L'inflation a progressivement chuté au début du deuxième trimestre. Le secteur bancaire a toutefois connu un nouvel effondrement aux États-Unis, avec la vente de la First Republic Bank à JPMorgan Chase. Les investisseurs ont également été très préoccupés par l'imminence de l'échéance du plafond de la dette américaine, bien que le Congrès ait finalement adopté une législation qui a permis d'éviter un défaut de paiement des États-Unis. En mai, les chiffres de l'économie se sont améliorés aux États-Unis, a contrario de ceux de l'Europe et de la Chine, qui ont montré des signes d'affaiblissement. Les indices des directeurs d'achat du secteur manufacturier ont continué à se détériorer, tandis que ceux du secteur des services ont progressé, entraînant une divergence record entre les deux. Le resserrement des conditions financières, la rotation continue de la consommation de biens vers la consommation de services et l'affaiblissement de l'activité industrielle chinoise ont été les principaux moteurs de cette divergence. La baisse de l'inflation s'est poursuivie dans la plupart des économies en juin. Simultanément, l'espoir d'une amélioration des relations entre les États-Unis et la Chine a pointé avec la visite du secrétaire d'État américain Antony Blinken, plus haut responsable américain à se rendre en Chine depuis cinq ans. D'autres signes ont attesté de la résilience de l'économie américaine et d'une amélioration de la confiance des consommateurs.

Le troisième trimestre a commencé avec des chiffres de l'inflation inférieurs aux attentes sur les marchés développés et des données reflétant la résilience de l'activité aux États-Unis. L'économie américaine avait progressé de 2,1 % en glissement trimestriel annualisé au deuxième trimestre, ce qui était plus que prévu. Cependant, les données de l'activité dans la zone euro et la Chine ont été plus faibles, tout comme celles du secteur manufacturier mondial. Des signes timides d'optimisme ont néanmoins été constatés en Chine, les décideurs politiques ayant renforcé les mesures pour stimuler la croissance. Le contexte macroéconomique du mois d'août a été marqué par des divergences de croissance selon les régions, les États-Unis et le Japon s'étant bien comportés, tandis que la zone euro et la Chine ont continué à afficher une activité économique faible. L'inflation était toujours en baisse dans les grandes économies, mais avec des taux différents. Le marché du travail américain a poursuivi son rééquilibrage progressif, conformément à l'idée selon

laquelle l'économie américaine semble se diriger vers un atterrissage en douceur. Sur une note plus négative, citons la faiblesse continue du commerce et du secteur immobilier chinois, la morosité du cycle manufacturier de la zone euro et une révision à la baisse inattendue de la notation de crédit des États-Unis par Fitch, de AAA à AA+. Les données chinoises se sont avérées meilleures que prévu en septembre après des mois de faiblesse, tandis que l'inflation dans la zone euro et aux États-Unis a continué sur la voie de la modération. Une fois de plus, il y a eu des inquiétudes quant à un possible arrêt des activités gouvernementales aux États-Unis, mais cet écueil a été évité à temps.

### Politique monétaire

Les banques centrales ont commencé à modérer le rythme du resserrement monétaire au quatrième trimestre de 2022, même si l'inflation est restée bien au-dessus des niveaux cibles. En décembre, la Fed a procédé à une dernière hausse des taux de 50 points de base (pb) pour l'année, après quatre relèvements de 75 pb. Ce mouvement était largement attendu, mais le signal fort envoyé par la Fed, avec l'annonce de la poursuite de l'augmentation des taux et de leur maintien à un niveau élevé pendant quelque temps, a créé l'étonnement sur les marchés. La Banque centrale européenne (BCE) a fait de même (plus 50 pb en décembre après de précédents relèvements de 75 pb). La présidente de la BCE, Christine Lagarde, a envoyé un message très agressif, affirmant pour la première fois que la BCE devait porter ses taux à des niveaux restrictifs pour que l'inflation baisse à nouveau. Autre surprise : l'annonce que la BCE commencerait à sortir de son programme d'achat d'actifs dès mars et ne remplacerait plus la totalité des obligations arrivant à échéance. Dans l'intervalle, la Banque du Japon a surpris les marchés en adaptant sa politique de contrôle de la courbe des taux, élargissant la plage de rendements autorisée pour les obligations d'État japonaises à 10 ans. La BoJ n'était plus en mesure de maintenir sa politique compte tenu de l'augmentation constante des rendements mondiaux. Les interventions qu'elle a dû effectuer pour éviter de brusques fluctuations sur les marchés des obligations d'État et des devises devenaient de plus en plus coûteuses.

Début janvier 2023, on craignait, à tort, que la Banque du Japon modifie une nouvelle fois sa politique de contrôle de la courbe des taux car, à l'époque, les rendements obligataires à 10 ans approchaient d'un nouveau plafond. La Fed a relevé ses taux de 25 pb en février, marquant un nouveau ralentissement du rythme des hausses. Elle a fait de même en mars, même si certains acteurs du marché pensaient que les turbulences du système bancaire la contraindraient sans doute à marquer une pause pour assurer la stabilité du système financier. La Fed a néanmoins évoqué la solidité et la résilience du système bancaire américain tout en indiquant que les évolutions récentes entraîneraient probablement un resserrement des conditions de crédit des ménages et des entreprises et pèseraient sur l'activité économique, l'emploi et l'inflation. Une histoire comparable s'est jouée en Europe, la BCE ayant relevé ses taux de 50 pb en février, puis de nouveau en mars malgré les difficultés de Credit Suisse. Christine Lagarde a dit clairement qu'elle estimait que l'inflation était trop élevée dans la zone euro et que le secteur bancaire de la région était résilient.

La Fed a relevé ses taux de 25 pb début mai, portant le taux des fonds fédéraux à 5,00-5,25 %. Elle a toutefois laissé entendre qu'il s'agirait de la dernière hausse du cycle de resserrement en cours. La BCE a ralenti le rythme de ses hausses de taux à 25 pb lors de sa réunion de mai, faisant passer le taux de dépôt à 3,25 %. Elle a aussi mis un terme aux réinvestissements de son programme de rachat d'actifs. Le Conseil des gouverneurs de la BCE a souligné qu'il continuait à voir des risques majeurs de hausse de l'inflation et précisé qu'il n'était pas encore prêt à marquer une pause. La Bank of England a également relevé ses taux de 25 pb lors de sa réunion de mai, portant le taux bancaire à 4,50 %. Elle n'a pas exclu de futures augmentations de taux si les données le justifiaient. Au même moment, la banque centrale de la République populaire de Chine a laissé entendre qu'elle maintiendrait une politique monétaire favorable, générant des attentes quant à une possible réduction du taux de réserves obligatoires des banques ou à une baisse des taux d'intérêt dans les mois suivants. La Fed a marqué une pause lors de sa réunion de juin après 10 hausses consécutives, le temps de voir l'impact des relèvements de taux sur l'économie. Elle a néanmoins revu à la hausse la trajectoire de hausse prévue. La BCE a augmenté ses taux de 25 pb supplémentaires tandis que la Bank of England a surpris le marché en relevant ses taux de 50 pb en réponse à la persistance de l'inflation au Royaume-Uni.

La Réserve fédérale américaine et la Banque centrale européenne (BCE) ont relevé leurs taux de 25 points de base (pb) en juillet, conformément aux attentes du marché. Il est intéressant de noter que les deux banques centrales ont évité de fournir des indications sur l'orientation future de leur politique monétaire, et ont déclaré que les mesures politiques à venir dépendraient des données. La Banque du Japon a maintenu son objectif de rendement des obligations d'État

japonaises à 10 ans à 0 % mais, dans les faits, elle a augmenté le niveau maximum qu'elles peuvent atteindre de 0,5 % à 1,0 %. Ce changement a été perçu comme une première étape vers la normalisation de la politique monétaire au Japon, bien que le gouverneur de la Banque du Japon, Kazuo Ueda, ait déclaré qu'il ne s'attendait pas à ce que les rendements à long terme augmentent réellement jusqu'à 1 %. Si le symposium économique de Jackson Hole s'annonçait comme l'événement le plus attendu en août, le président de la Fed, Jerome Powell, a adopté un ton équilibré, affirmant son intention de continuer à suivre une approche de la politique monétaire dépendante des données. La banque centrale de la République populaire de Chine a surpris les marchés en réduisant les taux d'intérêt en août, et en abaissant la facilité de prêt à moyen terme à un an de 15 pb et le taux à sept jours des accords de prise en pension de 10 pb. Ces baisses ont été suivies par une diminution de 10 pb du taux préférentiel des prêts à un an. Lors de sa réunion de septembre, la Réserve fédérale américaine a, comme prévu, maintenu ses taux directeurs inchangés, mais elle a revu à la hausse ses prévisions médianes de taux directeurs pour fin 2024 (+50 pb). La BCE a relevé ses taux d'intérêt de 25 pb, conformément aux attentes du marché, tandis que la Banque d'Angleterre a surpris le marché en maintenant ses taux inchangés alors qu'une hausse de 25 pb était attendue. En Asie, la banque centrale de la République populaire de Chine et la Banque du Japon ont maintenu leurs politiques monétaires inchangées.

### Marchés des titres à revenu fixe

Les rendements des obligations d'État ont légèrement augmenté vers la fin du quatrième trimestre de 2022, reflétant la réaction des acteurs du marché au ton généralement agressif adopté par les grandes banques centrales, même si le ralentissement de la croissance économique devenait évident. Cependant, les spreads de crédit se sont resserrés au cours du trimestre en raison d'un regain d'appétit pour le risque. La valeur des crédits américains et européens notés « investment grade » et à haut rendement a augmenté au cours de la période, surperformant celle des obligations d'État. On a assisté à un aplatissement marqué voire à une inversion des courbes des rendements au cours du semestre, les rendements à court terme ayant dépassé ceux à long terme, suggérant que les investisseurs commençaient à miser sur le déclin de l'inflation et plus de bienveillance des banques centrales. La situation a changé en décembre, les banques centrales redevenant plus agressives.

Les rendements des obligations d'État ont chuté en janvier 2023 en raison des prévisions de ralentissement des hausses de taux d'intérêt dans un contexte de baisse de l'inflation comme des prévisions d'inflation. Ils se sont toutefois redressés en février, le retour inattendu de l'inflation vers le milieu du mois ayant entraîné une vague de volatilité, alors que les traders réévaluaient les mesures que les banques centrales devraient prendre pour ramener les prix à leurs niveaux cibles. Les rendements ont chuté avec les turbulences bancaires de mars, la confiance vis-à-vis de l'économie mondiale ayant dévié. Ils ont progressé un peu plus tard, mais ont tout de même terminé le mois bien en dessous de leur point de départ.

Les rendements obligataires mondiaux n'ont guère évolué en avril, le calme étant revenu sur les marchés après les turbulences de mars, tandis que les obligations d'entreprises ont rebondi. Les rendements américains ont nettement rebondi en mai, dans l'espoir d'une résolution du problème du plafond de la dette, tandis que les rendements des Gilts britanniques ont fortement augmenté du fait d'une revalorisation de la politique de taux de la Bank of England. La pression à la hausse sur les rendements des obligations d'État a été beaucoup moins forte dans le reste de l'Europe. Les rendements obligataires à court terme ont enregistré une augmentation notable en juin, les marchés revoyant à la hausse leurs évaluations des taux directeurs des banques centrales pour les mois suivants. Toutefois, les prévisions bien ancrées de l'inflation à moyen terme ainsi que des inquiétudes quant aux perspectives économiques ont freiné la hausse des rendements à long terme. Les rendements des bons du Trésor américain ont atteint leur plus haut niveau sur trois mois à la fin de mois, les données économiques plus solides que prévu renforçant les prévisions selon lesquelles la Fed devrait à nouveau relever ses taux afin de maîtriser l'inflation. Parallèlement, vers la fin du trimestre, le rendement des obligations allemandes a atteint le point le plus proche d'une inversion depuis 1992, du fait de la nette progression des rendements à deux ans, qui sont les plus sensibles aux attentes en matière de taux. Les rendements obligataires britanniques ont également bondi au cours du mois, en particulier sur l'extrémité courte de la courbe.

La performance des obligations a été mitigée en juillet. Le rendement des bons du Trésor américain à 10 ans a augmenté de 15 pb, malgré la baisse de l'inflation, car les bons chiffres de l'activité ont poussé les rendements à la hausse. Au Royaume-Uni, le rendement à 10 ans a chuté de 12 pb en raison d'une inflation inférieure aux attentes, tandis qu'en



Allemagne le rendement à 10 ans a légèrement augmenté, gagnant 6 pb. À l'extrémité courte de la courbe, le rendement des bons du Trésor américain à deux ans est resté stable. Le mois d'août a été plutôt volatil pour les obligations, en particulier aux États-Unis, où elles ont essuyé des ventes massives continues ; en conséquence, les rendements ont atteint leurs plus hauts niveaux depuis des années. Le rendement des bons du Trésor américain à 10 ans a atteint un pic intrajournalier de 4,36 % le 22 août, son plus haut niveau depuis 2007. Toutefois, il s'est quelque peu calmé vers la fin août, terminant le mois en hausse de 13 pb. Une histoire comparable s'est déroulée au Royaume-Uni, où le rendement à 10 ans a gagné 40 pb à un moment donné, pour ensuite terminer le mois sur une augmentation d'à peine 5 pb. Les rendements allemands et japonais à 10 ans sont restés globalement stables. Les taux à court terme ont été beaucoup moins volatils, le taux américain à deux ans restant stable. En septembre, le rendement des bons du Trésor américain à 10 ans a progressé de 50 pb du fait de l'orientation de la Fed consistant à conserver des taux plus élevés pendant plus longtemps, tandis que les rendements allemands à 10 ans ont augmenté de 40 pb. Les rendements japonais et britanniques à 10 ans ont légèrement progressé (de 13 et 5 pb, respectivement), leurs banques centrales se montrant moins agressives que la Fed. Le rendement américain à deux ans a augmenté de 20 pb.

### Marchés d'actions

Les actions mondiales ont progressé de 0,9 % en euros au quatrième trimestre 2022. L'Europe (+9,6 %), le Royaume-Uni (+7,4 %) et l'Asie-Pacifique hors Japon (+6,2 %) ont affiché les rendements les plus solides au plan régional, l'appréciation de leurs devises face au dollar américain jouant un rôle clé. Les actions américaines ont progressé au cours du trimestre en dollars, mais ont chuté de 1,7 % en euros. L'énergie a signé la meilleure performance au quatrième trimestre, avec un gain de près de 10 % en euros. L'industrie (+8,3 %), les matériaux (+7,7 %) et la finance (+6,5 %) ont également fortement progressé. La consommation discrétionnaire est le secteur qui a le plus souffert, avec une perte de 10,3 % sur le trimestre, suivie des télécommunications (-7,7 %) et des technologies de l'information (-3,5 %).

Les actions mondiales ont progressé de 6,0 % en euros au premier trimestre 2023. Les actions de la zone euro ont, de loin, enregistré le rendement le plus élevé avec une progression de 12,3 %, tandis que les actions américaines se sont hissées en deuxième position avec une augmentation de 5,8 %. Les actions japonaises ont progressé de 4,5 % au cours du trimestre, les actions britanniques de 4,2 % et les actions émergentes de 2,2 %. Les actions du Pacifique hors Japon sont restées à la traîne, avec un gain d'à peine 0,4 %. La dispersion des rendements au niveau sectoriel a été considérable au cours du trimestre. Les TI ont mené la danse, progressant de 19,1 %, suivies par les services de télécommunications (+16,1 %) et la consommation discrétionnaire (+14,5 %). À l'autre extrémité du spectre, l'énergie (-4,9 %), la finance et la santé (-3,2 % chacune) ont toutes perdu de la valeur au cours du trimestre.

Les actions mondiales des marchés développés ont progressé de 6,6 % en euros au deuxième trimestre, alors que les actions des marchés émergents n'ont gagné que 0,6 %. Les actions américaines ont été le marché le plus performant au cours du trimestre avec une hausse de 8,3 %, suivies des actions japonaises, en progression de 6,0 %. Les actions de la zone euro ont augmenté de 3,3 % et les actions britanniques de 1,8 %. La région Pacifique hors Japon a été la seule à chuter au cours du trimestre (-2,2 %). Une fois de plus, la dispersion des rendements a été considérable au niveau sectoriel, et ce sont les TI qui ont mené la danse avec une hausse de 14,3 %. La consommation discrétionnaire a été le seul autre secteur à dégager un rendement à deux chiffres, avec une hausse de 10,2 %. En revanche, les secteurs de l'énergie et des services publics ont tous deux chuté de 0,7 % au cours du trimestre, tandis que les matériaux ont eux aussi légèrement reculé.

Les actions mondiales des marchés développés ont reculé de 0,4 % au troisième trimestre, tandis que les actions des marchés émergents ont progressé de 0,2 %. Le Japon a été le marché le plus performant au cours du trimestre, avec une hausse de 1,6 %, le Royaume-Uni le suivant de près, avec une hausse de 1,5 %. Les actions de la zone euro ont signé la plus mauvaise performance, chutant de 4,3 %, tandis que les actions américaines n'ont guère évolué, en baisse de 0,1 %. La dispersion au niveau sectoriel a été considérable au cours du trimestre. L'énergie a enregistré la meilleure performance du point de vue sectoriel, avec une hausse de 15 %, suivie par les services de communication, qui ont progressé de 4,7 %. Les services publics ont affiché le plus mauvais rendement, perdant 6,3 %, tandis que les biens de consommation de base et les technologies de l'information ont perdu 3,4 % et 3,2 %, respectivement. Tous ces chiffres sont en euros.

Les divulgations relatives au Règlement SFDR sont disponibles dans la section « Autres informations aux actionnaires (non auditées) ».

## Perspectives

Nous restons d'avis que les États-Unis sont une économie en fin de cycle mais, depuis le début de l'année, la croissance américaine a surpris à la hausse, sous l'effet de facteurs porteurs temporaires (baisse supplémentaire de l'excédent d'épargne et déclin de l'inflation qui augmente les salaires réels). Nous nous attendons à ce que la disparition de ces facteurs porteurs combinée aux restrictions monétaires (qui sont encore en cours d'élaboration) ralentisse la croissance américaine au quatrième trimestre 2023, et il y a toujours un risque que cela entraîne une légère récession en 2024. Les données des enquêtes (par exemple, l'indice composite des directeurs d'achat) suggèrent que la dynamique de croissance dans la zone euro pourrait se stabiliser autour de zéro, mais nous tablons sur une poursuite de cette dynamique au quatrième trimestre 2023. À l'avenir, la croissance sera le résultat d'un bras de fer entre des restrictions monétaires toujours en cours d'élaboration d'une part et le soutien croissant induit par la croissance des revenus réels des ménages, d'autre part. Sous réserve que la dynamique du marché du travail ne se brise pas, la croissance de la zone euro devrait progressivement afficher une certaine reprise en 2024.

En Asie, nous constatons également des tendances de croissance divergentes. Au Japon, la dynamique de croissance semble solide. Elle est portée par la vigueur du marché du travail, un regain de la confiance des entreprises et une politique monétaire accommodante. En Chine, la dynamique de croissance reste dans l'ensemble faible, car les secteurs majeurs que sont l'immobilier et les exportations restent en proie à des difficultés. En raison de la dynamique accrue due aux mesures de relance depuis juillet, nous constatons actuellement les premiers signes d'une reprise de l'activité chinoise, principalement dans le secteur manufacturier, tandis que les transactions immobilières se sont légèrement améliorées. Les risques pesant sur la croissance à moyen terme continuent de provenir de la faible confiance des entreprises en raison de l'interventionnisme de l'État et de l'incertitude réglementaire.

L'inflation devrait continuer à se calmer, mais la hausse des prix des matières premières et le resserrement du marché du travail (surtout aux États-Unis) représentent des risques majeurs de hausse. Pour que l'inflation américaine redescende durablement à ses niveaux cibles, il faut que le marché du travail soit un peu plus faible, que la croissance des salaires soit contenue aux alentours de 3 à 3,5 % et que les prix de l'immobilier et des loyers restent faibles de façon continue.

S'agissant de la politique monétaire, nous ne pensons pas que la Réserve fédérale américaine continuera à relever ses taux, car le marché du travail américain a entamé un assouplissement progressif. Toutefois, le risque d'une hausse supplémentaire de 25 pb plus tard en 2023 demeure. La Fed a accentué son discours visant à conserver des taux plus élevés pendant plus longtemps. En effet, elle a revu à la hausse ses prévisions de points médians pour 2024 de 50 pb, ce qui implique une baisse des taux de 50 pb en 2024. La BCE a relevé ses taux de 25 pb pour atteindre 4 % en septembre et a envoyé un signal fort : elle a désormais probablement atteint un taux suffisamment restrictif. La BCE conserve une approche dépendante des données, mais celle-ci s'applique principalement à la durée pendant laquelle les taux resteront élevés.

Les compartiments restent optimistes quant aux actions. La solidité des croissances américaine et japonaise peut soutenir les bénéfiques, ce qui se voit dans l'amélioration de la dynamique des bénéfiques. Les marges des entreprises se stabilisent à un niveau plus élevé à mesure que la pression sur les coûts des intrants diminue, tandis que la croissance des bénéfiques américains au troisième trimestre devrait devenir positive avant de s'accélérer en 2024. Dans le même temps, la confiance des investisseurs a baissé en septembre. Toutefois, les valorisations ne laissent pas beaucoup de place à la déception quant aux bénéfiques ou à la hausse des rendements obligataires.

La tendance haussière des rendements obligataires s'est accélérée ces dernières semaines, probablement sous l'effet du discours de la Fed favorable à des taux plus élevés pendant plus longtemps, ainsi que de la baisse du risque de récession aux États-Unis. Compte tenu du contexte de fin de cycle économique et de la récente hausse des rendements réels américains, nous trouvons que les obligations d'État américaines sont attrayantes. Bien que la Fed en ait probablement fini avec les relèvements de taux, nous envisageons le risque d'une dernière hausse des taux plus tard dans l'année. Par conséquent, nous préférons augmenter progressivement notre exposition aux bons du Trésor américain. Nous tablons sur des rendements obligataires limités dans la zone euro à court terme, alors que le bras de fer entre une inflation de base élevée et une croissance plus faible se poursuit. Cela dit, nous considérons toujours que les niveaux actuels sont attrayants à moyen terme compte tenu de l'assombrissement des perspectives macroéconomiques. À l'instar de la forte corrélation que nous constatons avec les fluctuations des taux américains, nous recherchons une certaine stabilisation des rendements obligataires américains pour être plus optimistes quant aux taux en euros.

Dans l'ensemble, les spreads de crédit n'anticipent ni une récession ni le resserrement des normes de crédit. En dépit d'une prudence à moyen terme à l'égard du crédit aux entreprises, les compartiments s'en tiennent à une légère préférence pour les obligations d'entreprises de grande qualité libellées en euro, car la résilience et la désinflation aux États-Unis offrent un soutien à court terme, tandis que les spreads des titres notés « investment grade » et libellés en euro restent supérieurs à leur moyenne à long terme.

## Processus d'investissement

### Goldman Sachs Patrimonial Defensive, Goldman Sachs Patrimonial Balanced et Goldman Sachs Patrimonial Aggressive

Les compartiments sont des fonds de fonds qui investissent principalement dans un portefeuille international diversifié composé de fonds d'actions et de titres à revenu fixe (des fonds qui investissent dans des actions ou dans des instruments à revenu fixe). Pour atteindre l'objectif d'investissement, nous avons recours à une gestion active afin de répondre à l'évolution des conditions de marché. Dans ce cas, les fonds visent à tirer parti de décisions tactiques d'allocation d'actifs en tenant compte du risque et de la sélection ascendante des titres en utilisant des critères ESG et financiers. Nous forgeons notre opinion à partir de signaux quantitatifs (fondamentaux et comportementaux), ainsi que grâce à un jugement qualitatif, ce qui se traduit par des allocations d'actifs dynamiques au fil du temps. Le positionnement des fonds peut donc s'écarter sensiblement de l'indice. Par ailleurs, les compartiments intègrent les facteurs ESG et les risques ESG dans le processus d'investissement aux côtés des facteurs financiers traditionnels.

### Goldman Sachs Patrimonial Balanced Europe Sustainable

Le compartiment investit principalement dans un portefeuille diversifié d'instruments à revenu fixe – y compris des obligations vertes – de la zone euro et libellés en euro, ainsi que dans des actions européennes de sociétés et d'émetteurs qui appliquent des politiques de développement durable en respectant des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance. Pour atteindre l'objectif d'investissement, nous avons recours à une gestion active afin de répondre à l'évolution des conditions de marché. Dans ce cas, nous visons à tirer parti d'un positionnement tactique de manière solide et en tenant compte du risque, ainsi que d'une sélection ascendante des titres en utilisant des critères ESG et financiers. Nous forgeons notre opinion à partir de signaux quantitatifs (fondamentaux et comportementaux) et grâce à un jugement qualitatif. Ce processus d'allocation d'actifs dynamique nous permet d'exploiter des opportunités d'investissement intéressantes lorsqu'elles se présentent. Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, telles que décrites à l'article 8 du Règlement SFDR, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable. Néanmoins, il contiendra une proportion minimale de 30 % d'investissements durables, et il vise à avoir une intensité de carbone plus faible et une notation ESG moyenne pondérée plus élevée que celles de l'indice de référence.

## Performance

### Goldman Sachs Patrimonial Defensive

Dans le contexte de marché volatil décrit plus haut, Goldman Sachs Patrimonial Defensive a signé un rendement de +2,68 % (brut de frais) entre octobre 2022 et septembre 2023. En termes relatifs (et brut de frais), le compartiment a légèrement surperformé son indice de référence, lequel a gagné 2,41 % au cours des 12 derniers mois. Le rendement net de la classe d'actions I Cap EUR de Goldman Sachs Patrimonial Defensive a été de 1,79 % au cours de la période considérée.

Les décisions tactiques prises au niveau des classes d'actions n'ont guère apporté de valeur ajoutée au cours de la période considérée. Le compartiment a bénéficié d'une attitude prudente vis-à-vis des obligations au cours des premiers mois de la période considérée, car l'inflation a continué à surprendre à la hausse et les banques centrales ont réagi en relevant fortement leurs taux directeurs. Cependant, la décision d'augmenter l'exposition aux obligations (d'État) prise au troisième trimestre 2023 a pesé, la Réserve fédérale américaine ayant surpris les marchés avec son annonce, en septembre 2023, du maintien de taux élevés pendant plus longtemps. L'allocation tactique aux actions s'est avérée quelque peu coûteuse en termes de valeur l'année dernière, car les marchés d'actions ont enregistré des performances meilleures que prévu. Au cours de la première moitié de la période considérée, le compartiment a adopté une attitude

plutôt prudente vis-à-vis des actions, ce qui s'est principalement traduit par de petites sous-pondérations des actions. Pendant la majeure partie de la deuxième moitié de la période considérée, le compartiment a maintenu une pondération relativement neutre des actions. La mise en œuvre d'une petite surpondération des actions à la mi-septembre ne s'est pas faite au meilleur moment, puisque les marchés d'actions ont subi des ventes massives.

La composante actions est restée à la traîne de son indice de référence au cours de la période considérée. En particulier, les allocations régionales en actions se sont avérées quelque peu coûteuses en termes de valeur. Par exemple, la sous-pondération des actions de la zone euro n'a pas fonctionné au premier trimestre 2023, la crise énergétique sur le continent européen ayant moins pesé que prévu sur la croissance économique. Les options d'achat sectorielles ascendantes ont été assez limitées au cours de la période considérée. La sélection de fonds d'actions a coûté des points, malgré un effet positif au quatrième trimestre 2022.

La partie obligataire du portefeuille a surperformé son indice de référence au cours de la période considérée. La décision d'augmenter progressivement la pondération des obligations à risque tout au long du quatrième trimestre 2022 s'est avérée judicieuse. En mars 2023, les compartiments ont réduit les allocations de crédit dans les obligations d'entreprises à haut rendement et dans la dette des marchés émergents, alors que les préoccupations concernant le secteur bancaire américain étaient au cœur de l'actualité. Depuis lors, les compartiments ont eu une légère préférence pour les obligations d'entreprises de grande qualité, ce qui a également contribué à la performance. L'allocation par pays et la gestion de la duration ont pesé sur la performance au cours de la période considérée.

### **Goldman Sachs Patrimonial Balanced**

Dans le contexte de marché volatil décrit plus haut, Goldman Sachs Patrimonial Balanced a signé un rendement de +4,86 % (brut de frais) entre octobre 2022 et septembre 2023. Le rendement net de la classe d'actions I Cap EUR de Goldman Sachs Patrimonial Balanced a été de 3,95 % au cours de la période considérée. En termes relatifs, le compartiment a été légèrement à la traîne par rapport à son indice de référence, lequel a gagné 5,50 % au cours des 12 derniers mois.

Les décisions tactiques prises au niveau des classes d'actions n'ont guère apporté de valeur ajoutée au cours de la période considérée. Le compartiment a bénéficié d'une attitude prudente vis-à-vis des obligations au cours des premiers mois de la période considérée, car l'inflation a continué à surprendre à la hausse et les banques centrales ont réagi en relevant fortement leurs taux directeurs. Cependant, la décision d'augmenter l'exposition aux obligations (d'État) prise au troisième trimestre 2023 a pesé, la Réserve fédérale américaine ayant surpris les marchés avec son annonce, en septembre 2023, du maintien de taux élevés pendant plus longtemps. L'allocation tactique aux actions s'est avérée quelque peu coûteuse en termes de valeur l'année dernière, car les marchés d'actions ont enregistré des performances plus solides que prévu. Au cours de la première moitié de la période considérée, le compartiment a adopté une attitude plutôt prudente vis-à-vis des actions, ce qui s'est principalement traduit par de petites sous-pondérations des actions. Pendant la majeure partie de la deuxième moitié de la période considérée, le compartiment a maintenu une pondération relativement neutre des actions. La mise en œuvre d'une petite surpondération des actions à la mi-septembre ne s'est pas faite au meilleur moment, puisque les marchés d'actions ont subi des ventes massives.

La composante actions est restée à la traîne de son indice de référence au cours de la période considérée. En particulier, les allocations régionales en actions se sont avérées quelque peu coûteuses en termes de valeur. Par exemple, la sous-pondération des actions de la zone euro n'a pas fonctionné au premier trimestre 2023, la crise énergétique sur le continent européen ayant moins pesé que prévu sur la croissance économique. Les options d'achat sectorielles ascendantes ont été assez limitées au cours de la période considérée. La sélection de fonds d'actions a coûté des points, malgré un effet positif au quatrième trimestre 2022.

La partie obligataire du portefeuille a surperformé son indice de référence au cours de la période considérée. La décision d'augmenter progressivement la pondération des obligations à risque tout au long du quatrième trimestre 2022 s'est avérée judicieuse. En mars 2023, les compartiments ont réduit les allocations de crédit dans les obligations d'entreprises à haut rendement et dans la dette des marchés émergents, alors que les préoccupations concernant le secteur bancaire américain étaient au cœur de l'actualité. Depuis lors, les compartiments ont eu une légère préférence pour les obligations d'entreprises de grande qualité, ce qui a également contribué à la performance. L'allocation par pays et la gestion de la duration ont pesé sur la performance au cours de la période considérée.

## Goldman Sachs Patrimonial Aggressive

Dans le contexte de marché volatil décrit plus haut, Goldman Sachs Patrimonial Aggressive a signé un rendement de +7,27 % (brut de frais) entre octobre 2022 et septembre 2023. Le rendement net de la classe d'actions I Cap EUR de Goldman Sachs Patrimonial Aggressive a été de 6,34 % au cours de la période considérée. En termes relatifs, le compartiment a été légèrement à la traîne par rapport à son indice de référence, lequel a gagné 8,62 % au cours des 12 derniers mois.

Les décisions tactiques prises au niveau des classes d'actions n'ont guère apporté de valeur ajoutée au cours de la période considérée. Le compartiment a bénéficié d'une attitude prudente vis-à-vis des obligations au cours des premiers mois de la période considérée, car l'inflation a continué à surprendre à la hausse et les banques centrales ont réagi en relevant fortement leurs taux directeurs. Cependant, la décision d'augmenter l'exposition aux obligations (d'État) prise au troisième trimestre 2023 a pesé, la Réserve fédérale américaine ayant surpris les marchés avec son annonce, en septembre 2023, du maintien de taux élevés pendant plus longtemps. L'allocation tactique aux actions s'est avérée quelque peu coûteuse en termes de valeur l'année dernière, car les marchés d'actions ont enregistré des performances plus solides que prévu. Au cours de la première moitié de la période considérée, le compartiment a adopté une attitude plutôt prudente vis-à-vis des actions, ce qui s'est principalement traduit par de petites sous-pondérations des actions. Pendant la majeure partie de la deuxième moitié de la période considérée, le compartiment a maintenu une pondération relativement neutre des actions. La mise en œuvre d'une petite surpondération des actions à la mi-septembre ne s'est pas faite au meilleur moment, puisque les marchés d'actions ont subi des ventes massives.

La composante actions est restée à la traîne de son indice de référence au cours de la période considérée. En particulier, les allocations régionales en actions se sont avérées quelque peu coûteuses en termes de valeur. Par exemple, la sous-pondération des actions de la zone euro n'a pas fonctionné au premier trimestre 2023, la crise énergétique sur le continent européen ayant moins pesé que prévu sur la croissance économique. Les options d'achat sectorielles ascendantes ont été assez limitées au cours de la période considérée. La sélection de fonds d'actions a coûté des points, malgré un effet positif au quatrième trimestre 2022.

La partie obligataire du portefeuille a surperformé son indice de référence au cours de la période considérée. La décision d'augmenter progressivement la pondération des obligations à risque tout au long du quatrième trimestre 2022 s'est avérée judicieuse. En mars 2023, les compartiments ont réduit les allocations de crédit dans les obligations d'entreprises à haut rendement et dans la dette des marchés émergents, alors que les préoccupations concernant le secteur bancaire américain étaient au cœur de l'actualité. Depuis lors, les compartiments ont eu une légère préférence pour les obligations d'entreprises de grande qualité, ce qui a également contribué à la performance. L'allocation par pays et la gestion de la duration ont pesé sur la performance au cours de la période considérée.

## Goldman Sachs Patrimonial Balanced Europe Sustainable

Dans le contexte de marché volatil décrit plus haut, Goldman Sachs Patrimonial Balanced Europe Sustainable a signé un rendement de +7,84 % (brut de frais) entre octobre 2022 et septembre 2023. Le rendement net de la classe d'actions I Cap EUR de Goldman Sachs Patrimonial Balanced Europe Sustainable a été de 6,31 % au cours de la période considérée. En termes relatifs, le compartiment a été légèrement à la traîne par rapport à son indice de référence, lequel a gagné 9,01 % au cours des 12 derniers mois.

Les décisions tactiques prises au niveau des classes d'actions ont freiné la performance au cours de la période considérée. Au cours de la première moitié de la période considérée, le compartiment a adopté une attitude assez prudente vis-à-vis des actions, ce qui a pesé sur le résultat global, car les actions européennes ont rebondi à ce moment-là. Pendant la deuxième moitié de la période considérée, le compartiment a maintenu une pondération relativement neutre des actions. Le compartiment a bénéficié d'une attitude prudente vis-à-vis des obligations au cours des premiers mois de la période considérée, car l'inflation a continué à surprendre à la hausse et les banques centrales ont réagi en relevant fortement leurs taux directeurs. Au cours des premier et deuxième trimestres 2023, nous nous sommes rapprochés d'une exposition aux obligations et d'une duration neutres. Cependant, la décision d'augmenter l'exposition aux obligations (d'État) prise au troisième trimestre 2023 a pesé, la Réserve fédérale américaine ayant surpris les marchés avec son annonce, en septembre 2023, du maintien de taux élevés pendant plus longtemps.

La composante actions est restée à la traîne de son indice de référence au cours de la période considérée, car les effets de la sélection des titres ont été négatifs. La stratégie d'actions durables axée sur la croissance et la stratégie d'actions durables davantage axée sur la valeur ont toutes deux sous-performé l'indice de référence. La stratégie d'actions durables axée sur la croissance a été confrontée à des difficultés, en particulier au cours des premiers mois de la période considérée, tandis que la stratégie d'actions durables axée sur la valeur a été entravée par l'exclusion des combustibles fossiles pour des raisons de durabilité, d'autant que les prix du pétrole ont fortement rebondi ces derniers mois.

La partie obligataire du portefeuille a surperformé son indice de référence au cours de la période considérée. La préférence pour les obligations d'entreprises durables de grande qualité s'est avérée particulièrement porteuse. L'allocation par pays et la gestion de la durée ont également créé une certaine valeur, en particulier au cours des premiers mois de la période considérée.

## Indice de référence

Goldman Sachs Patrimonial Defensive, Goldman Sachs Patrimonial Balanced et Goldman Sachs Patrimonial Aggressive sont des stratégies multi-actifs diversifiées, comparables dans leur configuration, mais avec des profils d'investissement différents. Les indices de référence des fonds sont un mélange d'actions mondiales (MSCI All Country World Index NR) et de titres à revenu fixe (Bloomberg Euro Aggregate) conformément à leurs profils d'investissement spécifiques. Le compartiment a recours à une gestion active pour répondre à l'évolution des conditions du marché en utilisant, entre autres, une analyse fondamentale et comportementale qui se traduit par des allocations d'actifs dynamiques au fil du temps. Le positionnement peut donc s'écarter sensiblement de l'indice de référence.

Goldman Sachs Patrimonial Balanced Europe Sustainable investit principalement dans un portefeuille diversifié d'instruments à revenu fixe – y compris des obligations vertes – de la zone euro et libellés en euro, ainsi que dans des actions européennes de sociétés et d'émetteurs qui appliquent des politiques de développement durable en respectant des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le portefeuille d'actions a un univers d'investissement européen, et est principalement investi dans des actions de sociétés faisant partie de l'indice MSCI Europe (NR). Au sein du portefeuille de titres à revenu fixe, le portefeuille d'obligations d'entreprises a un univers d'investissement européen, et est principalement investi dans des obligations de sociétés qui font partie de l'indice Bloomberg Euro-Aggregate. Le fonds fait l'objet d'une gestion active dans le cadre de son profil d'investissement qui prévoit 50 % d'obligations libellées en euro et de 50 % d'actions européennes. L'indice de référence se compose des éléments suivants : 50 % MSCI Europe Index (Net), 50 % Bloomberg Euro Aggregate.

Performance sur un an au 30 septembre 2023						
Nom du Compartiment	Dénomination de la Classe d'Actions	Performance brute en %	Performance nette en %	Indice de référence - 1 an	Performance relative brute en % <sup>(1,2)</sup>	Performance relative nette en % <sup>(1,3)</sup>
Goldman Sachs Patrimonial Aggressive	I Cap EUR	7,27	6,34	8,62	-1,34	-2,28
Goldman Sachs Patrimonial Balanced	I Cap EUR	4,86	3,95	5,50	-0,64	-1,55
Goldman Sachs Patrimonial Defensive	I Cap EUR	2,68	1,79	2,41	0,27	-0,63
Goldman Sachs Patrimonial Balanced Europe Sustainable	P Cap EUR	7,84	6,31	9,01	-1,17	-2,71

<sup>(1)</sup> La performance relative est indiquée par rapport à l'indice de référence officiel du fonds. Dans certains cas, l'indice n'est utilisé qu'à des fins de mesure des performances. L'indice de référence officiel est indiqué dans le prospectus.

<sup>(2)</sup> La performance relative brute est la performance brute de la classe d'actions moins l'indice de référence de la classe d'actions, où la performance brute de la classe d'actions est calculée comme la performance nette fondée sur la Valeur nette d'inventaire (VNI) par action plus le montant des frais courants.

<sup>(3)</sup> La performance relative nette est la performance nette de la classe d'actions moins l'indice de référence de la classe d'actions, où la performance nette de la classe d'actions est calculée comme la performance nette fondée sur la Valeur nette d'inventaire (VNI) par action.

Source : Goldman Sachs Asset Management B.V. Service de mesure de la performance, La Haye, MSCI.

Indice de référence de Goldman Sachs Patrimonial Defensive : 25 % MSCI AC World (NR), 75 % Bloomberg Euro Aggregate ; indice de référence de Goldman Sachs Patrimonial Balanced : 50 % MSCI AC World (NR), 50 % Bloomberg Euro Aggregate ; indice de référence de Goldman Sachs Patrimonial Aggressive : 75 % MSCI AC World (NR), 25 % Bloomberg Euro Aggregate ; indice de référence de Goldman Sachs Patrimonial Balanced Europe Sustainable : 50 % MSCI Europe (NR), 50 % Bloomberg Euro Aggregate.

Les rendements sont présentés après tous les coûts de transaction, mais avant les frais courants (comprenant les frais de gestion + la commission forfaitaire de service + la taxe d'abonnement). Les rendements comprennent le réinvestissement de tous les revenus. Goldman Sachs Patrimonial Balanced a été lancé le 18 juillet 1991, Goldman Sachs Patrimonial Defensive et Aggressive ont été lancés le 25 juillet 1994 et Goldman Sachs Patrimonial Balanced Europe Sustainable a été lancé le 20 octobre 1995.

Les performances passées ne permettent pas de prédire les performances futures et ne garantissent pas les résultats futurs, qui peuvent varier.

**Luxembourg, le 3 novembre 2023**



## Rapport d'audit

aux Actionnaires de  
**Goldman Sachs Funds V**

---

### Notre avis

À notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle et exacte de la situation financière de Goldman Sachs Funds V (le « Fonds ») et de chacun de ses compartiments au 30 septembre 2023, ainsi que des résultats de leurs opérations et des variations de leurs actifs nets pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

### Éléments audités

Les comptes annuels du Fonds comprennent :

- l'état de l'actif net au 30 septembre 2023 ;
- l'état des opérations pour l'exercice clôturé à cette date ;
- l'état des variations de l'actif net pour l'exercice clôturé à cette date ;
- la liste des investissements au 30 septembre 2023 et
- les notes jointes aux comptes annuels, notamment un résumé des principales méthodes comptables.

---

### Fondement de l'avis

Nous avons effectué notre audit conformément à la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession d'audit (Loi du 23 juillet 2016) et selon les Normes internationales d'audit (International Standards on Auditing, ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Nos responsabilités en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport intitulée « Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels ».

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément au Code de déontologie pour comptables professionnels, y compris les Normes d'indépendance internationales de l'International Ethics Standards Board for Accountants (Code IESBA), tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux exigences éthiques pertinentes pour notre audit des comptes annuels. Nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités éthiques en vertu de ces exigences éthiques.

---

### Autres informations

Le Conseil d'administration du Fonds est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent les informations figurant au rapport annuel, mais excluent les comptes annuels et notre rapport d'audit y relatif.

Notre avis sur les comptes annuels ne couvre pas les autres informations et nous ne donnons aucune forme de conclusion d'assurance y relativement.

---

*PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg  
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, [www.pwc.lu](http://www.pwc.lu)*

*Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)  
R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518*



En lien avec notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations susmentionnées et, ce faisant, à évaluer si ces autres informations sont sensiblement incohérentes avec les comptes annuels ou avec la connaissance que nous avons acquise en menant notre audit, ou si elles apparaissent autrement sensiblement inexactes. Si, sur la base du travail que nous avons mené, nous concluons que ces autres informations sont sensiblement inexactes, nous sommes tenus d'en rendre compte. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

---

### **Responsabilité du Conseil d'administration du Fonds eu égard aux comptes annuels**

Le Conseil d'administration du Fonds est tenu de préparer et de présenter fidèlement les comptes annuels au regard des exigences légales et réglementaires luxembourgeoises en matière de préparation et de présentation des comptes annuels et est tenu de réaliser le contrôle interne qu'il estime nécessaire afin de permettre la préparation et la présentation de comptes annuels exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles relèvent de fraudes ou d'erreurs.

Dans le cadre de la préparation des comptes annuels, le Conseil d'administration du Fonds est responsable de l'évaluation de la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre son activité sur la base de la continuité d'exploitation, en divulguant dès que possible des points liés à la continuité d'exploitation et en appliquant le principe de la continuité d'exploitation à la tenue de la comptabilité, sauf si le Conseil d'administration du Fonds a l'intention soit de liquider le Fonds ou de fermer l'un de ses compartiments, soit de cesser son exploitation, ou n'a pas d'autre choix réaliste que de le faire.

---

### **Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels**

Les objectifs de notre audit consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble sont exempts de toutes anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Notre mission consiste également à publier un rapport d'audit incluant notre avis. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne constitue pas la garantie qu'un audit mené conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA tels qu'adoptés pour le Luxembourg par la CSSF détectera toujours une anomalie significative si elle existe. Les inexactitudes peuvent découler de la fraude ou d'une erreur et sont considérées comme importantes si, individuellement ou prises dans leur ensemble, elles sont raisonnablement susceptibles d'influencer les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces comptes annuels.

Dans le cadre d'un audit conforme à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA tels qu'adoptés pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. De même :

- nous identifions et évaluons les risques d'anomalie significative dans les comptes annuels, qu'ils soient dus à la fraude ou à l'erreur, nous concevons et menons à bien des procédures d'audit adaptées à ces risques et nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés aux fins de fournir un fondement à notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative découlant de la fraude est supérieur à celui découlant d'une erreur, puisque la fraude peut comporter une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou un contournement du contrôle interne ;
- nous nous forçons une idée du contrôle interne pertinent à l'audit afin de définir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables et divulgations connexes faites par le Conseil d'administration du Fonds ;



- nous formulons une opinion concernant le caractère approprié du recours à la comptabilité sur la base de la continuité d'exploitation par le Conseil d'administration du Fonds et, sur la base des éléments probants d'audit obtenus, concernant l'existence d'une incertitude importante quant aux événements ou conditions susceptibles de sensiblement semer le doute sur la capacité du Fonds ou de l'un quelconque de ses compartiments à poursuivre sur la base de la continuité d'exploitation. Si nous concluons être en présence d'une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention au sein de notre rapport d'audit sur les divulgations connexes dans les comptes annuels ou, si lesdites divulgations sont inappropriées, de modifier notre opinion. Nos conclusions reposent sur les éléments d'audit probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Néanmoins, des événements ou conditions futurs peuvent amener le Fonds ou l'un quelconque de ses compartiments à ne plus opérer sur la base de la continuité d'exploitation ;
- nous évaluons la présentation, la structure et le contenu d'ensemble des comptes annuels, y compris les divulgations, et si les comptes annuels reflètent les transactions et événements sous-jacents de manière à obtenir une présentation fidèle.

Nous communiquons avec les personnes en charge de la gouvernance eu égard, entre autres sujets, au périmètre et au calendrier planifiés de l'audit et aux constatations d'audit significatives, en ce compris les éventuelles lacunes importantes du contrôle interne que nous identifions durant notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative  
Représentée par

Signé de manière électronique par :  
John Parkhouse

Luxembourg, le 6 décembre 2023

[Signature]  
John Parkhouse

## ÉTAT DE L'ACTIF NET

	Notes	Goldman Sachs Patrimonial Aggressive EUR	Goldman Sachs Patrimonial Balanced EUR	Goldman Sachs Patrimonial Defensive EUR	Goldman Sachs Patrimonial Balanced Europe Sustainable EUR	Total combiné pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 EUR
<b>Actif</b>						
Investissements, à leur valeur, hors instruments dérivés	(2)	502 919 948,71	1 259 714 658,03	618 573 266,09	708 788 667,01	3 089 996 539,84
Plus-value latente sur contrats de change à terme	(2)	5 376,22	-	17,28	1 306 119,31	1 311 512,81
Plus-value latente sur contrats à terme standardisés	(2)	1 064 404,09	2 240 440,30	845 835,67	-	4 150 680,06
Liquidités		3 157 779,04	8 456 727,13	62 435,61	15 961 519,61	27 638 461,39
Créances à recevoir des courtiers	(10)	15 818 674,33	33 041 272,51	12 948 319,52	3 255 468,57	65 063 734,93
Créances à recevoir sur les investissements vendus		-	-	3 778 198,90	195 814,53	3 974 013,43
Créances à recevoir sur actions émises		55 137,40	76 426,95	25 245,35	83 025,45	239 835,15
Intérêts courus à recevoir		-	-	-	2 942 180,81	2 942 180,81
Dividendes courus à recevoir		-	-	-	379 940,09	379 940,09
<b>Total de l'actif</b>		<b>523 021 319,79</b>	<b>1 303 529 524,92</b>	<b>636 233 318,42</b>	<b>732 912 735,38</b>	<b>3 195 696 898,51</b>
<b>Passif</b>						
Montant à payer aux courtiers	(10)	526 034,30	-	42,63	417 018,13	943 095,06
Moins-value latente sur contrats de change à terme	(2)	404 427,01	-	1 405,85	723 302,63	1 129 135,49
Moins-value latente sur contrats à terme standardisés	(2)	4 812 356,33	11 203 638,41	4 445 578,35	667 870,41	21 129 443,50
Montant à payer pour les investissements achetés		-	-	1 934,18	1 249 211,50	1 251 145,68
Créances à payer pour les actions rachetées		84 593,49	1 481 925,48	689 730,78	827 068,34	3 083 318,09
Commissions de gestion à payer		602 796,81	1 088 127,27	310 366,90	757 769,61	2 759 060,59
Dépenses à payer		93 798,26	234 181,30	90 047,91	254 710,10	672 737,57
Autres passifs	(2)	1 509,17	-	-	-	1 509,17
<b>Total du passif</b>		<b>6 525 515,37</b>	<b>14 007 872,46</b>	<b>5 539 106,60</b>	<b>4 896 950,72</b>	<b>30 969 445,15</b>
<b>Actif net</b>		<b>516 495 804,42</b>	<b>1 289 521 652,46</b>	<b>630 694 211,82</b>	<b>728 015 784,66</b>	<b>3 164 727 453,36</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

## ÉTAT DES OPÉRATIONS

	Notes	Goldman Sachs Patrimonial Aggressive EUR	Goldman Sachs Patrimonial Balanced EUR	Goldman Sachs Patrimonial Defensive EUR	Goldman Sachs Patrimonial Balanced Europe Sustainable EUR	Total combiné pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 EUR
<b>Revenus</b>						
Revenus de dividendes	(2)	1 164 332,47	1 909 201,24	988 304,01	10 967 676,43	15 029 514,15
Revenu d'intérêts sur obligations et autres titres de créance	(2)	-	-	-	4 204 389,83	4 204 389,83
Revenus d'intérêts bancaires	(2)	400 289,84	855 807,79	295 741,08	464 345,75	2 016 184,46
Autres Revenus	(2)	2 150,89	-	-	3 640,26	5 791,15
<b>Total des Revenus</b>		<b>1 566 773,20</b>	<b>2 765 009,03</b>	<b>1 284 045,09</b>	<b>15 640 052,27</b>	<b>21 255 879,59</b>
<b>Dépenses</b>						
Commissions de gestion	(5)	4 925 243,74	11 465 042,39	5 217 771,74	9 133 283,75	30 741 341,62
Commissions de services fixes	(6)	771 064,77	1 990 136,50	1 031 639,27	1 487 302,57	5 280 143,11
Frais d'abonnement	(3)	60 427,84	95 631,51	24 723,82	366 298,76	547 081,93
Frais d'Overlay	(12)	12 539,91	-	48,74	133 644,12	146 232,77
<b>Total des dépenses</b>		<b>5 769 276,26</b>	<b>13 550 810,40</b>	<b>6 274 183,57</b>	<b>11 120 529,20</b>	<b>36 714 799,43</b>
<b>Retenue à la source sur dividendes et autres revenus d'investissement</b>		(13 594,18)	(28 906,08)	(11 933,90)	(1 259 112,80)	(1 313 546,96)
<b>Produits/(dépenses) d'investissement net(te)s pour l'Exercice</b>		<b>(4 216 097,24)</b>	<b>(10 814 707,45)</b>	<b>(5 002 072,38)</b>	<b>3 260 410,27</b>	<b>(16 772 466,80)</b>
<b>Plus-values/(moins-values) sur instruments financiers</b>						
Plus-value sur valeurs mobilières, hors instruments dérivés	(2)	19 682 968,54	43 654 118,27	16 592 508,71	23 321 467,72	103 251 063,24
Moins-value réalisée sur valeurs mobilières, hors instruments dérivés	(2)	(5 607 752,59)	(16 993 480,33)	(21 985 935,52)	(34 470 039,11)	(79 057 207,55)
Plus-value réalisée sur instruments financiers dérivés		22 210 835,71	46 095 565,27	21 038 178,44	8 449 157,22	97 793 736,64
Moins-value réalisée sur instruments financiers dérivés		(17 577 727,31)	(41 459 383,80)	(18 837 727,59)	(5 599 759,00)	(83 474 597,70)
Plus-value de change réalisée		413 341,48	795 897,31	289 397,61	1 026 536,33	2 525 172,73
Moins-value de change réalisée		(831 032,53)	(1 762 312,78)	(701 696,95)	(1 123 049,82)	(4 418 092,08)
<b>Plus-value/(moins-value) nette réalisée</b>		<b>18 290 633,30</b>	<b>30 330 403,94</b>	<b>(3 605 275,30)</b>	<b>(8 395 686,66)</b>	<b>36 620 075,28</b>
Variation nette de la plus-value/(moins-value) latente sur les valeurs mobilières		24 529 547,42	43 280 394,70	26 518 938,69	50 124 786,01	144 453 666,82
Variation nette de la plus-value/(moins-value) latente sur instruments financiers dérivés		(7 368 509,09)	(17 499 817,00)	(7 273 132,75)	(102 440,05)	(32 243 898,89)

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

Notes	Goldman Sachs Patrimonial Aggressive EUR	Goldman Sachs Patrimonial Balanced EUR	Goldman Sachs Patrimonial Defensive EUR	Goldman Sachs Patrimonial Balanced Europe Sustainable EUR	Total combiné pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 EUR
Variation nette de la plus-value/(moins-value) latente sur les devises étrangères	63 510,66	83 862,19	60 110,91	(22 119,26)	185 364,50
<b>Variation nette de la plus-value/ (moins-value) latente</b>	<b>17 224 548,99</b>	<b>25 864 439,89</b>	<b>19 305 916,85</b>	<b>50 000 226,70</b>	<b>112 395 132,43</b>
<b>Résultat net/(perte nette) de l'Exercice</b>	<b>31 299 085,05</b>	<b>45 380 136,38</b>	<b>10 698 569,17</b>	<b>44 864 950,31</b>	<b>132 242 740,91</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET

	Notes	Goldman Sachs Patrimonial Aggressive EUR	Goldman Sachs Patrimonial Balanced EUR	Goldman Sachs Patrimonial Defensive EUR	Goldman Sachs Patrimonial Balanced Europe Sustainable EUR	Total combiné pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 EUR
<b>Actif net au début de l'Exercice</b>		<b>483 891 109,93</b>	<b>1 311 807 366,56</b>	<b>725 983 732,84</b>	<b>692 412 762,49</b>	<b>3 214 094 971,82</b>
Produits des émissions d'actions		43 776 864,56	65 031 902,75	12 965 362,66	65 012 026,24	186 786 156,21
Paiement des actions rachetées		(42 397 460,44)	(132 604 671,97)	(118 946 443,67)	(74 108 708,60)	(368 057 284,68)
Résultat net de l'Exercice		31 299 085,05	45 380 136,38	10 698 569,17	44 864 950,31	132 242 740,91
Distribution de dividendes	(4)	(73 794,68)	(93 081,26)	(7 009,18)	(165 245,78)	(339 130,90)
<b>Actif net à la fin de l'Exercice</b>		<b>516 495 804,42</b>	<b>1 289 521 652,46</b>	<b>630 694 211,82</b>	<b>728 015 784,66</b>	<b>3 164 727 453,36</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

STATISTIQUES

	Devise	Actifs nets au			Valeur nette d'inventaire par action au			Actions en circulation au		
		30 sept. 2023	30 sept. 2022	30 sept. 2021	30 sept. 2023	30 sept. 2022	30 sept. 2021	30 sept. 2023	30 sept. 2022	30 sept. 2021
<b>Goldman Sachs Patrimonial Aggressive</b>	EUR	516 495 804,42	483 891 109,93	495 517 451,60						
Capitalisation I (EUR)	EUR				8 393,82	7 893,29	8 635,06	108	119	2 252
Capitalisation P (EUR)	EUR				1 099,17	1 039,56	1 144,27	284 667	281 189	249 721
Capitalisation R (EUR)	EUR				337,62	317,99	347,93	13 690	6 250	3 814
Capitalisation X (EUR)	EUR				921,77	878,94	975,25	11 542	11 826	10 661
Capitalisation X couverte (i) (CZK)	CZK				17 192,41	15 724,40	16 687,66	85 472	85 504	68 870
Capitalisation Z (EUR)	EUR				7 056,11	6 595,67	7 172,59	7 738	8 246	8 116
Distribution P (EUR)	EUR				3 356,36	3 180,67	3 503,55	14 453	15 412	15 305
Distribution R (EUR)	EUR				320,95	302,43	333,03	73 496	65 091	62 725
Distribution X (EUR)	EUR				348,03	332,24	369,03	1 153	1 343	1 431
<b>Goldman Sachs Patrimonial Balanced</b>	EUR	1 289 521 652,46	1 311 807 366,56	1 581 909 044,54						
Capitalisation I (EUR)	EUR				6 807,23	6 548,72	7 430,58	1 445	1 647	2 065
Capitalisation P (EUR)	EUR				1 685,38	1 630,14	1 860,94	478 555	492 374	525 801
Capitalisation R (EUR)	EUR				1 742,86	1 676,42	1 902,31	4 960	5 412	4 544
Capitalisation X (EUR)	EUR				1 414,86	1 379,32	1 587,27	17 631	18 718	18 349
Capitalisation Z (EUR)	EUR				6 098,65	5 837,66	6 584,13	15 434	17 738	19 044
Distribution P (EUR)	EUR				1 366,25	1 322,41	1 509,98	248 754	267 532	276 836
Distribution R (EUR)	EUR				1 382,56	1 331,49	1 515,92	3 390	3 791	3 647
Distribution X (EUR)	EUR				274,11	267,61	308,20	3 184	4 138	4 470
<b>Goldman Sachs Patrimonial Defensive</b>	EUR	630 694 211,82	725 983 732,84	984 711 733,82						
Capitalisation I (EUR)	EUR				5 435,01	5 339,47	6 297,40	219	361	545
Capitalisation P (EUR)	EUR				615,25	607,49	720,83	478 117	552 558	628 064
Capitalisation P couverte (i) (CZK)	CZK				5 869,07	5 569,80	-	871	991	-
Capitalisation R (EUR)	EUR				636,03	624,74	736,86	1 468	1 853	4 744
Capitalisation X (EUR)	EUR				516,46	513,96	614,75	59 201	74 217	107 729
Capitalisation Z (EUR)	EUR				5 212,01	5 091,84	5 969,39	17 688	20 954	22 235
Distribution P (EUR)	EUR				1 708,18	1 687,19	2 002,01	123 496	143 286	162 642
Distribution R (EUR)	EUR				1 750,91	1 720,02	2 028,89	175	120	98
Distribution X (EUR)	EUR				240,33	239,40	286,37	723	845	1 005

	Devise	Actifs nets au			Valeur nette d'inventaire par action au			Actions en circulation au		
		30 sept. 2023	30 sept. 2022	30 sept. 2021	30 sept. 2023	30 sept. 2022	30 sept. 2021	30 sept. 2023	30 sept. 2022	30 sept. 2021
<b>Goldman Sachs Patrimonial Balanced Europe Sustainable</b>	EUR	728 015 784,66	692 412 762,49	811 293 438,28						
Capitalisation I (EUR)	EUR				4 604,47	4 303,72	5 178,22	1 379	1 352	171
Capitalisation N (EUR)	EUR				29,00	27,09	32,57	33 181	33 288	32 061
Capitalisation P (EUR)	EUR				802,97	755,33	914,60	93 736	88 663	56 326
Capitalisation P couverte (ii) (EUR)	EUR				794,88	746,74	912,77	465 771	452 964	412 617
Capitalisation R couverte (ii) (EUR)	EUR				822,36	768,05	932,86	4 178	5 340	40 340
Capitalisation X couverte (i) (CZK)	CZK				10 549,59	9 616,62	11 246,37	18 080	19 626	19 422
Capitalisation X couverte (ii) (EUR)	EUR				666,59	631,40	778,16	39 546	40 883	36 073
Distribution P (EUR)	EUR				2 553,14	2 403,64	2 910,97	9 995	9 838	6 231
Distribution P couverte (ii) (EUR)	EUR				2 526,26	2 375,13	2 904,11	83 683	92 020	99 117
Distribution R couverte (ii) (EUR)	EUR				2 552,67	2 388,61	2 915,03	256	281	315



## NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

### 1 Organisation

Goldman Sachs Funds IV (le « Fonds » ou la « Société ») est une Société d'Investissement à Capital Variable (« SICAV ») constituée en date du 9 juin 1986 sous la forme d'une société anonyme pour une durée illimitée. Elle est régie par la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle qu'amendée, relative aux organismes de placement collectif, telle qu'amendée. Elle est issue de la conversion, à cette date, du fonds de placement collectif Patrimonial créé en mai 1960.

L'acte constitutif et les statuts de la Société ont été publiés au Mémorial C, Recueil spécial des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg et déposés au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, où ils peuvent être consultés et où des copies peuvent en être obtenues contre paiement des frais de greffe.

Le Fonds est inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 24 401.

Les classes d'actions suivantes sont actuellement proposées aux investisseurs :

Dénomination de la classe d'actions	Description
Capitalisation I	Actions de capitalisation réservées aux investisseurs institutionnels.
Capitalisation N	Actions de capitalisation ne payant pas de remise et destinées aux investisseurs individuels sur le marché néerlandais. La commission de gestion maximum pour la Classe d'Actions « N » est inférieure à la commission de gestion maximum pour la Classe d'Actions « P ». La commission de service fixe pour la Classe d'Actions « N » est égale à la commission de service fixe pour la Classe d'Actions « P ». Les commissions de souscription et de conversion ne s'appliquent pas à ce type de Classe d'Actions.
Capitalisation P	Actions de capitalisation destinées aux investisseurs particuliers.
Capitalisation P couverte*	Actions de capitalisation destinées à des investisseurs particuliers et libellées dans une devise autre que la devise de référence du compartiment. Ces actions utilisent des techniques de couverture contre l'exposition à la devise de référence du compartiment.
Capitalisation R	Actions de capitalisation destinées à des investisseurs particuliers qui sont des clients de Distributeurs qui fournissent des services de conseil en investissement sur la base d'accords de commissions distincts. Aucune rétrocession ou remise n'est effectuée. La commission de gestion maximum pour la Classe d'Actions « R » est inférieure à la commission de gestion maximum pour la Classe d'Actions « P ». La commission de service fixe pour la Classe d'Actions « R » est égale à la commission de service fixe pour la Classe d'Actions « P ». Les commissions de souscription et de conversion maximales pour la Classe d'Actions « R » sont égales à celles de la Classe d'Actions « P ».
Capitalisation R couverte*	Actions de capitalisation destinées à des investisseurs particuliers qui sont des clients de Distributeurs qui fournissent des services de conseil en investissement sur la base d'accords de commissions distincts et libellées dans une devise autre que la devise de référence du compartiment. Aucune rétrocession ou remise n'est effectuée. La commission de gestion maximum pour la Classe d'Actions « R » est inférieure à la commission de gestion maximum pour la Classe d'Actions « P ». La commission de service fixe pour la Classe d'Actions « R » est égale à la commission de service fixe pour la Classe d'Actions « P ». Les commissions de souscription et de conversion maximales pour la Classe d'Actions « R » sont égales à celles de la Classe d'Actions « P ». Ces actions utilisent des techniques de couverture contre l'exposition à la devise de référence du compartiment.

Dénomination de la classe d'actions	Description
Capitalisation X	Actions de capitalisation destinées aux investisseurs particuliers, qui diffèrent de celles de la Classe d'Actions « P » par une commission de gestion plus élevée et dans la mesure où elles sont distribuées dans certains pays où les conditions de marché imposent un commissionnement plus élevé.
Capitalisation X couverte*	Actions de capitalisation destinées aux investisseurs particuliers, qui diffèrent de celles de la Classe d'Actions « P » par une commission de gestion plus élevée et dans la mesure où elles sont distribuées dans certains pays où les conditions de marché imposent un commissionnement plus élevé et sont libellées dans une devise autre que la devise de référence du compartiment. Ces actions utilisent des techniques de couverture contre l'exposition à la devise de référence du compartiment.
Capitalisation Z	Actions de capitalisation réservées aux Investisseurs institutionnels qui, à la discrétion de la Société de gestion, ont signé une convention de gestion spéciale (« Convention spéciale ») parallèlement au contrat de souscription conclu dans le cadre de leur investissement dans le Fonds. Pour cette Classe d'Actions, la commission de gestion est imputée et collectée par la Société de gestion directement auprès des Actionnaires, tel que déterminé dans la Convention spéciale. Tout investissement au sein de ladite Classe d'Actions est soumis à un montant minimum de détention de 5 000 000 EUR ou l'équivalent dans une autre devise.
Distribution P	Actions de distribution destinées aux investisseurs particuliers.
Distribution P couverte*	Actions de distribution destinées à des investisseurs particuliers et libellées dans une devise autre que la devise de référence du compartiment. Ces actions utilisent des techniques de couverture contre l'exposition à la devise de référence du compartiment.
Distribution R	Actions de distribution destinées à des investisseurs particuliers qui sont des clients de Distributeurs qui fournissent des services de conseil en investissement sur la base d'accords de commissions distincts. Aucune rétrocession ou remise n'est effectuée. La commission de gestion maximum pour la Classe d'Actions « R » est inférieure à la commission de gestion maximum pour la Classe d'Actions « P ». La commission de service fixe pour la Classe d'Actions « R » est égale à la commission de service fixe pour la Classe d'Actions « P ». Les commissions de souscription et de conversion maximales pour la Classe d'Actions « R » sont égales à celles de la Classe d'Actions « P ».
Distribution R couverte*	Actions de distribution destinées à des investisseurs particuliers qui sont des clients de Distributeurs qui fournissent des services de conseil en investissement sur la base d'accords de commissions distincts et libellées dans une devise autre que la devise de référence du compartiment. Aucune rétrocession ou remise n'est effectuée. La commission de gestion maximum pour la Classe d'Actions « R » est inférieure à la commission de gestion maximum pour la Classe d'Actions « P ». La commission de service fixe pour la Classe d'Actions « R » est égale à la commission de service fixe pour la Classe d'Actions « P ». Les commissions de souscription et de conversion maximales pour la Classe d'Actions « R » sont égales à celles de la Classe d'Actions « P ». Ces actions utilisent des techniques de couverture contre l'exposition à la devise de référence du compartiment.
Distribution X	Actions de distribution destinées aux investisseurs particuliers, qui diffèrent de celles de la Classe d'Actions « P » par une commission de gestion plus élevée et dans la mesure où elles sont distribuées dans certains pays où les conditions de marché imposent un commissionnement plus élevé.

\*L'intention est de couvrir en tout ou partie la valeur des actifs nets dans la devise de référence du compartiment ou l'exposition en devises de certains actifs (mais pas nécessairement tous) du compartiment concerné face à la devise de référence de la classe d'actions couverte contre le risque de change ou face à une autre devise. Il est généralement prévu d'effectuer ces couvertures par le biais d'instruments financiers dérivés tels que, entre autres, les contrats à terme sur devises de gré à gré et les contrats de swap de change. Les gains et pertes associés à ce type d'opérations de couverture seront alloués à ladite/aux dites classe(s) d'actions couverte(s) contre le risque de change.

Les techniques utilisées pour la couverture des classes d'actions comprennent notamment :

- i. des opérations de couverture destinées à minimiser les effets des variations de taux de change entre la devise dans laquelle la classe d'actions est libellée et la devise de référence du compartiment concerné (« Couverture de la devise de base ») ;
- ii. des opérations de couverture destinées à minimiser les effets des variations des taux de change entre l'exposition en devise des actifs du compartiment concerné et la devise dans laquelle la classe d'actions est libellée (« Couverture du portefeuille au niveau des Classes d'Actions ») ;
- iii. des opérations de couverture destinées à minimiser les effets des variations des taux de change entre l'exposition en devises des actifs de l'indice de référence concerné et la devise dans laquelle la classe d'actions est libellée (« Couverture de l'indice de référence au niveau des Classes d'Actions ») ;
- iv. des opérations de couverture destinées à minimiser les effets des variations des taux de change, en s'appuyant sur la corrélation entre les devises des actifs du compartiment concerné et la devise dans laquelle la classe d'actions est libellée (« Couverture de substitution [proxy hedging] au niveau des Classes d'Actions »).

Au 30 septembre 2023, seule la « Couverture de la devise de base » a été utilisée. Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, seule la « Couverture de la devise de base » a été utilisée.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les compartiments de la Société ne proposent pas tous l'ensemble des classes d'actions.

## Politiques et objectif d'investissement

Les actionnaires sont informés que le détail des politiques d'investissement de chaque compartiment figure dans le prospectus, lequel sera tenu à la disposition des actionnaires sur le site Web de la Société, ainsi qu'au siège social de la Société indiqué dans ce rapport. Le prospectus sera également adressé gratuitement à toute personne sur demande.

## Changement de nom au 6 mars 2023

Le 6 mars 2023, le nom des compartiments, ainsi que celui de NN (L) Patrimonial ont été modifiés. Le nom de l'entité juridique NN Investment Partners B.V. a également été modifié. Dans le rapport annuel au 30 septembre 2023, le nouveau nom a été utilisé à compter du 6 mars 2023.

Nom depuis le 6 mars 2023	Nom jusqu'au 5 mars 2023
Goldman Sachs Funds V	NN (L) Patrimonial
Goldman Sachs Patrimonial Aggressive	NN (L) Patrimonial Aggressive
Goldman Sachs Patrimonial Balanced	NN (L) Patrimonial Balanced
Goldman Sachs Patrimonial Defensive	NN (L) Patrimonial Defensive
Goldman Sachs Patrimonial Balanced Europe Sustainable	NN (L) Patrimonial Balanced European Sustainable
Goldman Sachs Asset Management B.V.	NN Investment Partners B.V.
<a href="http://www.gsam.com/responsible-investing">www.gsam.com/responsible-investing</a>	<a href="http://www.nnip.com">www.nnip.com</a>

## 2 Principales règles et méthodes comptables

### 2.1 Fondements de la préparation des États financiers

Les états financiers sont préparés selon le principe comptable de la continuité de l'exploitation et présentés conformément aux prescriptions légales et réglementaires luxembourgeoises relatives à la préparation et à la présentation des états financiers.

## **2.2 Opérations d'investissement et produits d'investissement connexes**

Les opérations d'investissement sont comptabilisées à leur date de transaction. Les plus-values et moins-values réalisées reposent sur la méthode du coût moyen.

Les décotes sont provisionnées et les primes sont amorties en tant qu'ajustements des revenus d'intérêts sur obligations et autres instruments de créance.

## **2.3 Frais d'exploitation**

Les frais d'exploitation sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'exercice.

## **2.4 Revenus de dividendes et revenus d'intérêts**

Les dividendes sont comptabilisés à la date de détachement, déduction faite de la retenue à la source.

Les intérêts sont courus quotidiennement.

Les revenus d'intérêts comprennent l'accumulation de la décote de marché, les décotes des émissions initiales et l'amortissement des primes. Ils sont comptabilisés dans les revenus sur la durée de vie de l'investissement sous-jacent.

## **2.5 Frais de transaction**

Les compartiments du Fonds ont encouru des frais de transaction ayant été définis comme des commissions de courtage relatives aux achats et aux ventes de valeurs mobilières, d'instruments du marché monétaire et d'instruments financiers dérivés (ou d'autres actifs éligibles négociés par les compartiments) et/ou des commissions relatives aux souscriptions ou aux rachats d'actions/de parts d'OPCVM/OPC, le cas échéant.

Dans le cas d'investissements croisés ou d'investissements en actions/parts d'autres OPCVM et/ou d'autres OPC gérés directement ou par délégation par la Société de gestion (les « fonds GSAM »), aucuns frais de transaction ne sont applicables.

Les frais de transaction sont inclus dans le prix d'achat/de vente des valeurs mobilières (le cas échéant). Ces frais, qui ne sont pas traités comme des frais d'exploitation, ne sont pas inclus dans le calcul des frais courants.

Veillez vous reporter à la Note 11 pour plus de détails sur les compartiments qui ont engagé des frais de transaction identifiables séparément. Les frais de transaction des investissements à revenu fixe, des contrats de change à terme et d'autres contrats sur dérivés ne sont pas identifiables séparément. Pour ces investissements, les frais de transaction sont inclus dans les prix d'achat et de vente et font partie de la performance brute d'investissement de chaque compartiment.

## **2.6 Investissement financier en titres et évaluation**

### **2.6.1 Comptabilisation**

Les compartiments comptabilisent les actifs et passifs financiers à la date à laquelle ils deviennent partie aux dispositions contractuelles de l'investissement. Les achats et ventes d'actifs et de passifs financiers sont comptabilisés selon la comptabilité à leur date de transaction. À compter de la date de transaction, toute plus-value ou moins-value découlant des variations de valeur des actifs ou passifs financiers est comptabilisée dans l'état des opérations.

### **2.6.2. Principes de mesure de la valeur**

La valeur de tous les titres et instruments dérivés est déterminée en appliquant les principes suivants :

### **Actifs et passifs cotés**

La valeur des investissements financiers négociés sur une bourse de valeurs, y compris les valeurs mobilières admises à une cote officielle ou sur tout autre marché réglementé, est évaluée au dernier cours connu. Si ces valeurs mobilières sont négociées sur plusieurs marchés, l'évaluation s'effectue sur la base du dernier cours connu de leur marché principal.

### **Titres de créance**

Les titres de créance, y compris les Obligations, sont valorisés au prix dit « clean » (hors intérêts à recevoir). Le dernier cours connu pour les Obligations est le cours acheteur.

### **Actions d'organismes de placement collectif**

La valeur des investissements dans des fonds d'investissement à capital variable est évaluée sur la base des valeurs nettes d'inventaire par action officielles à la dernière date disponible fournie par les fonds, conformément à la politique d'évaluation du fonds applicable telle qu'elle est décrite dans son prospectus.

Si la SICAV avait calculé la VNI uniquement en vue de la présentation dans les présents états financiers, la VNI par action/part utilisée pour évaluer les investissements aurait été les cours de clôture au 30 septembre 2023.

La valeur des investissements dans des fonds d'investissement à capital variable, y compris des Fonds communs, est évaluée sur la base des valeurs nettes d'inventaire par action officielles à la dernière date disponible fournie par les fonds, conformément à la politique d'évaluation du fonds applicable telle qu'elle est décrite dans son prospectus.

Les plus-values et moins-values réalisées sur le portefeuille de titres sont calculées sur la base du coût moyen des titres vendus.

### **Instruments dérivés**

Un instrument dérivé est un instrument dont la juste valeur est dérivée d'un instrument sous-jacent, d'un taux de référence indiciel ou d'une combinaison de ces facteurs. Les instruments dérivés peuvent être des contrats négociés à titre privé, souvent appelés instruments dérivés de gré à gré (« OTC »), ou ils peuvent être cotés et négociés sur une bourse. Les contrats dérivés peuvent impliquer des engagements futurs d'achat ou de vente d'instruments financiers ou de matières premières à des conditions spécifiées à une date donnée, ou d'échange de flux de paiement d'intérêts ou de devises sur la base d'un montant notionnel ou contractuel.

Les contrats dérivés sont comptabilisés à la juste valeur et comptabilisés en tant qu'actifs et passifs financiers dans l'État de l'actif net. Les plus-values et moins-values résultant de la variation de la juste valeur sont comptabilisées dans l'État des opérations en tant que composante de la variation des plus-values/(moins-values) latentes. Les plus-values ou (moins-values) réalisées sont enregistrées lors du dénouement ou à partir des paiements périodiques des flux de trésorerie.

### **Contrats de change à terme**

Les contrats de change à terme représentent des obligations d'achat ou de vente de devises étrangères sur la base de taux de change futurs déterminés à un prix fixe au moment de la conclusion des contrats. Les contrats de change à terme non expirés sont évalués au dernier taux « à terme » disponible aux dates d'évaluation ou à la date du bilan et les plus-values ou (moins-values) latentes sont comptabilisées. Les justes valeurs positives des contrats de change à terme sont indiquées en tant qu'actifs et les justes valeurs négatives en tant que passifs dans l'État de l'actif net. Les plus-values ou (moins-values) réalisées et les variations des résultats non réalisés sont comptabilisées dans l'État des opérations.

### **Contrats à terme standardisés**

Les contrats à terme standardisés sont évalués sur la base du dernier cours de marché disponible. Les dépôts de marge initiaux sont effectués lors de la conclusion de contrats à terme standardisés. Les paiements de marge de variation sont effectués ou reçus, en fonction des fluctuations quotidiennes de la valeur de marché du contrat et sont comptabilisés par le fonds comme plus-values et moins-values latentes. Les justes valeurs positives des instruments à terme sont indiquées en tant qu'actifs et les justes valeurs négatives en tant que passifs dans l'État de l'actif net. Les plus-values ou (moins-values) réalisées et les variations des résultats non réalisés sont comptabilisées dans l'État des opérations. Pour le calcul des participations nettes par devise sur les instruments financiers, les participations sont converties au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

### **Tous les titres et produits dérivés**

Si un prix de marché coté n'est pas disponible auprès d'un service d'évaluation tiers ou d'un courtier, ou si l'on estime qu'une cotation est substantiellement inexacte, la valeur de marché de l'investissement est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation d'opérations récentes sur le marché, la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre investissement substantiellement équivalent, les analyses de flux de trésorerie actualisés ou toute autre technique permettant d'obtenir une estimation fiable des prix obtenus lors d'opérations réelles sur le marché. Ces titres et produits dérivés seront évalués à leur juste valeur telle que déterminée par l'Expert. L'Expert est nommé par la Société de gestion. L'Expert a également des responsabilités directes envers le Conseil d'administration pour certaines fonctions d'évaluation, qui sont finalement reflétées dans les états financiers. Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, l'Expert a été la division des contrôleurs de produits de GSAM BV (« Contrôleurs »).

Les investissements ont été évalués conformément aux exigences légales et réglementaires luxembourgeoises qui peuvent nécessiter l'utilisation de certaines estimations et hypothèses pour déterminer la valeur. Bien que ces estimations et hypothèses reposent sur les meilleures informations disponibles, les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ces estimations.

### **2.7 Liquidités**

Les liquidités sont évaluées à leur coût, qui est une approximation de leur valeur de marché.

Les liquidités libellées dans des devises autres que la devise de référence du compartiment sont converties dans la devise de référence au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les écarts de change découlant de cette conversion sont comptabilisés dans l'État des opérations et des variations de l'actif net en tant que plus-values (ou moins-values) de change réalisées.

### **2.8 Conversion de devises étrangères**

Les livres et registres de tous les compartiments sont tenus dans leur devise de référence. Les transactions en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis dans la devise de référence au taux de change de clôture en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Les écarts de change découlant de la conversion ainsi que les plus-values et moins-values réalisées sur les cessions ou règlements d'actifs et de passifs sont comptabilisés dans l'État des opérations. Les plus-values ou moins-values de change relatives aux investissements, aux investissements financiers dérivés et à toutes les autres plus-values ou moins-values de change relatives aux éléments monétaires, y compris les liquidités et quasi-liquidités, sont comptabilisées dans la plus-value/(moins-value) nette réalisée ou dans la variation nette de la plus-value/(moins-value) latente de l'État des opérations.

## 2.9 Autres passifs

Ce compte inclut principalement les frais de transaction à payer.

## 2.10 Autres revenus

Ce compte inclut principalement le produit des sanctions pécuniaires infligées au titre de la réglementation sur les dépositaires centraux de titres (DCT) et le revenu des liquidités en déshérence.

## 2.11 Swinging Single Pricing

Un compartiment peut subir une « dilution » de sa valeur nette d'inventaire par action parce que le prix auquel les investisseurs souscrivent ou rachètent des actions du compartiment ne reflète pas les frais de transaction et autres coûts qui surviennent lorsque le Gestionnaire effectue des opérations pour répondre aux entrées ou sorties de fonds liées à ces souscriptions ou rachats.

Afin de contrer cet impact, une méthode de « Swinging Single Pricing » (SSP) peut être appliquée pour compenser les frais de transaction prévus résultant de la différence entre les entrées et les sorties de capitaux. Si, lors d'un jour d'évaluation quelconque, le total des transactions nettes en actions d'un compartiment dépasse un seuil prédéterminé, la valeur nette d'inventaire par action peut être ajustée à la hausse ou à la baisse pour compenser les frais de transaction prévus liés à ces entrées ou sorties de capital nettes, respectivement, par un « Swing factor » prédéterminé. Les entrées et sorties nettes seront déterminées par le Conseil d'administration sur la base des dernières informations disponibles au moment du calcul de la valeur nette d'inventaire par action.

Ces seuils et « swing factors » prédéterminés sont régulièrement réexaminés et peuvent être ajustés. Le Swing Factor maximum ne dépassera pas 1,50 % de la Valeur nette d'inventaire du compartiment concerné, à l'exception des compartiments investissant dans des instruments à revenu fixe, lesquels peuvent appliquer un Swing Factor maximum de 3,00 %.

Dans des circonstances de marché exceptionnelles, en cas de demandes importantes de souscriptions, de rachat ou de conversion pouvant nuire aux intérêts des Actionnaires, le Conseil d'Administration peut, à sa discrétion, autoriser une augmentation temporaire d'un Swing Factor au-delà du Swing Factor maximum. Des circonstances de marché exceptionnelles peuvent être caractérisées, entre autres, par des périodes de volatilité accrue du marché, de manque de liquidité, de difficultés d'intermédiation des courtiers, de conditions de négociation désordonnées, de dislocation des marchés, de déconnexion entre les prix du marché et les valorisations et peuvent être le résultat d'un cas de force majeure (actes de guerre, actions industrielles, troubles civils ou cybersabotage, entre autres).

Les niveaux actuels des seuils et des Swing Factors relatifs à chaque compartiment sont publiés et mis à jour sur le site Web [www.gsam.com/responsible-investing](http://www.gsam.com/responsible-investing).

Les compartiments n'ont pas appliqué la méthode de « Swinging Single Pricing » au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Au 30 septembre 2023, aucun ajustement de « swing pricing » n'a été appliqué.

## 3 Fiscalité

La Société est soumise au Luxembourg à une taxe d'abonnement de 0,05 % par an basée sur son actif net. Cette taxe est payable trimestriellement et calculée sur le montant de la valeur nette d'inventaire à la fin du trimestre civil concerné. Cette taxe est néanmoins réduite à 0,01 % par an sur les actifs nets des Compartiments monétaires ainsi que sur les actifs nets des Compartiments et/ou Classes d'Actions réservés à des Investisseurs institutionnels au sens de l'Article 174 (II) de la Loi de 2010.

Cette taxe n'est pas due sur la partie des actifs de la Société placée dans d'autres OPC déjà soumis à cette taxe au Luxembourg.

La Société peut faire l'objet de retenues à la source à taux variables sur les dividendes, les intérêts et les plus-values, conformément aux lois fiscales applicables dans les pays où sont réalisés ces revenus. La Société peut, dans certains cas, bénéficier d'une réduction de taux en vertu des traités de double imposition conclus entre le Luxembourg et d'autres pays.

#### 4 Distributions

Le Fonds a l'intention de déclarer la quasi-totalité du revenu net d'investissement, le cas échéant, de chaque compartiment sous forme de dividende et de le verser au moins une fois par an aux Actionnaires des Classes d'Actions de Distribution des compartiments. Les plus-values nettes et de change réalisées sur les investissements de chaque compartiment et/ou le capital attribuable à certaines Classes d'Actions peuvent également être distribuées aux Actionnaires de certaines Classes d'Actions de Distribution des compartiments.

Veuillez vous reporter au Prospectus pour de plus amples informations sur les politiques de distribution.

#### 5 Commission de gestion

Conformément aux conditions générales de la « Convention de gestion collective de portefeuille » entre Goldman Sachs Asset Management B.V. et la SICAV, les compartiments paient à Goldman Sachs Asset Management B.V. une commission de gestion annuelle calculée sur la moyenne des actifs nets de chaque classe d'actions, comme décrit dans le tableau ci-dessous. Cette commission est payable mensuellement à terme échu.

Au 30 septembre 2023, les taux effectifs des commissions de gestion sont les suivants :

Compartiments	Commission de gestion (par an)					
	Classe I (en %)	Classe N (en %)	Classe P (en %)	Classe R (en %)	Classe X (en %)	Classe Z* (en %)
Goldman Sachs Patrimonial Aggressive	0,60	-	1,20	0,60	2,00	-
Goldman Sachs Patrimonial Balanced	0,60	-	1,20	0,60	2,00	0,00
Goldman Sachs Patrimonial Defensive	0,60	-	1,20	0,60	2,00	0,00
Goldman Sachs Patrimonial Balanced Europe Sustainable	0,60	0,50	1,20	0,60	2,00	-

\* Pour cette classe d'actions, la commission de gestion n'est pas imputée au niveau de la classe d'actions. En revanche, une commission de gestion spécifique est prélevée et collectée par la Société de gestion directement auprès des actionnaires.

Dans le cas où les compartiments investissent dans les parts/actions d'autres OPCVM et/ou d'autres OPC qui sont gérés directement ou par délégation par la Société de gestion ou par toute autre société à laquelle la Société de gestion est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une importante participation directe ou indirecte, les commissions de gestion payées par les OPCVM et/ou les OPC seront déduites des commissions de gestion payées à la Société de gestion.

Les compartiments Goldman Sachs Patrimonial Aggressive, Goldman Sachs Patrimonial Balanced et Goldman Sachs Patrimonial Defensive ont plus de 50 % de leurs actifs nets respectifs investis dans d'autres OPCVM/OPC, gérés directement ou par délégation par la même Société de gestion. Le taux maximum de commission de gestion imputé à ces compartiments et aux OPCVM/OPC dans lesquels ils sont investis est le suivant :



Compartiments	Taux de commission de gestion maximum en %
Goldman Sachs Emerging Markets Enhanced Index Sustainable Equity - Z Cap EUR*	-
Goldman Sachs Emerging Markets Hard Currency Sovereign Debt Optimised Index - I Cap EUR (couverte i)	0,25
Goldman Sachs Emerging Markets Hard Currency Sovereign Debt Optimised Index - Z Cap EUR (couverte i)*	-
Goldman Sachs Enhanced Index Sustainable Pacific Equity Fund - Z Dis EUR	-
Goldman Sachs Euro Bond - I Cap EUR	0,36
Goldman Sachs Euro Credit - I Cap EUR	0,36
Goldman Sachs Euro Long Duration Bond - I Cap EUR	0,36
Goldman Sachs Euro Sustainable Credit - I Cap EUR	0,36
Goldman Sachs Euromix Bond - I Cap EUR	0,36
Goldman Sachs Europe Enhanced Index Sustainable Equity - I Cap EUR	0,08
Goldman Sachs Europe Equity - I Cap EUR	0,48
Goldman Sachs Europe Sustainable Equity - Z Cap EUR*	-
Goldman Sachs Global Enhanced Index Sustainable Equity - I Cap USD	0,08
Goldman Sachs Global Sustainable Equity - I Cap EUR	0,60
Goldman Sachs Green Bond Short Duration - I Cap EUR	0,36
Goldman Sachs Japan Equity (Former NN) - Z Cap EUR*	-
Goldman Sachs North America Enhanced Index Sustainable Equity - Z Cap EUR*	-
Goldman Sachs Sovereign Green Bond - I Cap EUR	0,36
Goldman Sachs Sustainable Yield Opportunities - Z Cap EUR*	-

\* Pour cette classe d'actions, la commission de gestion n'est pas imputée au niveau de la classe d'actions. En revanche, une commission de gestion spécifique est prélevée et collectée par la Société de gestion directement auprès des actionnaires.

Si les commissions de gestion payées par les fonds d'investissement dépassent les commissions de gestion à payer par les compartiments du Fonds, le solde (« excédent de commissions de gestion ») est comptabilisé au poste « Autres revenus » dans l'état des opérations et des variations de l'actif net.

## 6 Commissions forfaitaires de service

Une commission forfaitaire de service est imputée au niveau des classes d'actions de chaque compartiment. Cette commission forfaitaire de service est versée à la Société de gestion et employée par cette dernière pour régler, au nom de la Société, les frais d'administration, la commission de Banque dépositaire, les frais d'agent de transfert, la taxe d'abonnement belge et d'autres frais d'exploitation et administratifs courants facturés à la Société.

La commission forfaitaire de service est forfaitaire dans la mesure où la Société de gestion supportera tout montant supérieur à la commission forfaitaire de service applicable à chaque classe d'actions dans chacun des compartiments.

À l'inverse, la Société de gestion sera en droit de conserver toute partie de la commission de service facturée à la classe d'actions excédant les dépenses y relatives réellement encourues par la classe d'actions concernée.

Cette commission, calculée sur l'actif net moyen de chaque classe d'actions, est payable mensuellement à terme échu.

Au 30 septembre 2023, les taux de commission forfaitaire de service effectifs au titre des classes d'actions actives sont les suivants :

Compartiments	Commission forfaitaire de service (par an)					
	Classe I (en %)	Classe N (en %)	Classe P (en %)	Classe R (en %)	Classe X (en %)	Classe Z* (en %)
Goldman Sachs Patrimonial Aggressive	0,15	-	0,15	0,15	0,15	0,15
Goldman Sachs Patrimonial Balanced	0,15	-	0,15	0,15	0,15	0,15
Goldman Sachs Patrimonial Defensive	0,15	-	0,15	0,15	0,15	0,15
Goldman Sachs Patrimonial Balanced Europe Sustainable	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	-

\* Pour cette classe d'actions, une commission de service est imputée pour couvrir les dépenses administratives et de garde des actifs, ainsi que d'autres frais opérationnels et administratifs courants.

## 7 Frais de service majorés de taxes

Afin d'optimiser les performances de la Société et/ou des compartiments concernés, la Société de gestion peut, dans certaines circonstances, tirer parti des opportunités de récupération ou déduction fiscale non saisies par le Dépositaire, qui pourraient autrement être abandonnées. La fourniture de ces services spécifiques doit être considérée comme un service supplémentaire de la Société de gestion aux compartiments concernés. Dans le cas d'une issue positive, la Société de gestion est en droit de percevoir une commission en guise de dédommagement pour lesdits services. Ladite commission est un pourcentage défini des montants de taxes récupérés ou encore économisés consécutivement à l'exécution dudit service et représente un maximum de 15 % des taxes récupérées ou économisées. Dans l'éventualité où aucune récupération de taxes n'est possible, la Société et/ou les compartiments concernés n'auront rien à déboursier pour les prestations de services.

## 8 Taux de change

Au 30 septembre 2023, les taux de change utilisés étaient les suivants :

1 EUR =	1,6405	AUD
	1,4314	CAD
	0,9685	CHF
	24,3555	CZK
	7,4570	DKK
	0,8674	GBP
	4,0307	ILS
	157,9920	JPY
	11,2660	NOK
	11,5025	SEK
	1,0588	USD

## 9 État des variations dans chaque Portefeuille

Ces changements sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société, ainsi qu'auprès des distributeurs identifiés dans le présent rapport. Ils seront également adressés gratuitement à toute personne sur demande.

## 10 Informations sur les garanties en espèces

Afin de réduire le risque de contrepartie lié aux instruments financiers dérivés négociés de gré à gré, la société a reçu de/fourni à la contrepartie les garanties en espèces énumérées ci-dessous.

Le tableau ci-dessous présente les soldes de garanties en espèces dus par/à des courtiers au titre des investissements suivants détenus au 30 septembre 2023 :

Compartiments	Devise	Dû par / aux courtiers	Type d'investissement	Soldes de garanties en espèces
Goldman Sachs Patrimonial Aggressive	EUR	Dû par	Instruments dérivés de gré à gré	902 000,00
Goldman Sachs Patrimonial Aggressive	EUR	Dû aux	Instruments dérivés de gré à gré	526 000,00
Goldman Sachs Patrimonial Balanced Europe Sustainable	EUR	Dû aux	Instruments dérivés de gré à gré	417 000,00

## 11 Frais de transaction

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023, le montant des frais de transaction encourus par chaque compartiment est détaillé dans le tableau suivant :

Compartiment	Devise	Frais de transaction
Goldman Sachs Patrimonial Aggressive	EUR	34 794,15
Goldman Sachs Patrimonial Balanced	EUR	81 729,43
Goldman Sachs Patrimonial Defensive	EUR	36 345,70
Goldman Sachs Patrimonial Balanced Europe Sustainable	EUR	587 541,29

## 12 Frais d'Overlay

La Société de gestion est en droit de percevoir des frais d'Overlay de Classes d'actions uniformes, s'élevant au maximum à 0,04 %, prélevés sur les actifs de la Classe d'Actions concernée et fondés sur les coûts réels. La Commission de couverture de Classe d'Actions est évaluée à chaque calcul de la Valeur nette d'inventaire et fixée comme valeur maximum dans le sens où la Société de gestion peut décider de réduire la Commission de couverture de la Classe d'Actions concernée si les économies d'échelle le permettent.

Les Frais d'Overlay seront applicables à toutes les classes d'actions couvertes contre le risque de change. En ce qui concerne les classes d'actions Z, ces frais peuvent être mentionnés dans la Convention spéciale et seront prélevés et perçus par la Société de gestion directement auprès de l'Actionnaire et non pas facturés directement à la Classe d'Actions concernée.

Au 30 septembre 2023, les frais d'Overlay s'élèvent à 0,021 %.

## 13 Événements postérieurs à l'arrêté des comptes

Aucun événement significatif à signaler.

## 14 Approbation des États financiers

Le Conseil d'administration a approuvé les États financiers annuels le 6 décembre 2023.

# GOLDMAN SACHS PATRIMONIAL AGGRESSIVE

## LISTE DES INVESTISSEMENTS

Participations	Description du titre	Devise	Valeur de marché EUR	% de la VL
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé</b>				
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>Fonds à capital variable - 97,37 %</b>				
<b>Irlande</b>				
6 666	Beresford Funds ICAV - North America Responsible Investing Equity Fund	EUR	101 600 705,58	19,67
<b>Luxembourg</b>				
370	Goldman Sachs Emerging Markets Enhanced Index Sustainable Equity - Z Cap EUR	EUR	42 413 292,40	8,21
1 281	Goldman Sachs Emerging Markets Hard Currency Sovereign Debt Optimised Index - I Cap EUR (couverte i)	EUR	4 942 008,33	0,96
5 032	Goldman Sachs Emerging Markets Hard Currency Sovereign Debt Optimised Index - Z Cap EUR (couverte i)	EUR	49 011,68	0,01
18 084	Goldman Sachs Euro Bond - I Cap EUR	EUR	8 998 508,83	1,74
18 074	Goldman Sachs Euro Credit - I Cap EUR	EUR	35 775 494,86	6,93
3 131	Goldman Sachs Euro Long Duration Bond - I Cap EUR	EUR	19 652 191,15	3,80
1 736	Goldman Sachs Euro Sustainable Credit - I Cap EUR	EUR	8 857 974,72	1,72
2 400	Goldman Sachs Europe Enhanced Index Sustainable Equity - I Cap EUR	EUR	15 598 584,00	3,02
89 862	Goldman Sachs Europe Equity - I Cap EUR	EUR	8 536 890,00	1,65
1 081	Goldman Sachs Europe Sustainable Equity - Z Cap EUR	EUR	12 403 869,64	2,40
2 486	Goldman Sachs Global Enhanced Index Sustainable Equity - I Cap USD	USD	16 234 619,01	3,14
96 407	Goldman Sachs Global Sustainable Equity - I Cap EUR	EUR	63 198 644,78	12,24
55 574	Goldman Sachs Green Bond Short Duration - I Cap EUR	EUR	26 348 744,88	5,10
132	Goldman Sachs North America Enhanced Index Sustainable Equity - Z Cap EUR	EUR	102 093 021,36	19,77
917	Goldman Sachs Sovereign Green Bond - I Cap EUR	EUR	6 726 818,56	1,30
452	Goldman Sachs Sustainable Yield Opportunities - Z Cap EUR	EUR	2 197 646,60	0,43
			374 027 320,80	72,42
<b>Pays-Bas</b>				
5 861	Goldman Sachs Enhanced Index Sustainable Pacific Equity Fund - Z Dis EUR	EUR	27 291 922,33	5,28
<b>TOTAL FONDS À CAPITAL VARIABLE</b>			<b>502 919 948,71</b>	<b>97,37</b>
<b>TOTAL DES VALEURS MOBILIÈRES ADMISES À LA COTE OFFICIELLE D'UNE BOURSE DE VALEURS ET/OU NÉGOCIÉES SUR UN AUTRE MARCHÉ RÉGLEMENTÉ</b>			<b>502 919 948,71</b>	<b>97,37</b>
<b>VALEUR DE MARCHÉ DES INVESTISSEMENTS HORS INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>			<b>502 919 948,71</b>	<b>97,37</b>

### Contrats à terme standardisés - (0,72 %)

Nombre de contrats	Description du titre	Position	Engagement Valeur de marché EUR	Plus-value latente EUR	% de la VL
<b>EUR</b>					
(910)	EURO STOXX 50 Index Futures 15/12/2023	Short	38 256 400,00	750 750,00	0,15

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

## GOLDMAN SACHS PATRIMONIAL AGGRESSIVE

### Contrats à terme standardisés - (0,72 %) (suite)

Nombre de contrats	Description du titre	Position	Valeur de marché de l'engagement EUR	Plus-value latente EUR	% de la VL
<b>JPY</b>					
(41)	Japanese Government Bond 10YR Futures 13/12/2023	Short	37 618 114,15	256 900,31	0,05
<b>USD</b>					
(57)	US 2 Year Note (CBT) Futures 29/12/2023	Short	10 913 363,37	56 753,78	0,01
<b>PLUS-VALUE LATENTE SUR CONTRATS À TERME STANDARDISÉS</b>				<b>1 064 404,09</b>	<b>0,21</b>

Nombre de contrats	Description du titre	Position	Valeur de marché de l'engagement EUR	Moins-value latente EUR	% de la VL
<b>EUR</b>					
144	Euro-Bund Futures 07/12/2023	Long	18 524 160,00	(538 385,41)	(0,10)
<b>GBP</b>					
411	UK Long Gilt Bond Futures 27/12/2023	Long	44 613 920,86	(407 483,83)	(0,08)
<b>USD</b>					
81	MSCI World Energy Index 15/12/2023	Long	3 717 683,87	(30 334,36)	(0,01)
143	NASDAQ 100 E-mini Index Futures 15/12/2023	Long	40 158 857,14	(1 699 859,49)	(0,33)
64	S&P500 E-mini Index Futures 15/12/2023	Long	13 073 530,11	(562 171,34)	(0,11)
805	US Treasury Notes 10YR Futures 19/12/2023	Long	82 163 223,14	(1 574 121,90)	(0,30)
			139 113 294,26	(3 866 487,09)	(0,75)
<b>MOINS-VALUE LATENTE SUR CONTRATS À TERME STANDARDISÉS</b>				<b>(4 812 356,33)</b>	<b>(0,93)</b>

### Contrats de change à terme - (0,08 %)

Devise	Montant acheté	Devise	Montant vendu	Contrepartie	Date d'échéance	Plus-value latente EUR	% de la VL
EUR	688 220	CZK	16 682 030	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	4 141,60	0,00
CZK	1 512 769	EUR	61 530	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	504,20	0,00
CZK	775 398	EUR	31 622	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	175,01	0,00
CZK	818 017	EUR	33 405	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	139,09	0,00
EUR	22 241	CZK	538 975	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	138,86	0,00
CZK	228 479	EUR	9 291	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	77,77	0,00
EUR	8 341	CZK	201 769	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	67,51	0,00
CZK	377 117	EUR	15 424	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	40,50	0,00
CZK	311 627	EUR	12 740	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	39,31	0,00
CZK	519 751	EUR	21 280	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	33,47	0,00
CZK	79 793	EUR	3 264	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	7,91	0,00
CZK	28 284	EUR	1 155	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	5,29	0,00
CZK	564 992	EUR	23 164	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	4,62	0,00
EUR	1 903	CZK	46 389	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	0,95	0,00
CZK	6 955	EUR	285	State Street Bank and Trust Co.	2 octobre 2023	0,13	0,00
<b>PLUS-VALUE LATENTE SUR CONTRATS DE CHANGE À TERME</b>						<b>5 376,22</b>	<b>0,00</b>

Devise	Montant acheté	Devise	Montant vendu	Contrepartie	Date d'échéance	Moins-value latente EUR	% de la VL
EUR	285	CZK	6 955	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(0,16)	(0,00)
CZK	46 389	EUR	1 906	State Street Bank and Trust Co.	3 octobre 2023	(1,06)	(0,00)
EUR	4 583	CZK	111 901	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(5,80)	(0,00)
EUR	6 144	CZK	150 239	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(16,36)	(0,00)
EUR	6 864	CZK	168 418	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(41,99)	(0,00)

### Contrats de change à terme - (0,08 %) (suite)

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

## GOLDMAN SACHS PATRIMONIAL AGGRESSIVE

Devise	Montant acheté	Devise	Montant vendu	Contrepartie	Date d'échéance	Moins-value latente EUR	% de la VL
CZK	453 762	EUR	18 698	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(90,63)	(0,00)
EUR	43 500	CZK	1 065 649	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(199,27)	(0,00)
EUR	23 536	CZK	579 845	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(241,55)	(0,00)
CZK	1 471 386 626	EUR	60 740 861	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(403 830,19)	(0,08)
<b>MOINS-VALUE LATENTE SUR CONTRATS DE CHANGE À TERME</b>						<b>(404 427,01)</b>	<b>(0,08)</b>

	Valeur de marché EUR	% de la VL
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>498 772 945,68</b>	<b>96,57</b>
<b>AUTRES ACTIFS ET PASSIFS</b>	<b>17 722 858,74</b>	<b>3,43</b>
<b>TOTAL ACTIF NET</b>	<b>516 495 804,42</b>	<b>100,00</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

# GOLDMAN SACHS PATRIMONIAL BALANCED

Participations	Description du titre	Devise	Valeur de marché EUR	% de la VL
----------------	----------------------	--------	-------------------------	---------------

Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé

## Organismes de placement collectif

### Fonds à capital variable - 97,69 %

#### Irlande

10 307	Beresford Funds ICAV - North America Responsible Investing Equity Fund	EUR	157 095 480,41	12,18
46 000	iShares Core MSCI Pacific ex-Japan UCITS ETF	EUR	6 781 320,00	0,53
			163 876 800,41	12,71

#### Luxembourg

625	Goldman Sachs Emerging Markets Enhanced Index Sustainable Equity - Z Cap EUR	EUR	71 644 075,00	5,56
3 357	Goldman Sachs Emerging Markets Hard Currency Sovereign Debt Optimised Index - I Cap EUR (couverte i)	EUR	12 951 071,01	1,00
13 441	Goldman Sachs Emerging Markets Hard Currency Sovereign Debt Optimised Index - Z Cap EUR (couverte i)	EUR	130 915,34	0,01
213 409	Goldman Sachs Euro Bond - I Cap EUR	EUR	106 192 105,92	8,24
55 438	Goldman Sachs Euro Credit - I Cap EUR	EUR	109 733 422,82	8,51
12 771	Goldman Sachs Euro Long Duration Bond - I Cap EUR	EUR	80 160 101,41	6,22
6 394	Goldman Sachs Euro Sustainable Credit - I Cap EUR	EUR	32 625 512,88	2,53
27 297	Goldman Sachs Euromix Bond - I Cap EUR	EUR	86 280 903,54	6,69
4 048	Goldman Sachs Europe Enhanced Index Sustainable Equity - I Cap EUR	EUR	26 309 611,68	2,04
143 705	Goldman Sachs Europe Equity - I Cap EUR	EUR	13 651 975,00	1,06
1 949	Goldman Sachs Europe Sustainable Equity - Z Cap EUR	EUR	22 363 683,56	1,73

Participations	Description du titre	Devise	Valeur de marché EUR	% de la VL
----------------	----------------------	--------	-------------------------	---------------

Organismes de placement collectif  
(suite)

### Fonds à capital variable - 97,69 % (suite)

#### Luxembourg (suite)

3 982	Goldman Sachs Global Enhanced Index Sustainable Equity - I Cap USD	USD	26 004 124,26	2,02
127 367	Goldman Sachs Global Sustainable Equity - I Cap EUR	EUR	83 494 163,18	6,48
269 317	Goldman Sachs Green Bond Short Duration - I Cap EUR	EUR	127 688 576,04	9,90
1 203	Goldman Sachs Japan Equity (Former NN) - Z Cap EUR	EUR	13 580 017,38	1,05
264	Goldman Sachs North America Enhanced Index Sustainable Equity - Z Cap EUR	EUR	204 186 042,72	15,83
5 189	Goldman Sachs Sovereign Green Bond - I Cap EUR	EUR	38 064 843,52	2,95
2 739	Goldman Sachs Sustainable Yield Opportunities - Z Cap EUR	EUR	13 317 154,95	1,03
			1 068 378 300,21	82,85

#### Pays-Bas

5 897	Goldman Sachs Enhanced Index Sustainable Pacific Equity Fund - Z Dis EUR	EUR	27 459 557,41	2,13
-------	--	-----	---------------	------

**TOTAL FONDS À CAPITAL VARIABLE** 1 259 714 658,03 97,69

**TOTAL DES VALEURS MOBILIÈRES ADMISES À LA COTE OFFICIELLE D'UNE BOURSE DE VALEURS ET/OU NÉGOCIÉES SUR UN AUTRE MARCHÉ RÉGLEMENTÉ** 1 259 714 658,03 97,69

**VALEUR DE MARCHÉ DES INVESTISSEMENTS HORS INSTRUMENTS DÉRIVÉS** 1 259 714 658,03 97,69

### Contrats à terme standardisés - (0,70 %)

Nombre de contrats	Description du titre	Position	Valeur de marché de l'engagement EUR	Plus-value latente EUR	% de la VL
	<b>EUR</b>				
(1 903)	EURO STOXX 50 Index Futures 15/12/2023	Short	80 002 120,00	1 569 975,00	0,12

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

## GOLDMAN SACHS PATRIMONIAL BALANCED

### Contrats à terme standardisés - (0,70 %) (suite)

Nombre de contrats	Description du titre	Position	Valeur de marché de l'engagement EUR	Plus-value latente EUR	% de la VL
<b>JPY</b>					
(90)	Japanese Government Bond10YR Futures 13/12/2023	Short	82 576 348,14	563 927,50	0,04
<b>USD</b>					
(107)	US 2 Year Note (CBT) Futures 29/12/2023	Short	20 486 489,13	106 537,80	0,01

### PLUS-VALUE LATENTE

**CONTRATS À TERME STANDARDISÉS 2 240 440,30 0,17**

Nombre de contrats	Description du titre	Position	Valeur de marché de l'engagement EUR	Moins-value latente EUR	% de la VL
<b>EUR</b>					
596	Euro-Bund Futures 07/12/2023	Long	76 669 440,00	(2 195 293,46)	(0,17)
<b>GBP</b>					
862	UK Long Gilt Bond Futures 27/12/2023	Long	93 569 829,16	(854 625,46)	(0,07)
<b>USD</b>					
174	MSCI World Energy Index 15/12/2023	Long	7 986 135,73	(65 162,69)	0,00
297	NASDAQ 100 E-mini Index Futures 15/12/2023	Long	83 406 857,14	(3 530 477,40)	(0,27)
128	S&P500 E-mini Index Futures 15/12/2023	Long	26 147 060,21	(1 124 342,68)	(0,09)
1 756	US Treasury Notes 10YR Futures 19/12/2023	Long	179 228 099,17	(3 433 736,72)	(0,27)
			296 768 152,25	(8 153 719,49)	(0,63)

### MOINS-VALUE

**LATENTE SUR CONTRATS À TERME STANDARDISÉS (11 203 638,41)(0,87)**

	Valeur de marché EUR	% de la VL
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>1 250 751 459,92</b>	<b>96,99</b>
<b>AUTRES ACTIFS ET PASSIFS</b>	<b>38 770 192,54</b>	<b>3,01</b>
<b>TOTAL ACTIF NET</b>	<b>1 289 521 652,46</b>	<b>100,00</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.



## GOLDMAN SACHS PATRIMONIAL DEFENSIVE

Participations	Description du titre	Devise	Valeur de marché EUR	% de la VL
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé</b>				
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>Fonds à capital variable - 98,08 %</b>				
<b>Irlande</b>				
2 489	Beresford Funds ICAV - North America Responsible Investing Equity Fund	EUR	37 936 417,07	6,02
<b>Luxembourg</b>				
156	Goldman Sachs Emerging Markets Enhanced Index Sustainable Equity - Z Cap EUR	EUR	17 882 361,12	2,84
1 793	Goldman Sachs Emerging Markets Hard Currency Sovereign Debt Optimised Index - I Cap EUR (couverte i)	EUR	6 917 268,49	1,10
7 274	Goldman Sachs Emerging Markets Hard Currency Sovereign Debt Optimised Index - Z Cap EUR (couverte i)	EUR	70 848,76	0,01
178 576	Goldman Sachs Euro Bond - I Cap EUR	EUR	88 859 240,45	14,09
32 556	Goldman Sachs Euro Credit - I Cap EUR	EUR	64 441 020,84	10,22
10 625	Goldman Sachs Euro Long Duration Bond - I Cap EUR	EUR	66 691 496,37	10,57
4 326	Goldman Sachs Euro Sustainable Credit - I Cap EUR	EUR	22 073 501,52	3,50
20 217	Goldman Sachs Euromix Bond - I Cap EUR	EUR	63 902 297,94	10,13
848	Goldman Sachs Europe Enhanced Index Sustainable Equity - I Cap EUR	EUR	5 511 499,68	0,87
41 251	Goldman Sachs Europe Equity - I Cap EUR	EUR	3 918 845,00	0,62
508	Goldman Sachs Europe Sustainable Equity - Z Cap EUR	EUR	5 829 015,52	0,92
945	Goldman Sachs Global Enhanced Index Sustainable Equity - I Cap USD	USD	6 171 244,96	0,98
28 205	Goldman Sachs Global Sustainable Equity - I Cap EUR	EUR	18 489 505,70	2,93
216 081	Goldman Sachs Green Bond Short Duration - I Cap EUR	EUR	102 448 323,72	16,24
67	Goldman Sachs North America Enhanced Index Sustainable Equity - Z Cap EUR	EUR	51 819 942,66	8,22
4 317	Goldman Sachs Sovereign Green Bond - I Cap EUR	EUR	31 668 130,56	5,02
2 462	Goldman Sachs Sustainable Yield Opportunities - Z Cap EUR	EUR	11 970 367,10	1,90
			568 664 910,39	90,16
<b>Pays-Bas</b>				
2 571	Goldman Sachs Enhanced Index Sustainable Pacific Equity Fund - Z Dis EUR	EUR	11 971 938,63	1,90
<b>TOTAL FONDS À CAPITAL VARIABLE</b>			<b>618 573 266,09</b>	<b>98,08</b>
<b>TOTAL DES VALEURS MOBILIÈRES ADMISES À LA COTE OFFICIELLE D'UNE BOURSE DE VALEURS ET/OU NÉGOCIÉES SUR UN AUTRE MARCHÉ RÉGLEMENTÉ</b>			<b>618 573 266,09</b>	<b>98,08</b>
<b>VALEUR DE MARCHÉ DES INVESTISSEMENTS HORS INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>			<b>618 573 266,09</b>	<b>98,08</b>

### Contrats à terme standardisés - (0,57 %)

Nombre de contrats	Description du titre	Position	Valeur de marché de l'engagement EUR	Plus-value latente EUR	% de la VL
<b>EUR</b>					
(702)	EURO STOXX 50 Index Futures 15/12/2023	Short	29 512 080,00	579 150,00	0,09
<b>JPY</b>					
(37)	Japanese Government Bond 10YR Futures 13/12/2023	Short	33 948 054,23	231 836,86	0,04

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

## GOLDMAN SACHS PATRIMONIAL DEFENSIVE

### Contrats à terme standardisés - (0,57 %) (suite)

Nombre de contrats	Description du titre	Position	Valeur de marché de l'engagement EUR	Plus-value latente EUR	% de la VL
<b>USD</b>					
(35)	US 2 Year Note (CBT) Futures 29/12/2023	Short	6 701 188,03	34 848,81	0,01
<b>PLUS-VALUE LATENTE SUR CONTRATS À TERME STANDARDISÉS</b>				<b>845 835,67</b>	<b>0,14</b>
Nombre de contrats	Description du titre	Position	Valeur de marché de l'engagement EUR	Moins-value latente EUR	% de la VL
<b>EUR</b>					
239	Euro-Bund Futures 07/12/2023	Long	30 744 960,00	(901 451,12)	(0,14)
<b>GBP</b>					
345	UK Long Gilt Bond Futures 27/12/2023	Long	37 449 641,60	(342 048,48)	(0,06)
<b>USD</b>					
72	MSCI World Energy Index 15/12/2023	Long	3 304 607,89	(26 963,87)	0,00
109	NASDAQ 100 E-mini Index Futures 15/12/2023	Long	30 610 597,40	(1 295 697,10)	(0,21)
47	S&P500 E-mini Index Futures 15/12/2023	Long	9 600 873,67	(412 844,58)	(0,07)
750	US Treasury Notes 10YR Futures 19/12/2023	Long	76 549 586,78	(1 466 573,20)	(0,23)
			120 065 665,74	(3 202 078,75)	(0,51)
<b>MOINS-VALUE LATENTE SUR CONTRATS À TERME STANDARDISÉS</b>				<b>(4 445 578,35)</b>	<b>(0,71)</b>

### Contrats de change à terme - 0,00 %

Devise	Montant acheté	Devise	Montant vendu	Contrepartie	Date d'échéance	Plus-value latente EUR	% de la VL
EUR	2 454	CZK	59 482	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	14,77	0,00
CZK	4 335	EUR	176	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	1,81	0,00
CZK	1 950	EUR	79	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	0,48	0,00
CZK	983	EUR	40	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	0,11	0,00
CZK	500	EUR	20	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	0,09	0,00
CZK	500	EUR	20	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	0,02	0,00
<b>PLUS-VALUE LATENTE SUR CONTRATS DE CHANGE À TERME</b>						<b>17,28</b>	<b>0,00</b>
Devise	Montant acheté	Devise	Montant vendu	Contrepartie	Date d'échéance	Moins-value latente EUR	% de la VL
CZK	500	EUR	21	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(0,10)	(0,00)
CZK	5 122 009	EUR	211 444	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(1 405,75)	(0,00)
<b>MOINS-VALUE LATENTE SUR CONTRATS DE CHANGE À TERME</b>						<b>(1 405,85)</b>	<b>(0,00)</b>

	Valeur de marché EUR	% de la VL
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>614 972 134,84</b>	<b>97,51</b>
<b>AUTRES ACTIFS ET PASSIFS</b>	<b>15 722 076,98</b>	<b>2,49</b>
<b>TOTAL ACTIF NET</b>	<b>630 694 211,82</b>	<b>100,00</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

# GOLDMAN SACHS PATRIMONIAL BALANCED EUROPE SUSTAINABLE

Participations	Description du titre	Devise	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Valeur de marché EUR	% de la VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé</b>						
<b>Obligations - 48,19 %</b>						
<b>Australie</b>						
300 000	Transurban Finance Co. Pty Ltd.	EUR	1,750 %	29 mars 2028	271 958,43	0,04
600 000	Transurban Finance Co. Pty Ltd.	EUR	1,450 %	16 mai 2029	517 756,27	0,07
1 000 000	Transurban Finance Co. Pty Ltd.	EUR	3,000 %	8 avril 2030	921 029,00	0,12
					1 710 743,70	0,23
<b>Autriche</b>						
300 000	Erste Group Bank AG	EUR	1,500 %	7 avril 2026	281 858,45	0,04
700 000	Erste Group Bank AG <sup>(a)</sup>	EUR	0,100 %	16 novembre 2028	588 851,31	0,08
400 000	Erste Group Bank AG <sup>(a)</sup>	EUR	1,000 %	10 juin 2030	366 181,81	0,05
300 000	Erste Group Bank AG <sup>(a)</sup>	EUR	1,625 %	8 septembre 2031	267 991,94	0,04
100 000	Erste Group Bank AG <sup>(a)</sup>	EUR	0,875 %	15 novembre 2032	82 371,85	0,01
100 000	Erste Group Bank AG <sup>(a)</sup>	EUR	4,000 %	7 juin 2033	92 607,72	0,01
100 000	Raiffeisen Bank International AG	EUR	1,000 %	4 décembre 2023	99 395,12	0,01
100 000	Raiffeisen Bank International AG	EUR	0,250 %	22 janvier 2025	94 050,36	0,01
273 000	Republic of Austria Government Bond	EUR	1,650 %	21 octobre 2024	267 759,17	0,04
193 000	Republic of Austria Government Bond	EUR	1,200 %	20 octobre 2025	185 256,12	0,03
300 000	Republic of Austria Government Bond	EUR	2,000 %	15 juillet 2026	290 538,80	0,04
400 000	Republic of Austria Government Bond	EUR	0,750 %	20 octobre 2026	372 341,11	0,05
368 000	Republic of Austria Government Bond	EUR	0,500 %	20 avril 2027	335 592,21	0,05
380 000	Republic of Austria Government Bond	EUR	0,750 %	20 février 2028	342 517,61	0,05
300 000	Republic of Austria Government Bond <sup>(b)</sup>	EUR	ZCP	20 février 2030	244 364,60	0,03
200 000	Republic of Austria Government Bond <sup>(b)</sup>	EUR	ZCP	20 février 2031	157 184,32	0,02
336 000	Republic of Austria Government Bond	EUR	0,900 %	20 février 2032	276 263,09	0,04
270 000	Republic of Austria Government Bond	EUR	2,900 %	20 février 2033	258 691,93	0,04
300 000	Republic of Austria Government Bond	EUR	4,150 %	15 mars 2037	316 351,71	0,04
200 000	Republic of Austria Government Bond <sup>(b)</sup>	EUR	ZCP	20 octobre 2040	108 828,86	0,01
200 000	Republic of Austria Government Bond	EUR	3,150 %	20 juin 2044	185 846,41	0,03
194 000	Republic of Austria Government Bond	EUR	1,500 %	20 février 2047	128 664,45	0,02
52 000	Republic of Austria Government Bond	EUR	0,750 %	20 mars 2051	26 462,05	0,00
70 000	Republic of Austria Government Bond	EUR	3,800 %	26 janvier 2062	72 140,59	0,01
120 000	Republic of Austria Government Bond	EUR	2,100 %	20 septembre 2117	75 372,16	0,01
110 000	Republic of Austria Government Bond	EUR	0,850 %	30 juin 2120	38 390,39	0,00
200 000	Telekom Finanzmanagement GmbH	EUR	1,500 %	7 décembre 2026	187 804,57	0,03
900 000	Verbund AG	EUR	0,900 %	1 avril 2041	566 408,99	0,08
					6 310 087,70	0,87
<b>Belgique</b>						
300 000	KBC Group NV <sup>(a)</sup>	EUR	1,500 %	29 mars 2026	287 021,20	0,04
200 000	KBC Group NV <sup>(a)</sup>	EUR	4,375 %	23 novembre 2027	199 422,28	0,03
600 000	KBC Group NV <sup>(a)</sup>	EUR	0,500 %	3 décembre 2029	563 217,05	0,08
600 000	KBC Group NV <sup>(a)</sup>	EUR	4,375 %	19 avril 2030	591 502,90	0,08
100 000	KBC Group NV	EUR	4,375 %	6 décembre 2031	97 905,20	0,01
400 000	KBC Group NV <sup>(a)</sup>	EUR	0,625 %	7 décembre 2031	346 369,72	0,05
520 000	Kingdom of Belgium Government Bond	EUR	0,200 %	22 octobre 2023	519 065,79	0,07
500 000	Kingdom of Belgium Government Bond	EUR	0,500 %	22 octobre 2024	484 457,18	0,07
325 000	Kingdom of Belgium Government Bond	EUR	4,500 %	28 mars 2026	334 608,91	0,05
345 000	Kingdom of Belgium Government Bond	EUR	1,000 %	22 juin 2026	325 590,65	0,04
679 000	Kingdom of Belgium Government Bond	EUR	0,800 %	22 juin 2027	624 132,07	0,09
330 000	Kingdom of Belgium Government Bond	EUR	0,800 %	22 juin 2028	297 017,64	0,04
650 000	Kingdom of Belgium Government Bond	EUR	0,900 %	22 juin 2029	574 730,68	0,08
460 000	Kingdom of Belgium Government Bond	EUR	0,100 %	22 juin 2030	374 395,54	0,05
720 000	Kingdom of Belgium Government Bond	EUR	1,000 %	22 juin 2031	608 166,05	0,08
475 000	Kingdom of Belgium Government Bond	EUR	5,000 %	28 mars 2035	537 097,59	0,07

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

# GOLDMAN SACHS PATRIMONIAL BALANCED EUROPE SUSTAINABLE

Participations	Description du titre	Devise	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Valeur de marché EUR	% de la VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé (suite)</b>						
<b>Obligations - 48,19 % (suite)</b>						
<b>Belgique (suite)</b>						
190 000	Kingdom of Belgium Government Bond	EUR	1,900 %	22 juin 2038	150 935,61	0,02
300 000	Kingdom of Belgium Government Bond	EUR	0,400 %	22 juin 2040	174 540,13	0,02
400 000	Kingdom of Belgium Government Bond	EUR	4,250 %	28 mars 2041	421 653,43	0,06
190 000	Kingdom of Belgium Government Bond	EUR	3,750 %	22 juin 2045	186 228,91	0,03
180 000	Kingdom of Belgium Government Bond	EUR	1,600 %	22 juin 2047	116 860,62	0,02
200 000	Kingdom of Belgium Government Bond	EUR	1,700 %	22 juin 2050	127 356,51	0,02
200 000	Kingdom of Belgium Government Bond	EUR	1,400 %	22 juin 2053	112 681,71	0,01
170 000	Kingdom of Belgium Government Bond	EUR	2,250 %	22 juin 2057	118 276,96	0,02
250 000	Kingdom of Belgium Government Bond	EUR	0,650 %	22 juin 2071	85 871,88	0,01
700 000	Region Wallonne Belgium	EUR	3,750 %	22 avril 2039	665 903,77	0,09
100 000	Solvay S.A. <sup>(a),(c)</sup>	EUR	4,250 %	Perp.	99 604,60	0,01
					9 024 614,58	1,24
<b>Canada</b>						
100 000	Great-West Lifeco, Inc.	EUR	1,750 %	7 décembre 2026	93 485,45	0,02
659 000	Great-West Lifeco, Inc.	EUR	4,700 %	16 novembre 2029	668 317,10	0,09
100 000	Magna International, Inc.	EUR	1,500 %	25 septembre 2027	91 445,91	0,01
					853 248,46	0,12
<b>Chili</b>						
510 000	Chile Government International Bond	EUR	0,830 %	2 juillet 2031	393 410,83	0,06
500 000	Chile Government International Bond	EUR	1,250 %	29 janvier 2040	312 861,78	0,04
					706 272,61	0,10
<b>République tchèque</b>						
200 000	Ceska sporitelna AS <sup>(a)</sup>	EUR	5,737 %	8 mars 2028	200 848,35	0,03
<b>Danemark</b>						
600 000	Carlsberg Breweries AS	EUR	0,375 %	30 juin 2027	524 243,89	0,07
100 000	Carlsberg Breweries AS	EUR	0,625 %	9 mars 2030	80 399,59	0,01
3 000 000	Kommunekredit	EUR	0,750 %	18 mai 2027	2 730 193,14	0,38
2 930 000	Kommunekredit	EUR	0,750 %	5 juillet 2028	2 598 132,26	0,36
1 300 000	Kommunekredit	EUR	0,625 %	21 novembre 2039	828 399,16	0,11
225 000	Orsted AS	EUR	3,250 %	13 septembre 2031	209 629,33	0,03
500 000	Orsted AS <sup>(a)</sup>	EUR	2,250 %	24 novembre 3017	480 157,40	0,07
800 000	Orsted AS <sup>(a)</sup>	EUR	1,750 %	9 décembre 3019	670 260,80	0,09
					8 121 415,57	1,12
<b>Finlande</b>						
200 000	Balder Finland OYJ	EUR	1,000 %	20 janvier 2029	135 814,49	0,02
116 000	Finland Government Bond	EUR	4,000 %	4 juillet 2025	117 171,74	0,02
176 000	Finland Government Bond	EUR	0,500 %	15 avril 2026	164 699,13	0,02
580 000	Finland Government Bond	EUR	0,500 %	15 septembre 2027	523 619,74	0,07
250 000	Finland Government Bond	EUR	2,750 %	4 juillet 2028	245 502,93	0,03
300 000	Finland Government Bond	EUR	0,750 %	15 avril 2031	250 026,92	0,03
137 000	Finland Government Bond	EUR	1,125 %	15 avril 2034	109 311,20	0,01
100 000	Finland Government Bond	EUR	0,250 %	15 septembre 2040	57 796,17	0,01
100 000	Finland Government Bond	EUR	2,625 %	4 juillet 2042	86 875,46	0,01
60 000	Finland Government Bond	EUR	0,500 %	15 avril 2043	34 054,49	0,00
70 000	Finland Government Bond	EUR	1,375 %	15 avril 2047	46 075,92	0,01
120 000	Finland Government Bond	EUR	0,125 %	15 avril 2052	48 133,14	0,01
200 000	Kojamo OYJ	EUR	1,625 %	7 mars 2025	186 722,73	0,03
2 400 000	Kuntarahoitus OYJ	EUR	0,750 %	7 septembre 2027	2 171 544,50	0,30
306 000	Metso OYJ	EUR	4,875 %	7 décembre 2027	312 190,70	0,04
600 000	OP Corporate Bank PLC <sup>(a)</sup>	EUR	1,625 %	9 juin 2030	560 391,52	0,08
1 030 000	Sampo OYJ <sup>(a)</sup>	EUR	3,375 %	23 mai 2049	912 961,00	0,13

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

# GOLDMAN SACHS PATRIMONIAL BALANCED EUROPE SUSTAINABLE

Participations	Description du titre	Devise	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Valeur de marché EUR	% de la VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé (suite)</b>						
<b>Obligations - 48,19 % (suite)</b>						
<b>Finlande (suite)</b>						
100 000	SATO OYJ	EUR	1,375 %	24 février 2028	77 544,18	0,01
270 000	UPM-Kymmene OYJ	EUR	0,125 %	19 novembre 2028	220 220,45	0,03
987 000	UPM-Kymmene OYJ	EUR	2,250 %	23 mai 2029	890 689,65	0,12
					7 151 346,06	0,98
<b>France</b>						
2 000 000	Agence Française de Développement EPIC	EUR	1,375 %	17 septembre 2024	1 952 251,34	0,27
500 000	ALD S.A.	EUR	4,875 %	6 octobre 2028	502 744,79	0,07
300 000	Alstom S.A. <sup>(b)</sup>	EUR	ZCP	11 janvier 2029	242 931,72	0,03
1 000 000	APRR S.A.	EUR	1,625 %	13 janvier 2032	843 270,46	0,12
200 000	Arkema S.A.	EUR	3,125 %	6 décembre 2023	199 432,97	0,03
1 100 000	Banque Fédérative du Crédit Mutuel S.A.	EUR	0,010 %	11 mai 2026	989 835,00	0,14
400 000	Banque Fédérative du Crédit Mutuel S.A.	EUR	3,875 %	26 janvier 2028	390 088,65	0,05
200 000	Banque Fédérative du Crédit Mutuel S.A.	EUR	2,500 %	25 mai 2028	181 218,34	0,02
500 000	Banque Fédérative du Crédit Mutuel S.A.	EUR	0,250 %	29 juin 2028	419 997,88	0,06
500 000	Banque Fédérative du Crédit Mutuel S.A.	EUR	0,250 %	19 juillet 2028	410 033,26	0,06
600 000	Banque Fédérative du Crédit Mutuel S.A.	EUR	0,625 %	3 novembre 2028	495 088,13	0,07
300 000	Banque Fédérative du Crédit Mutuel S.A.	EUR	4,125 %	13 mars 2029	297 183,72	0,04
300 000	Banque Fédérative du Crédit Mutuel S.A.	EUR	2,625 %	6 novembre 2029	268 341,54	0,04
500 000	Banque Fédérative du Crédit Mutuel S.A.	EUR	4,375 %	2 mai 2030	491 788,39	0,07
300 000	Banque Fédérative du Crédit Mutuel S.A.	EUR	4,125 %	18 septembre 2030	296 817,18	0,04
100 000	Banque Fédérative du Crédit Mutuel S.A.	EUR	1,125 %	19 novembre 2031	72 753,38	0,01
300 000	Banque Fédérative du Crédit Mutuel S.A. <sup>(a)</sup>	EUR	3,875 %	16 juin 2032	283 153,16	0,04
600 000	Banque Fédérative du Crédit Mutuel S.A.	EUR	3,750 %	1 février 2033	571 818,14	0,08
400 000	Banque Stellantis France SACA	EUR	0,625 %	21 juin 2024	389 973,02	0,05
1 000 000	Banque Stellantis France SACA	EUR	4,000 %	21 janvier 2027	985 807,85	0,14
200 000	BNP Paribas S.A. <sup>(a)</sup>	EUR	2,125 %	23 janvier 2027	188 912,70	0,03
1 300 000	BNP Paribas S.A. <sup>(a)</sup>	EUR	0,250 %	13 avril 2027	1 165 379,96	0,16
1 300 000	BNP Paribas S.A. <sup>(a)</sup>	EUR	0,500 %	19 février 2028	1 134 051,79	0,16
400 000	BNP Paribas S.A. <sup>(a)</sup>	EUR	3,875 %	23 février 2029	394 829,14	0,05
200 000	BNP Paribas S.A.	EUR	3,625 %	1 septembre 2029	189 792,79	0,03
500 000	BNP Paribas S.A. <sup>(a)</sup>	EUR	0,875 %	11 juillet 2030	403 396,94	0,06
900 000	BNP Paribas S.A. <sup>(a)</sup>	EUR	1,125 %	15 janvier 2032	777 544,20	0,11
100 000	BNP Paribas S.A. <sup>(a)</sup>	EUR	2,500 %	31 mars 2032	89 994,44	0,01
200 000	BNP Paribas S.A. <sup>(a)</sup>	EUR	4,125 %	26 septembre 2032	197 322,37	0,03
300 000	BPCE S.A.	EUR	4,125 %	10 juillet 2028	298 388,52	0,04
200 000	BPCE S.A.	EUR	0,625 %	15 janvier 2030	160 616,43	0,02
400 000	BPCE S.A.	EUR	0,250 %	14 janvier 2031	301 472,96	0,04
200 000	BPCE S.A.	EUR	4,500 %	13 janvier 2033	194 558,07	0,03
100 000	BPCE S.A. <sup>(a)</sup>	EUR	4,750 %	14 juin 2034	98 340,80	0,01
300 000	BPCE S.A. <sup>(a)</sup>	EUR	5,125 %	25 janvier 2035	287 994,33	0,04
100 000	Cie de Saint-Gobain S.A.	EUR	2,375 %	4 octobre 2027	95 215,04	0,01
100 000	Crédit Agricole Assurances S.A. <sup>(a)</sup>	EUR	2,625 %	29 janvier 2048	87 657,68	0,01
400 000	Crédit Agricole S.A. <sup>(a)</sup>	EUR	4,000 %	12 octobre 2026	397 695,88	0,05
600 000	Crédit Agricole S.A.	EUR	1,375 %	3 mai 2027	548 983,40	0,08
400 000	Crédit Agricole S.A. <sup>(a)</sup>	EUR	1,625 %	5 juin 2030	376 459,16	0,05
600 000	Crédit Agricole S.A.	EUR	3,875 %	20 avril 2031	584 333,17	0,08
100 000	Crédit Mutuel Arkea S.A.	EUR	0,875 %	7 mai 2027	89 069,73	0,01
300 000	Crédit Mutuel Arkea S.A.	EUR	3,375 %	19 septembre 2027	289 824,09	0,04
1 000 000	EssilorLuxottica S.A.	EUR	0,500 %	5 juin 2028	861 864,13	0,12
614 581	French Republic Government Bond OAT	EUR	1,750 %	25 novembre 2024	602 284,75	0,08
1 000 000	French Republic Government Bond OAT <sup>(b)</sup>	EUR	ZCP	25 mars 2025	951 162,73	0,13

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

# GOLDMAN SACHS PATRIMONIAL BALANCED EUROPE SUSTAINABLE

Participations	Description du titre	Devise	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Valeur de marché EUR	% de la VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé (suite)</b>						
<b>Obligations - 48,19 % (suite)</b>						
<b>France (suite)</b>						
1 000 000	French Republic Government Bond OAT	EUR	0,500 %	25 mai 2025	954 137,98	0,13
1 200 000	French Republic Government Bond OAT	EUR	1,000 %	25 novembre 2025	1 144 452,94	0,16
850 000	French Republic Government Bond OAT <sup>(b)</sup>	EUR	ZCP	25 février 2026	787 429,64	0,11
1 199 000	French Republic Government Bond OAT	EUR	0,500 %	25 mai 2026	1 117 999,11	0,15
1 200 000	French Republic Government Bond OAT	EUR	0,250 %	25 novembre 2026	1 096 461,38	0,15
650 000	French Republic Government Bond OAT <sup>(b)</sup>	EUR	ZCP	25 février 2027	584 763,45	0,08
900 000	French Republic Government Bond OAT	EUR	1,000 %	25 mai 2027	834 201,32	0,11
750 000	French Republic Government Bond OAT	EUR	2,750 %	25 octobre 2027	738 925,15	0,10
800 000	French Republic Government Bond OAT	EUR	0,750 %	25 février 2028	722 579,02	0,10
900 000	French Republic Government Bond OAT	EUR	0,750 %	25 mai 2028	808 291,29	0,11
1 000 000	French Republic Government Bond OAT	EUR	0,750 %	25 novembre 2028	888 541,51	0,12
430 000	French Republic Government Bond OAT	EUR	2,750 %	25 février 2029	421 160,89	0,06
470 000	French Republic Government Bond OAT	EUR	5,500 %	25 avril 2029	524 878,60	0,07
1 090 000	French Republic Government Bond OAT	EUR	0,500 %	25 mai 2029	942 798,92	0,13
720 000	French Republic Government Bond OAT <sup>(b)</sup>	EUR	ZCP	25 novembre 2029	594 847,43	0,08
1 020 000	French Republic Government Bond OAT	EUR	2,500 %	25 mai 2030	979 659,21	0,13
750 000	French Republic Government Bond OAT <sup>(b)</sup>	EUR	ZCP	25 novembre 2030	598 744,07	0,08
900 000	French Republic Government Bond OAT	EUR	1,500 %	25 mai 2031	797 273,16	0,11
730 000	French Republic Government Bond OAT <sup>(b)</sup>	EUR	ZCP	25 novembre 2031	562 269,03	0,08
570 000	French Republic Government Bond OAT <sup>(b)</sup>	EUR	ZCP	25 mai 2032	430 680,75	0,06
295 000	French Republic Government Bond OAT	EUR	2,000 %	25 novembre 2032	264 302,82	0,04
700 000	French Republic Government Bond OAT	EUR	1,250 %	25 mai 2034	564 082,21	0,08
530 000	French Republic Government Bond OAT	EUR	4,750 %	25 avril 2035	591 362,44	0,08
814 000	French Republic Government Bond OAT	EUR	1,250 %	25 mai 2036	623 559,72	0,09
340 000	French Republic Government Bond OAT	EUR	1,250 %	25 mai 2038	247 581,27	0,03
400 000	French Republic Government Bond OAT	EUR	4,000 %	25 octobre 2038	415 906,43	0,06
670 000	French Republic Government Bond OAT	EUR	1,750 %	25 juin 2039	520 243,05	0,07
300 000	French Republic Government Bond OAT	EUR	0,500 %	25 mai 2040	181 514,99	0,02
750 000	French Republic Government Bond OAT	EUR	4,500 %	25 avril 2041	823 576,73	0,11
200 000	French Republic Government Bond OAT	EUR	0,500 %	25 juin 2044	107 149,13	0,01
500 000	French Republic Government Bond OAT	EUR	3,250 %	25 mai 2045	460 503,89	0,06
500 000	French Republic Government Bond OAT	EUR	2,000 %	25 mai 2048	356 969,16	0,05
550 000	French Republic Government Bond OAT	EUR	1,500 %	25 mai 2050	339 271,58	0,05
1 100 000	French Republic Government Bond OAT	EUR	0,750 %	25 mai 2052	519 609,60	0,07
170 000	French Republic Government Bond OAT	EUR	0,750 %	25 mai 2053	78 206,57	0,01
420 000	French Republic Government Bond OAT	EUR	4,000 %	25 avril 2055	429 220,36	0,06
350 000	French Republic Government Bond OAT	EUR	4,000 %	25 avril 2060	358 088,81	0,05
250 000	French Republic Government Bond OAT	EUR	1,750 %	25 mai 2066	145 410,91	0,02
200 000	French Republic Government Bond OAT	EUR	0,500 %	25 mai 2072	62 780,24	0,01
700 000	Kering S.A.	EUR	1,875 %	5 mai 2030	627 986,50	0,09
500 000	Kering S.A.	EUR	3,625 %	5 septembre 2031	487 995,74	0,07
500 000	Kering S.A.	EUR	3,875 %	5 septembre 2035	485 412,12	0,07
3 300 000	La Banque Postale S.A.	EUR	1,375 %	24 avril 2029	2 826 479,73	0,39
2 800 000	La Poste S.A.	EUR	1,450 %	30 novembre 2028	2 481 901,86	0,34
900 000	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	EUR	0,375 %	11 février 2031	717 007,25	0,10
400 000	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	EUR	3,500 %	7 septembre 2033	387 989,74	0,05
300 000	Orange S.A. <sup>(a),(c)</sup>	EUR	2,375 %	Perp.	285 426,49	0,04
100 000	Orange S.A. <sup>(a),(c)</sup>	EUR	5,000 %	Perp.	99 516,48	0,01
100 000	Orange S.A.	EUR	1,250 %	7 juillet 2027	91 296,53	0,01
200 000	Orange S.A.	EUR	1,375 %	20 mars 2028	179 982,16	0,02
300 000	Orange S.A.	EUR	1,375 %	16 janvier 2030	260 859,73	0,04

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

# GOLDMAN SACHS PATRIMONIAL BALANCED EUROPE SUSTAINABLE

Participations	Description du titre	Devise	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Valeur de marché EUR	% de la VNI
----------------	----------------------	--------	----------------	-----------------	----------------------	-------------

Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé (suite)

## Obligations - 48,19 % (suite)

### France (suite)

600 000	Orange S.A.	EUR	1,875 %	12 septembre 2030	529 120,12	0,07
500 000	Orange S.A.	EUR	1,625 %	7 avril 2032	419 263,36	0,06
300 000	Orange S.A.	EUR	0,625 %	16 décembre 2033	215 909,40	0,03
400 000	Pernod Ricard S.A.	EUR	2,125 %	27 septembre 2024	392 748,11	0,05
500 000	Pernod Ricard S.A.	EUR	1,125 %	7 avril 2025	479 578,51	0,07
600 000	Pernod Ricard S.A.	EUR	0,500 %	24 octobre 2027	530 313,69	0,07
500 000	Pernod Ricard S.A.	EUR	1,375 %	7 avril 2029	437 248,60	0,06
100 000	Praemia Healthcare SACA	EUR	5,500 %	19 septembre 2028	99 829,77	0,01
100 000	Praemia Healthcare SACA	EUR	1,375 %	17 septembre 2030	75 225,84	0,01
2 600 000	Régie Autonome des Transports Parisiens EPIC	EUR	0,875 %	25 mai 2027	2 363 768,99	0,32
100 000	Schneider Electric SE	EUR	1,375 %	21 juin 2027	91 995,07	0,01
500 000	Schneider Electric SE	EUR	3,500 %	12 juin 2033	483 164,70	0,07
3 000 000	SNCF Réseau	EUR	1,000 %	9 novembre 2031	2 448 883,20	0,34
500 000	SNCF Réseau	EUR	1,875 %	30 mars 2034	416 127,33	0,06
1 000 000	Soc Nationale SNCF SACA	EUR	0,625 %	17 avril 2030	824 453,78	0,11
3 200 000	Société du Grand Paris EPIC	EUR	1,125 %	22 octobre 2028	2 850 370,75	0,39
400 000	Société du Grand Paris EPIC	EUR	1,700 %	25 mai 2050	240 426,02	0,03
2 000 000	Société du Grand Paris EPIC	EUR	0,700 %	15 octobre 2060	677 004,58	0,09
800 000	Société du Grand Paris EPIC	EUR	1,000 %	18 février 2070	277 504,52	0,04
500 000	Société Générale S.A.	EUR	4,250 %	28 septembre 2026	500 726,29	0,07
200 000	Société Générale S.A. <sup>(a)</sup>	EUR	4,250 %	6 décembre 2030	190 821,90	0,03
200 000	Société Générale S.A.	EUR	5,625 %	2 juin 2033	193 156,43	0,03
300 000	WPP Finance S.A.	EUR	2,375 %	19 mai 2027	283 708,02	0,04
					67 624 312,19	9,29

### Allemagne

1 100 000	Adidas AG	EUR	3,125 %	21 novembre 2029	1 063 855,00	0,15
100 000	Adidas AG	EUR	0,625 %	10 septembre 2035	68 878,12	0,01
200 000	Allianz SE <sup>(a)</sup>	EUR	4,252 %	5 juillet 2052	181 958,27	0,02
600 000	Allianz SE <sup>(a)</sup>	EUR	5,824 %	25 juillet 2053	605 134,57	0,08
3 000 000	Bundesobligation <sup>(b)</sup>	EUR	ZCP	5 avril 2024	2 944 934,61	0,40
1 000 000	Bundesobligation <sup>(b)</sup>	EUR	ZCP	9 octobre 2026	917 110,37	0,13
480 000	Bundesobligation	EUR	1,300 %	15 octobre 2027	453 073,37	0,06
500 000	Bundesobligation	EUR	2,200 %	13 avril 2028	487 904,71	0,07
900 000	Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe	EUR	1,500 %	15 mai 2024	888 471,26	0,12
900 000	Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe	EUR	0,500 %	15 février 2025	865 933,29	0,12
1 312 000	Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe	EUR	0,500 %	15 février 2026	1 237 000,83	0,17
333 000	Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe <sup>(b)</sup>	EUR	ZCP	15 août 2026	306 645,15	0,04
1 080 000	Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe	EUR	0,250 %	15 février 2027	991 266,09	0,14
800 000	Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe	EUR	0,500 %	15 août 2027	733 869,18	0,10
600 000	Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe	EUR	0,500 %	15 février 2028	545 240,14	0,07
910 000	Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe	EUR	0,250 %	15 août 2028	808 558,38	0,11
470 000	Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe <sup>(b)</sup>	EUR	ZCP	15 novembre 2028	409 546,00	0,06
900 000	Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe	EUR	0,250 %	15 février 2029	790 531,40	0,11
500 000	Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe <sup>(b)</sup>	EUR	ZCP	15 août 2029	427 415,49	0,06
610 000	Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe <sup>(b)</sup>	EUR	ZCP	15 février 2030	514 624,24	0,07
900 000	Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe <sup>(b)</sup>	EUR	ZCP	15 août 2030	749 214,36	0,10

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

# GOLDMAN SACHS PATRIMONIAL BALANCED EUROPE SUSTAINABLE

Participations	Description du titre	Devise	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Valeur de marché EUR	% de la VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé (suite)</b>						
<b>Obligations - 48,19 % (suite)</b>						
<b>Allemagne (suite)</b>						
700 000	Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe	EUR	5,500 %	4 janvier 2031	825 736,23	0,11
300 000	Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe	EUR	1,700 %	15 août 2032	275 060,39	0,04
400 000	Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe	EUR	4,750 %	4 juillet 2034	468 845,14	0,06
400 000	Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe <sup>(b)</sup>	EUR	ZCP	15 mai 2035	286 693,19	0,04
373 000	Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe <sup>(b)</sup>	EUR	ZCP	15 mai 2036	258 961,01	0,04
500 000	Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe	EUR	4,000 %	4 janvier 2037	556 399,66	0,08
380 000	Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe	EUR	4,250 %	4 juillet 2039	438 427,13	0,06
400 000	Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe	EUR	4,750 %	4 juillet 2040	490 301,77	0,07
275 000	Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe	EUR	3,250 %	4 juillet 2042	283 398,58	0,04
530 000	Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe	EUR	2,500 %	4 juillet 2044	488 016,04	0,07
400 000	Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe	EUR	2,500 %	15 août 2046	366 731,55	0,05
600 000	Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe	EUR	1,250 %	15 août 2048	420 110,15	0,06
790 000	Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe <sup>(b)</sup>	EUR	ZCP	15 août 2050	362 333,16	0,05
320 000	Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe <sup>(b)</sup>	EUR	ZCP	15 août 2052	138 063,24	0,02
290 000	Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe	EUR	1,800 %	15 août 2053	220 994,22	0,03
67 000	Commerzbank AG	EUR	0,500 %	4 décembre 2026	59 807,64	0,01
200 000	Commerzbank AG <sup>(a)</sup>	EUR	5,250 %	25 mars 2029	199 748,66	0,03
400 000	Covestro AG	EUR	4,750 %	15 novembre 2028	412 050,51	0,06
700 000	Deutsche Bahn Finance GmbH <sup>(a),(c)</sup>	EUR	1,600 %	Perp.	552 645,05	0,08
380 000	Deutsche Bahn Finance GmbH	EUR	1,375 %	16 avril 2040	258 187,51	0,03
2 300 000	Deutsche Kreditbank AG	EUR	0,750 %	26 septembre 2024	2 222 832,22	0,30
4 000 000	Deutsche Kreditbank AG	EUR	0,010 %	23 février 2026	3 610 107,76	0,50
100 000	Deutsche Telekom AG	EUR	1,750 %	9 décembre 2049	64 180,22	0,01
202 000	E.ON SE	EUR	1,625 %	29 mars 2031	170 890,92	0,02
300 000	Eurogrid GmbH	EUR	1,625 %	3 novembre 2023	299 269,01	0,04
200 000	Eurogrid GmbH	EUR	1,875 %	10 juin 2025	192 684,05	0,03
400 000	Eurogrid GmbH	EUR	1,500 %	18 avril 2028	359 004,77	0,05
400 000	Evonik Industries AG <sup>(a)</sup>	EUR	1,375 %	2 septembre 2081	335 937,22	0,05
200 000	Hannover Rueck SE <sup>(a)</sup>	EUR	1,125 %	9 octobre 2039	157 371,90	0,02
600 000	Hannover Rueck SE <sup>(a)</sup>	EUR	1,750 %	8 octobre 2040	472 604,17	0,06
200 000	Hannover Rueck SE <sup>(a)</sup>	EUR	5,875 %	26 août 2043	203 619,04	0,03
300 000	Infineon Technologies AG	EUR	0,625 %	17 février 2025	285 703,87	0,04
3 300 000	Kreditanstalt fuer Wiederaufbau	EUR	0,010 %	5 mai 2027	2 932 645,39	0,40
1 800 000	Landesbank Baden-Wuerttemberg	EUR	0,375 %	24 mai 2024	1 758 078,61	0,24
4 500 000	Landwirtschaftliche Rentenbank <sup>(b)</sup>	EUR	ZCP	30 juin 2031	3 483 228,38	0,48
200 000	LEG Immobilien SE	EUR	0,375 %	17 janvier 2026	181 491,28	0,02
200 000	LEG Immobilien SE	EUR	1,000 %	19 novembre 2032	138 584,85	0,02
500 000	Merck Financial Services GmbH	EUR	0,500 %	16 juillet 2028	429 535,27	0,06
700 000	Merck KGaA <sup>(a)</sup>	EUR	3,375 %	12 décembre 2074	688 243,35	0,09
900 000	Merck KGaA <sup>(a)</sup>	EUR	1,625 %	9 septembre 2080	807 551,59	0,11
400 000	Muenchener Rueckversicherungs-Gesellschaft AG in Muenchen <sup>(a)</sup>	EUR	3,250 %	26 mai 2049	362 323,29	0,05
500 000	NRW Bank	EUR	0,875 %	10 novembre 2025	472 378,06	0,06
2 150 000	NRW Bank	EUR	0,375 %	17 novembre 2026	1 956 824,48	0,27
300 000	Santander Consumer Bank AG	EUR	4,500 %	30 juin 2026	300 430,94	0,04
500 000	Santander Consumer Bank AG	EUR	4,375 %	13 septembre 2027	499 802,31	0,07
1 500 000	Schaeffler AG	EUR	2,750 %	12 octobre 2025	1 434 375,00	0,20
195 000	Symrise AG	EUR	1,250 %	29 novembre 2025	182 922,27	0,02

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.



# GOLDMAN SACHS PATRIMONIAL BALANCED EUROPE SUSTAINABLE

Participations	Description du titre	Devise	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Valeur de marché EUR	% de la VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé (suite)</b>						
<b>Obligations - 48,19 % (suite)</b>						
<b>Allemagne (suite)</b>						
500 000	Talanx AG <sup>(a)</sup>	EUR	2,250 %	5 décembre 2047	439 380,70	0,06
400 000	Vonovia SE	EUR	0,375 %	16 juin 2027	338 771,58	0,05
300 000	Vonovia SE	EUR	0,250 %	1 septembre 2028	239 016,74	0,03
300 000	Vonovia SE	EUR	0,625 %	14 décembre 2029	231 376,56	0,03
500 000	Vonovia SE	EUR	0,750 %	1er septembre 2032	344 882,21	0,05
100 000	Vonovia SE	EUR	1,625 %	1 septembre 2051	47 720,34	0,01
200 000	ZF Finance GmbH	EUR	5,750 %	3 août 2026	199 567,20	0,03
200 000	ZF Finance GmbH	EUR	2,750 %	25 mai 2027	178 683,61	0,02
					49 375 694,82	6,78
<b>Hongrie</b>						
300 000	OTP Bank Nyrt <sup>(a)</sup>	EUR	6,125 %	5 octobre 2027	299 840,21	0,04
<b>Islande</b>						
300 000	Arion Banki HF	EUR	7,250 %	25 mai 2026	310 134,60	0,04
187 000	Landsbankinn HF	EUR	6,375 %	12 mars 2027	188 056,32	0,03
					498 190,92	0,07
<b>Irlande</b>						
258 000	AIB Group PLC <sup>(a)</sup>	EUR	3,625 %	4 juillet 2026	253 061,89	0,04
617 000	AIB Group PLC <sup>(a)</sup>	EUR	0,500 %	17 novembre 2027	542 884,33	0,07
300 000	AIB Group PLC <sup>(a)</sup>	EUR	2,250 %	4 avril 2028	274 807,05	0,04
600 000	AIB Group PLC <sup>(a)</sup>	EUR	4,625 %	23 juillet 2029	590 948,63	0,08
100 000	AIB Group PLC <sup>(a)</sup>	EUR	2,875 %	30 mai 2031	92 357,81	0,01
230 000	Atlas Copco Finance DAC	EUR	0,750 %	8 février 2032	179 646,99	0,03
113 000	Bank of Ireland Group PLC <sup>(a)</sup>	EUR	0,375 %	10 mai 2027	101 348,44	0,01
178 000	Bank of Ireland Group PLC <sup>(a)</sup>	EUR	5,000 %	4 juillet 2031	177 876,95	0,02
143 000	CA Auto Bank SpA/Ireland	EUR	0,125 %	16 novembre 2023	142 320,54	0,02
525 000	CA Auto Bank SpA/Ireland	EUR	0,500 %	13 septembre 2024	506 241,67	0,07
1 036 000	CCEP Finance Ireland DAC <sup>(b)</sup>	EUR	ZCP	6 septembre 2025	958 352,88	0,13
406 000	CCEP Finance Ireland DAC	EUR	0,875 %	6 mai 2033	300 288,89	0,04
2 070 000	ESB Finance DAC	EUR	1,125 %	11 juin 2030	1 728 685,88	0,24
254 000	ESB Finance DAC	EUR	4,250 %	3 mars 2036	251 715,99	0,03
100 000	Ireland Government Bond	EUR	3,400 %	18 mars 2024	100 046,86	0,01
265 000	Ireland Government Bond	EUR	1,000 %	15 mai 2026	251 059,68	0,03
250 000	Ireland Government Bond	EUR	1,100 %	15 mai 2029	224 370,96	0,03
160 000	Ireland Government Bond	EUR	2,400 %	15 mai 2030	153 190,53	0,02
300 000	Ireland Government Bond	EUR	0,200 %	18 octobre 2030	244 703,01	0,03
220 000	Ireland Government Bond	EUR	1,300 %	15 mai 2033	184 226,61	0,03
200 000	Ireland Government Bond	EUR	0,550 %	22 avril 2041	120 812,81	0,02
120 000	Ireland Government Bond	EUR	3,000 %	18 octobre 2043	110 171,34	0,02
250 000	Ireland Government Bond	EUR	2,000 %	18 février 2045	188 514,20	0,03
85 000	Ireland Government Bond	EUR	1,500 %	15 mai 2050	53 734,44	0,01
400 000	Kerry Group Financial Services Unltd Co.	EUR	0,625 %	20 septembre 2029	328 276,51	0,05
100 000	Smurfit Kappa Acquisitions ULC	EUR	2,875 %	15 janvier 2026	97 133,56	0,01
450 000	Smurfit Kappa Treasury ULC	EUR	1,500 %	15 septembre 2027	407 672,64	0,06
					8 564 451,09	1,18
<b>Italie</b>						
224 000	ACEASpA	EUR	0,250 %	28 juillet 2030	171 687,41	0,02
2 040 000	Ferrovie dello Stato Italiane SpA	EUR	0,875 %	7 décembre 2023	2 027 887,42	0,28
700 000	Ferrovie dello Stato Italiane SpA	EUR	1,125 %	9 juillet 2026	645 000,15	0,09
300 000	Ferrovie dello Stato Italiane SpA	EUR	4,125 %	23 mai 2029	294 758,40	0,04
2 300 000	Hera SpA	EUR	2,375 %	4 juillet 2024	2 270 841,68	0,31
660 000	Hera SpA	EUR	0,875 %	5 juillet 2027	589 710,50	0,08

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

# GOLDMAN SACHS PATRIMONIAL BALANCED EUROPE SUSTAINABLE

Participations	Description du titre	Devise	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Valeur de marché EUR	% de la VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé (suite)</b>						
<b>Obligations - 48,19 % (suite)</b>						
<b>Italie (suite)</b>						
300 000	Intesa Sanpaolo SpA	EUR	2,125 %	26 mai 2025	289 045,47	0,04
200 000	Intesa Sanpaolo SpA	EUR	1,000 %	19 novembre 2026	180 117,51	0,02
150 000	Intesa Sanpaolo SpA	EUR	1,750 %	20 mars 2028	133 672,83	0,02
100 000	Intesa Sanpaolo SpA <sup>(a)</sup>	EUR	5,875 %	4 mars 2029	99 909,16	0,01
100 000	Intesa Sanpaolo SpA	EUR	1,750 %	4 juillet 2029	84 650,48	0,01
300 000	Intesa Sanpaolo SpA	EUR	4,875 %	19 mai 2030	296 136,36	0,04
100 000	Intesa Sanpaolo SpA	EUR	5,125 %	29 août 2031	98 852,51	0,01
347 000	Italgas SpA	EUR	0,250 %	24 juin 2025	324 114,42	0,04
566 000	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	EUR	1,750 %	1 juillet 2024	556 932,76	0,08
668 000	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	EUR	0,350 %	1er février 2025	637 387,92	0,09
1 300 000	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	EUR	1,450 %	15 mai 2025	1 250 651,61	0,17
1 250 000	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	EUR	2,500 %	15 novembre 2025	1 215 364,78	0,17
800 000	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	EUR	0,500 %	1 février 2026	739 964,56	0,10
1 543 000	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	EUR	1,600 %	1 juin 2026	1 453 590,14	0,20
1 100 000	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	EUR	0,850 %	15 janvier 2027	995 900,59	0,14
590 000	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	EUR	2,050 %	1 août 2027	549 615,57	0,08
800 000	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	EUR	6,500 %	1 novembre 2027	874 075,38	0,12
580 000	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	EUR	2,650 %	1 décembre 2027	549 256,49	0,08
650 000	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	EUR	2,000 %	1 février 2028	597 526,96	0,08
370 000	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	EUR	4,750 %	1 septembre 2028	380 178,52	0,05
400 000	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	EUR	0,450 %	15 février 2029	328 667,16	0,04
1 000 000	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	EUR	3,000 %	1 août 2029	936 538,59	0,13
600 000	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	EUR	5,250 %	1 novembre 2029	632 758,38	0,09
1 400 000	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	EUR	1,350 %	1 avril 2030	1 165 999,04	0,16
1 900 000	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	EUR	0,900 %	1 avril 2031	1 476 483,81	0,20
1 000 000	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	EUR	1,650 %	1 mars 2032	802 480,82	0,11
413 000	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	EUR	5,750 %	1 février 2033	447 883,10	0,06
250 000	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	EUR	2,450 %	1 septembre 2033	206 771,36	0,03
700 000	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	EUR	5,000 %	1 août 2034	713 170,42	0,10
750 000	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	EUR	1,450 %	1 mars 2036	515 865,24	0,07
840 000	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	EUR	2,250 %	1 septembre 2036	632 668,83	0,09
700 000	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	EUR	4,000 %	1 février 2037	642 341,08	0,09
600 000	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	EUR	5,000 %	1 août 2039	600 746,75	0,08
600 000	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	EUR	1,800 %	1 mars 2041	379 133,12	0,05
300 000	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	EUR	4,750 %	1 septembre 2044	288 024,68	0,04
370 000	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	EUR	3,250 %	1 septembre 2046	281 464,54	0,04
400 000	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	EUR	2,700 %	1 mars 2047	274 723,43	0,04
210 000	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	EUR	3,450 %	1 mars 2048	163 827,29	0,02
325 000	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	EUR	2,450 %	1 septembre 2050	203 307,36	0,03
400 000	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	EUR	1,700 %	1 septembre 2051	207 412,22	0,03
400 000	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	EUR	2,150 %	1 septembre 2052	227 624,28	0,03
200 000	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	EUR	2,800 %	1 mars 2067	123 469,25	0,02
90 000	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	EUR	2,150 %	1 mars 2072	45 909,81	0,01
200 000	UniCredit SpA <sup>(a)</sup>	EUR	0,800 %	5 juillet 2029	166 818,37	0,02
200 000	UniCredit SpA	EUR	0,850 %	19 janvier 2031	150 745,49	0,02
					28 921 664,00	3,97
<b>Japon</b>						
1 300 000	Asahi Group Holdings Ltd.	EUR	0,336 %	19 avril 2027	1 142 156,46	0,16
1 300 000	Asahi Group Holdings Ltd.	EUR	0,541 %	23 octobre 2028	1 092 967,86	0,15
300 000	Mizuho Financial Group, Inc.	EUR	1,631 %	8 avril 2027	274 199,42	0,04
200 000	Mizuho Financial Group, Inc. <sup>(a)</sup>	EUR	0,470 %	6 septembre 2029	163 391,66	0,02

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

# GOLDMAN SACHS PATRIMONIAL BALANCED EUROPE SUSTAINABLE

Participations	Description du titre	Devise	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Valeur de marché EUR	% de la VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé (suite)</b>						
<b>Obligations - 48,19 % (suite)</b>						
<b>Japon (suite)</b>						
400 000	Mizuho Financial Group, Inc.	EUR	4,608 %	28 août 2030	397 713,91	0,06
400 000	Takeda Pharmaceutical Co. Ltd.	EUR	2,250 %	21 novembre 2026	379 167,32	0,05
100 000	Takeda Pharmaceutical Co. Ltd.	EUR	3,000 %	21 novembre 2030	92 740,56	0,01
1 100 000	Takeda Pharmaceutical Co. Ltd.	EUR	1,375 %	9 juillet 2032	873 740,69	0,12
					4 416 077,88	0,61
<b>Jersey / îles Anglo-Normandes</b>						
1 220 000	Aptiv PLC	EUR	1,500 %	10 mars 2025	1 172 859,29	0,16
<b>Lituanie</b>						
1 700 000	Ignitis Grupe AB	EUR	2,000 %	14 juillet 2027	1 557 566,15	0,22
1 267 000	Ignitis Grupe AB	EUR	1,875 %	10 juillet 2028	1 107 816,77	0,15
					2 665 382,92	0,37
<b>Luxembourg</b>						
100 000	Aroundtown S.A.	EUR	1,625 %	31 janvier 2028	75 795,47	0,01
100 000	CBRE Global Investors Open-Ended Funds SCA SICAV-SIF-Pan European Core Fund	EUR	0,900 %	12 octobre 2029	76 016,38	0,01
635 000	CNH Industrial Finance Europe S.A.	EUR	1,875 %	19 janvier 2026	604 222,53	0,08
200 000	CNH Industrial Finance Europe S.A.	EUR	1,750 %	25 mars 2027	185 116,66	0,03
200 000	DH Europe Finance II Sarl	EUR	1,800 %	18 septembre 2049	121 105,97	0,02
200 000	Grand City Properties S.A. <sup>(a),(c)</sup>	EUR	1,500 %	Perp.	94 330,31	0,01
100 000	Grand City Properties S.A.	EUR	0,125 %	11 janvier 2028	76 344,91	0,01
500 000	John Deere Cash Management SARL	EUR	2,200 %	2 avril 2032	442 817,38	0,06
600 000	Logicor Financing Sarl	EUR	1,625 %	15 juillet 2027	514 863,36	0,07
150 000	Logicor Financing Sarl	EUR	1,625 %	17 janvier 2030	113 601,35	0,02
170 000	Logicor Financing Sarl	EUR	0,875 %	14 janvier 2031	116 612,09	0,02
1 000 000	Medtronic Global Holdings SCA	EUR	0,375 %	15 octobre 2028	841 789,07	0,12
1 400 000	Medtronic Global Holdings SCA	EUR	0,750 %	15 octobre 2032	1 059 645,06	0,15
410 000	Medtronic Global Holdings SCA	EUR	3,375 %	15 octobre 2034	380 142,38	0,05
600 000	Medtronic Global Holdings SCA	EUR	2,250 %	7 mars 2039	455 151,44	0,06
129 000	Prologis International Funding II S.A.	EUR	1,625 %	17 juin 2032	98 537,89	0,01
138 000	Segro Capital Sarl	EUR	0,500 %	22 septembre 2031	99 762,96	0,01
100 000	SELP Finance Sarl	EUR	1,500 %	20 décembre 2026	89 842,92	0,01
300 000	SELP Finance Sarl	EUR	3,750 %	10 août 2027	286 178,44	0,04
100 000	Swiss Re Finance Luxembourg S.A. <sup>(a)</sup>	EUR	2,534 %	30 avril 2050	84 425,42	0,01
204 000	Tyco Electronics Group S.A. <sup>(b)</sup>	EUR	ZCP	16 février 2029	166 767,15	0,02
					5 983 069,14	0,82
<b>Mexique</b>						
200 000	America Movil SAB de CV	EUR	0,750 %	26 juin 2027	178 379,30	0,02
<b>Pays-Bas</b>						
300 000	ABN AMRO Bank NV	EUR	4,000 %	16 janvier 2028	294 743,25	0,04
500 000	ABN AMRO Bank NV	EUR	4,250 %	21 février 2030	489 296,30	0,07
200 000	ABN AMRO Bank NV <sup>(a)</sup>	EUR	5,500 %	21 septembre 2033	198 323,43	0,03
547 000	AGCO International Holdings BV	EUR	0,800 %	6 octobre 2028	452 601,35	0,06
820 000	Alliander NV <sup>(a),(c)</sup>	EUR	1,625 %	Perp.	761 271,08	0,10
580 000	Alliander NV	EUR	2,875 %	14 juin 2024	575 835,95	0,08
200 000	Alliander NV	EUR	0,875 %	22 avril 2026	186 253,78	0,03
1 000 000	Alliander NV	EUR	2,625 %	9 septembre 2027	961 123,47	0,13
3 713 000	Alliander NV	EUR	3,250 %	13 juin 2028	3 624 874,69	0,50
1 115 000	Alliander NV	EUR	0,375 %	10 juin 2030	896 401,08	0,12
3 850 000	Alliander NV	EUR	0,875 %	24 juin 2032	3 048 353,50	0,42
100 000	Argentum Netherlands BV for Givaudan S.A.	EUR	1,125 %	17 septembre 2025	94 349,23	0,01
110 000	Argentum Netherlands BV for Zurich Insurance Co. Ltd. <sup>(a)</sup>	EUR	2,750 %	19 février 2049	96 442,23	0,01

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

# GOLDMAN SACHS PATRIMONIAL BALANCED EUROPE SUSTAINABLE

Participations	Description du titre	Devise	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Valeur de marché EUR	% de la VNI
----------------	----------------------	--------	----------------	-----------------	----------------------	-------------

Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé (suite)

## Obligations - 48,19 % (suite)

### Pays-Bas (suite)

190 000	ASML Holding NV	EUR	0,250 %	25 février 2030	153 444,02	0,02
300 000	Atradius Finance BV <sup>(a)</sup>	EUR	5,250 %	23 septembre 2044	295 622,94	0,04
300 000	Cooperatieve Rabobank UA <sup>(a)</sup>	EUR	0,375 %	1 décembre 2027	265 266,20	0,04
100 000	CTP NV	EUR	0,625 %	27 novembre 2023	99 172,35	0,01
200 000	CTP NV	EUR	0,875 %	20 janvier 2026	177 730,24	0,02
300 000	CTP NV	EUR	0,750 %	18 février 2027	249 399,30	0,03
166 000	CTP NV	EUR	1,500 %	27 septembre 2031	117 274,26	0,02
284 000	Danfoss Finance II BV	EUR	4,125 %	2 décembre 2029	280 328,67	0,04
700 000	de Volksbank NV <sup>(a)</sup>	EUR	1,750 %	22 octobre 2030	643 052,60	0,09
500 000	Diageo Capital BV	EUR	1,875 %	8 juin 2034	406 790,85	0,06
200 000	Digital Dutch Finco BV	EUR	1,500 %	15 mars 2030	161 193,88	0,02
100 000	Digital Dutch Finco BV	EUR	1,250 %	1 février 2031	76 706,79	0,01
140 000	DSM BV	EUR	0,625 %	23 juin 2032	105 499,83	0,01
1 000 000	E.ON International Finance BV	EUR	5,750 %	14 février 2033	1 112 314,87	0,15
200 000	ELM BV for Firmenich International S.A. <sup>(a),(c)</sup>	EUR	3,750 %	Perp.	191 332,25	0,03
930 000	ELM BV for Swiss Reinsurance Co. Ltd. <sup>(a),(c)</sup>	EUR	2,600 %	Perp.	870 151,48	0,12
1 000 000	Enexis Holding NV	EUR	0,875 %	28 avril 2026	929 293,86	0,13
1 600 000	Enexis Holding NV	EUR	0,625 %	17 juin 2032	1 230 664,08	0,17
2 900 000	Enexis Holding NV	EUR	0,375 %	14 avril 2033	2 116 715,66	0,29
211 000	Enexis Holding NV	EUR	3,625 %	12 juin 2034	204 633,46	0,03
100 000	Givaudan Finance Europe BV	EUR	1,625 %	22 avril 2032	82 188,19	0,01
300 000	Global Switch Finance BV	EUR	1,375 %	7 octobre 2030	248 998,33	0,03
200 000	Heimstaden Bostad Treasury BV	EUR	0,250 %	13 octobre 2024	186 689,20	0,03
100 000	Heimstaden Bostad Treasury BV	EUR	0,625 %	24 juillet 2025	88 157,90	0,01
100 000	Heimstaden Bostad Treasury BV	EUR	1,000 %	13 avril 2028	73 085,24	0,01
350 000	Heimstaden Bostad Treasury BV	EUR	0,750 %	6 septembre 2029	229 299,33	0,03
1 400 000	Heineken NV	EUR	4,125 %	23 mars 2035	1 375 925,28	0,19
453 000	IMCD NV	EUR	4,875 %	18 septembre 2028	449 008,05	0,06
200 000	ING Bank NV	EUR	4,125 %	2 octobre 2026	200 434,04	0,03
400 000	ING Groep NV <sup>(a)</sup>	EUR	2,125 %	23 mai 2026	385 649,78	0,05
200 000	ING Groep NV <sup>(a)</sup>	EUR	4,875 %	14 novembre 2027	202 149,61	0,03
400 000	ING Groep NV <sup>(a)</sup>	EUR	2,500 %	15 février 2029	394 895,84	0,05
500 000	ING Groep NV <sup>(a)</sup>	EUR	0,250 %	18 février 2029	412 502,44	0,06
900 000	ING Groep NV <sup>(a)</sup>	EUR	1,000 %	13 novembre 2030	815 404,55	0,11
665 000	Koninklijke Ahold Delhaize NV	EUR	0,250 %	26 juin 2025	624 821,80	0,09
500 000	Linde Finance BV	EUR	0,550 %	19 mai 2032	379 953,71	0,05
386 000	Mercedes-Benz International Finance BV	EUR	3,700 %	30 mai 2031	378 478,64	0,05
2 200 000	Nederlandse Waterschapsbank NV	EUR	1,000 %	3 septembre 2025	2 092 097,61	0,29
2 000 000	Nederlandse Waterschapsbank NV	EUR	0,500 %	26 avril 2051	894 353,92	0,12
490 000	Netherlands Government Bond <sup>(b)</sup>	EUR	ZCP	15 janvier 2024	484 947,13	0,07
800 000	Netherlands Government Bond	EUR	0,250 %	15 juillet 2025	759 070,10	0,10
524 000	Netherlands Government Bond	EUR	0,750 %	15 juillet 2027	482 662,41	0,07
216 000	Netherlands Government Bond	EUR	5,500 %	15 janvier 2028	237 099,29	0,03
700 000	Netherlands Government Bond	EUR	0,750 %	15 juillet 2028	630 604,07	0,09
350 000	Netherlands Government Bond	EUR	0,250 %	15 juillet 2029	299 447,06	0,04
350 000	Netherlands Government Bond <sup>(b)</sup>	EUR	ZCP	15 juillet 2030	285 982,12	0,04
400 000	Netherlands Government Bond <sup>(b)</sup>	EUR	ZCP	15 juillet 2031	316 290,93	0,04
270 000	Netherlands Government Bond	EUR	2,500 %	15 janvier 2033	256 641,64	0,04
314 000	Netherlands Government Bond	EUR	4,000 %	15 janvier 2037	338 413,52	0,05
150 000	Netherlands Government Bond <sup>(b)</sup>	EUR	ZCP	15 janvier 2038	94 353,97	0,01
200 000	Netherlands Government Bond	EUR	0,500 %	15 janvier 2040	130 605,37	0,02

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

# GOLDMAN SACHS PATRIMONIAL BALANCED EUROPE SUSTAINABLE

Participations	Description du titre	Devise	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Valeur de marché EUR	% de la VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé (suite)</b>						
<b>Obligations - 48,19 % (suite)</b>						
<b>Pays-Bas (suite)</b>						
350 000	Netherlands Government Bond	EUR	3,750 %	15 janvier 2042	371 460,27	0,05
370 000	Netherlands Government Bond	EUR	2,750 %	15 janvier 2047	339 670,66	0,05
180 000	Netherlands Government Bond <sup>(b)</sup>	EUR	ZCP	15 janvier 2052	74 380,94	0,01
100 000	Netherlands Government Bond	EUR	2,000 %	15 janvier 2054	76 119,31	0,01
100 000	NIBC Bank NV	EUR	0,875 %	8 juillet 2025	93 739,98	0,01
300 000	NIBC Bank NV	EUR	0,250 %	9 septembre 2026	262 061,70	0,04
125 000	NN Group NV <sup>(a)</sup>	EUR	6,000 %	3 novembre 2043	121 199,66	0,02
707 000	Novo Nordisk Finance Netherlands BV	EUR	1,125 %	30 septembre 2027	644 017,58	0,09
500 000	Reckitt Benckiser Treasury Services Nederland BV	EUR	0,750 %	19 mai 2030	410 173,59	0,06
323 000	RELX Finance BV	EUR	3,750 %	12 juin 2031	315 259,05	0,04
1 000 000	Rentokil Initial Finance BV	EUR	4,375 %	27 juin 2030	998 481,75	0,14
200 000	Sagax Euro Mtn NL BV	EUR	0,750 %	26 janvier 2028	160 052,75	0,02
100 000	Signify NV	EUR	2,375 %	11 mai 2027	92 777,33	0,01
404 000	Sika Capital BV	EUR	3,750 %	3 mai 2030	395 411,21	0,05
1 000 000	Stedin Holding NV <sup>(b)</sup>	EUR	ZCP	16 novembre 2026	884 875,42	0,12
2 500 000	Stedin Holding NV	EUR	2,375 %	3 juin 2030	2 258 931,68	0,31
1 477 000	Swisscom Finance BV	EUR	0,375 %	14 novembre 2028	1 254 792,42	0,17
200 000	Telefonica Europe BV <sup>(a),(c)</sup>	EUR	3,000 %	Perp.	198 855,95	0,03
1 133 000	TenneT Holding BV <sup>(a),(c)</sup>	EUR	2,374 %	Perp.	1 070 604,02	0,15
2 290 000	TenneT Holding BV <sup>(a),(c)</sup>	EUR	2,995 %	Perp.	2 258 421,70	0,31
800 000	TenneT Holding BV	EUR	0,750 %	26 juin 2025	762 785,75	0,11
431 000	TenneT Holding BV	EUR	2,125 %	17 novembre 2029	400 677,31	0,06
1 000 000	TenneT Holding BV	EUR	0,875 %	3 juin 2030	863 228,26	0,12
1 150 000	TenneT Holding BV	EUR	4,250 %	28 avril 2032	1 180 267,59	0,16
1 600 000	TenneT Holding BV	EUR	4,500 %	28 octobre 2034	1 684 539,68	0,23
700 000	TenneT Holding BV	EUR	4,750 %	28 octobre 2042	738 714,73	0,10
300 000	Unilever Finance Netherlands BV	EUR	1,750 %	25 mars 2030	265 698,55	0,04
318 000	Universal Music Group NV	EUR	4,000 %	13 juin 2031	309 897,63	0,04
200 000	Vonovia Finance BV	EUR	0,500 %	14 septembre 2029	154 006,65	0,02
200 000	Vonovia Finance BV	EUR	2,125 %	22 mars 2030	166 873,62	0,02
300 000	ZF Europe Finance BV	EUR	2,000 %	23 février 2026	274 532,84	0,04
					54 279 177,58	7,46
<b>Nouvelle-Zélande</b>						
1 048 000	ANZ New Zealand Int'l Ltd./London	EUR	0,200 %	23 septembre 2027	902 203,85	0,12
<b>Norvège</b>						
239 000	DNB Bank ASA <sup>(a)</sup>	EUR	3,625 %	16 février 2027	235 219,55	0,03
365 000	DNB Bank ASA <sup>(a)</sup>	EUR	3,125 %	21 septembre 2027	354 740,26	0,05
595 000	DNB Bank ASA <sup>(a)</sup>	EUR	4,500 %	19 juillet 2028	597 692,95	0,08
488 000	DNB Bank ASA <sup>(a)</sup>	EUR	4,000 %	14 mars 2029	484 922,62	0,07
275 000	DNB Bank ASA <sup>(a)</sup>	EUR	4,625 %	28 février 2033	268 511,69	0,04
100 000	Norsk Hydro ASA	EUR	1,125 %	11 avril 2025	95 389,61	0,01
1 000 000	SpareBank 1 SR-Bank ASA	EUR	0,250 %	9 novembre 2026	882 874,32	0,12
300 000	SpareBank 1 SR-Bank ASA <sup>(a)</sup>	EUR	0,375 %	15 juillet 2027	265 196,17	0,04
2 100 000	Statkraft AS	EUR	2,875 %	13 septembre 2029	2 003 916,01	0,27
606 000	Statnett SF	EUR	3,500 %	8 juin 2033	585 375,75	0,08
					5 773 838,93	0,79
<b>Portugal</b>						
1 000 000	Brisa-Concessao Rodoviaria S.A.	EUR	2,375 %	10 mai 2027	948 455,83	0,13
<b>Espagne</b>						
3 500 000	Adif Alta Velocidad	EUR	1,250 %	4 mai 2026	3 282 743,94	0,45
1 000 000	Adif Alta Velocidad	EUR	0,550 %	31 octobre 2031	754 918,27	0,10

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

# GOLDMAN SACHS PATRIMONIAL BALANCED EUROPE SUSTAINABLE

Participations	Description du titre	Devise	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Valeur de marché EUR	% de la VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé (suite)</b>						
<b>Obligations - 48,19 % (suite)</b>						
<b>Espagne (suite)</b>						
2 612 000	Autonomous Community of Madrid Spain	EUR	0,827 %	30 juillet 2027	2 347 078,19	0,32
200 000	Banco Bilbao Vizcaya Argentaria S.A. <sup>(a)</sup>	EUR	0,125 %	24 mars 2027	180 563,09	0,02
200 000	Banco de Sabadell S.A. <sup>(a)</sup>	EUR	5,125 %	10 novembre 2028	201 434,37	0,03
200 000	Banco de Sabadell S.A. <sup>(a)</sup>	EUR	5,000 %	7 juin 2029	199 534,88	0,03
100 000	Banco Santander S.A.	EUR	0,200 %	11 février 2028	84 391,75	0,01
300 000	Banco Santander S.A. <sup>(a)</sup>	EUR	5,750 %	23 août 2033	297 526,05	0,04
200 000	Bankinter S.A. <sup>(a)</sup>	EUR	4,375 %	3 mai 2030	197 767,91	0,03
300 000	CaixaBank S.A.	EUR	0,375 %	3 février 2025	284 799,87	0,04
200 000	CaixaBank S.A. <sup>(a)</sup>	EUR	1,625 %	13 avril 2026	190 655,13	0,03
500 000	CaixaBank S.A. <sup>(a)</sup>	EUR	0,750 %	10 juillet 2026	469 134,91	0,06
300 000	CaixaBank S.A. <sup>(a)</sup>	EUR	4,625 %	16 mai 2027	298 376,92	0,04
200 000	CaixaBank S.A. <sup>(a)</sup>	EUR	5,000 %	19 juillet 2029	199 343,78	0,03
300 000	CaixaBank S.A.	EUR	4,250 %	6 septembre 2030	295 029,62	0,04
600 000	CaixaBank S.A. <sup>(a)</sup>	EUR	5,375 %	14 novembre 2030	609 245,30	0,08
400 000	CaixaBank S.A. <sup>(a)</sup>	EUR	1,250 %	18 juin 2031	357 483,54	0,05
100 000	CaixaBank S.A. <sup>(a)</sup>	EUR	6,250 %	23 février 2033	100 318,26	0,01
900 000	CaixaBank S.A. <sup>(a)</sup>	EUR	6,125 %	30 mai 2034	894 277,54	0,12
600 000	Cellnex Finance Co. S.A.	EUR	2,250 %	12 avril 2026	566 267,34	0,08
3 150 000	Instituto de Credito Oficial <sup>(b)</sup>	EUR	ZCP	30 avril 2027	2 769 889,85	0,38
100 000	Santander Consumer Finance S.A.	EUR	0,500 %	14 novembre 2026	89 211,80	0,01
500 000	Spain Government Bond	EUR	3,800 %	30 avril 2024	499 650,93	0,07
1 500 000	Spain Government Bond	EUR	0,250 %	30 juillet 2024	1 456 673,91	0,20
500 000	Spain Government Bond	EUR	1,600 %	30 avril 2025	485 122,81	0,07
1 000 000	Spain Government Bond	EUR	2,150 %	31 octobre 2025	974 340,09	0,13
1 000 000	Spain Government Bond	EUR	1,950 %	30 avril 2026	963 274,62	0,13
530 000	Spain Government Bond	EUR	1,300 %	31 octobre 2026	497 235,87	0,07
804 000	Spain Government Bond	EUR	1,500 %	30 avril 2027	751 890,40	0,10
450 000	Spain Government Bond	EUR	0,800 %	30 juillet 2027	407 684,79	0,06
500 000	Spain Government Bond	EUR	1,450 %	31 octobre 2027	462 237,66	0,06
1 300 000	Spain Government Bond	EUR	1,400 %	30 avril 2028	1 187 774,84	0,16
380 000	Spain Government Bond	EUR	1,400 %	30 juillet 2028	345 481,00	0,05
780 000	Spain Government Bond	EUR	6,000 %	31 janvier 2029	873 173,82	0,12
900 000	Spain Government Bond	EUR	1,450 %	30 avril 2029	807 095,65	0,11
1 200 000	Spain Government Bond	EUR	0,500 %	30 avril 2030	986 155,26	0,14
750 000	Spain Government Bond	EUR	1,250 %	31 octobre 2030	639 983,99	0,09
700 000	Spain Government Bond	EUR	0,100 %	30 avril 2031	536 991,27	0,07
430 000	Spain Government Bond	EUR	0,500 %	31 octobre 2031	335 085,60	0,05
300 000	Spain Government Bond	EUR	0,700 %	30 avril 2032	233 903,50	0,03
700 000	Spain Government Bond	EUR	5,750 %	30 juillet 2032	803 495,41	0,11
700 000	Spain Government Bond	EUR	2,350 %	30 juillet 2033	614 449,14	0,08
900 000	Spain Government Bond	EUR	1,850 %	30 juillet 2035	719 731,52	0,10
600 000	Spain Government Bond	EUR	4,200 %	31 janvier 2037	605 739,88	0,08
392 000	Spain Government Bond	EUR	0,850 %	30 juillet 2037	257 260,51	0,04
250 000	Spain Government Bond	EUR	4,900 %	30 juillet 2040	267 740,28	0,04
750 000	Spain Government Bond	EUR	1,200 %	31 octobre 2040	471 844,82	0,07
210 000	Spain Government Bond	EUR	4,700 %	30 juillet 2041	220 058,87	0,03
300 000	Spain Government Bond	EUR	5,150 %	31 octobre 2044	332 264,03	0,05
300 000	Spain Government Bond	EUR	2,900 %	31 octobre 2046	235 990,81	0,03
280 000	Spain Government Bond	EUR	2,700 %	31 octobre 2048	208 003,77	0,03
400 000	Spain Government Bond	EUR	1,000 %	31 octobre 2050	187 452,87	0,03
240 000	Spain Government Bond	EUR	1,900 %	31 octobre 2052	140 226,39	0,02

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

# GOLDMAN SACHS PATRIMONIAL BALANCED EUROPE SUSTAINABLE

Participations	Description du titre	Devise	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Valeur de marché EUR	% de la VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé (suite)</b>						
<b>Obligations - 48,19 % (suite)</b>						
<b>Espagne (suite)</b>						
360 000	Spain Government Bond	EUR	3,450 %	30 juillet 2066	286 810,04	0,04
100 000	Telefonica Emisiones S.A.	EUR	1,460 %	13 avril 2026	94 421,61	0,01
					32 559 238,27	4,47
<b>Supranationales</b>						
2 580 000	Eurofima Europaeische Gesellschaft fuer die Finanzierung von Eisenbahnmaterial	EUR	0,250 %	9 février 2024	2 546 880,90	0,35
400 000	Eurofima Europaeische Gesellschaft fuer die Finanzierung von Eisenbahnmaterial	EUR	0,100 %	20 mai 2030	321 658,02	0,04
500 000	Eurofima Europaeische Gesellschaft fuer die Finanzierung von Eisenbahnmaterial	EUR	3,125 %	9 novembre 2031	486 542,94	0,07
2 665 000	Eurofima Europaeische Gesellschaft fuer die Finanzierung von Eisenbahnmaterial	EUR	0,150 %	10 octobre 2034	1 845 783,02	0,25
3 000 000	Banque européenne d'investissement	EUR	1,250 %	13 novembre 2026	2 825 308,92	0,39
2 950 000	Banque européenne d'investissement	EUR	1,000 %	14 novembre 2042	1 859 841,84	0,26
1 850 000	Banque européenne d'investissement	EUR	1,500 %	15 novembre 2047	1 206 812,00	0,17
1 350 000	Union européenne	EUR	0,400 %	4 février 2037	895 780,23	0,12
3 100 000	Union européenne	EUR	1,250 %	4 février 2043	2 019 784,48	0,28
2 000 000	Union européenne	EUR	2,625 %	4 février 2048	1 637 339,90	0,22
					15 645 732,25	2,15
<b>Suède</b>						
400 000	Essity AB	EUR	0,500 %	3 février 2030	322 240,49	0,04
200 000	Sandvik AB	EUR	3,750 %	27 septembre 2029	196 123,50	0,03
1 700 000	SBAB Bank AB	EUR	0,500 %	13 mai 2025	1 604 567,13	0,22
249 000	Skandinaviska Enskilda Banken AB	EUR	4,000 %	9 novembre 2026	247 274,86	0,03
500 000	Skandinaviska Enskilda Banken AB <sup>(a)</sup>	EUR	1,375 %	31 octobre 2028	498 864,37	0,07
297 000	Svenska Handelsbanken AB	EUR	0,125 %	3 novembre 2026	263 673,47	0,04
100 000	Svenska Handelsbanken AB <sup>(a)</sup>	EUR	1,625 %	5 mars 2029	98 447,53	0,01
115 000	Telia Co. AB	EUR	2,125 %	20 février 2034	94 794,07	0,01
196 000	Volvo Treasury AB	EUR	2,125 %	1 septembre 2024	192 482,63	0,03
809 000	Volvo Treasury AB	EUR	3,500 %	17 novembre 2025	799 787,49	0,11
					4 318 255,54	0,59
<b>Suisse</b>						
520 000	UBS AG/London	EUR	0,010 %	31 mars 2026	468 369,57	0,06
300 000	UBS AG/London	EUR	0,010 %	29 juin 2026	267 827,56	0,04
800 000	UBS AG/London	EUR	0,500 %	31 mars 2031	604 466,06	0,08
200 000	UBS Group AG <sup>(a)</sup>	EUR	1,000 %	21 mars 2025	196 673,22	0,03
200 000	UBS Group AG <sup>(a)</sup>	EUR	0,250 %	3 novembre 2026	181 546,75	0,03
340 000	UBS Group AG <sup>(a)</sup>	EUR	4,625 %	17 mars 2028	336 966,09	0,05
400 000	UBS Group AG <sup>(a)</sup>	EUR	4,375 %	11 janvier 2031	386 815,09	0,05
200 000	UBS Group AG	EUR	0,875 %	3 novembre 2031	146 841,90	0,02
					2 589 506,24	0,36
<b>Royaume-Uni</b>						
350 000	Aviva PLC <sup>(a),(c)</sup>	GBP	6,875 %	Perp.	345 552,11	0,05
800 000	Aviva PLC <sup>(a)</sup>	EUR	3,375 %	4 décembre 2045	763 285,59	0,11
300 000	Barclays PLC <sup>(a)</sup>	EUR	0,577 %	9 août 2029	243 445,36	0,03
280 000	Barclays PLC <sup>(a)</sup>	EUR	5,262 %	29 janvier 2034	275 790,43	0,04
479 000	British Telecommunications PLC	EUR	3,750 %	13 mai 2031	458 082,81	0,06
500 000	Coca-Cola Europacific Partners PLC	EUR	1,125 %	12 avril 2029	429 009,28	0,06
200 000	Coca-Cola Europacific Partners PLC	EUR	1,875 %	18 mars 2030	174 915,25	0,02
200 000	Coca-Cola Europacific Partners PLC	EUR	0,700 %	12 septembre 2031	154 623,16	0,02
400 000	Diageo Finance PLC	EUR	1,000 %	22 avril 2025	382 096,45	0,05
200 000	Lloyds Bank Corporate Markets PLC	EUR	4,125 %	30 mai 2027	198 831,51	0,03

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

# GOLDMAN SACHS PATRIMONIAL BALANCED EUROPE SUSTAINABLE

Participations	Description du titre	Devise	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Valeur de marché EUR	% de la VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé (suite)</b>						
<b>Obligations - 48,19 % (suite)</b>						
<b>Royaume-Uni (suite)</b>						
1 329 000	Motability Operations Group PLC	EUR	3,500 %	17 juillet 2031	1 266 997,18	0,17
100 000	Nationwide Building Society	EUR	0,250 %	22 juillet 2025	93 255,21	0,01
400 000	Nationwide Building Society <sup>(a)</sup>	EUR	2,000 %	25 juillet 2029	387 640,37	0,05
400 000	NatWest Group PLC <sup>(a)</sup>	EUR	4,771 %	16 février 2029	396 116,84	0,06
455 000	NatWest Group PLC <sup>(a)</sup>	EUR	0,780 %	26 février 2030	366 073,70	0,05
502 000	NatWest Group PLC <sup>(a)</sup>	EUR	1,043 %	14 septembre 2032	416 458,72	0,06
800 000	NatWest Markets PLC	EUR	0,125 %	12 novembre 2025	734 103,36	0,10
558 000	NatWest Markets PLC	EUR	0,125 %	18 juin 2026	498 894,17	0,07
600 000	Rentokil Initial PLC	EUR	0,500 %	14 octobre 2028	502 957,15	0,07
400 000	Santander UK Group Holdings PLC <sup>(a)</sup>	EUR	0,603 %	13 septembre 2029	322 597,84	0,04
200 000	Tesco Corporate Treasury Services PLC	EUR	1,375 %	24 octobre 2023	199 627,51	0,03
500 000	Tesco Corporate Treasury Services PLC	EUR	0,875 %	29 mai 2026	458 615,75	0,06
200 000	Tesco Corporate Treasury Services PLC	EUR	0,375 %	27 juillet 2029	158 868,72	0,02
190 000	Vodafone Group PLC	EUR	1,125 %	20 novembre 2025	179 258,56	0,03
185 000	Vodafone Group PLC	EUR	0,900 %	24 novembre 2026	168 725,23	0,02
					9 575 822,26	1,31
<b>États-Unis</b>						
500 000	American Tower Corp.	EUR	0,450 %	15 janvier 2027	439 570,85	0,06
436 000	American Tower Corp.	EUR	4,125 %	16 mai 2027	430 699,54	0,06
545 000	AT&T, Inc.	EUR	1,800 %	5 septembre 2026	510 513,27	0,07
1 300 000	AT&T, Inc.	EUR	1,600 %	19 mai 2028	1 162 889,36	0,16
125 000	AT&T, Inc.	EUR	3,150 %	4 septembre 2036	104 626,55	0,01
400 000	Chubb INA Holdings, Inc.	EUR	1,550 %	15 mars 2028	358 357,28	0,05
2 000 000	Coca-Cola Co./The	EUR	1,125 %	9 mars 2027	1 834 964,00	0,25
500 000	Coca-Cola Co./The	EUR	1,250 %	8 mars 2031	420 367,56	0,06
800 000	Comcast Corp.	EUR	0,750 %	20 février 2032	618 901,74	0,08
311 000	Equinix, Inc.	EUR	1,000 %	15 mars 2033	229 598,21	0,03
1 130 000	Equitable Financial Life Global Funding	EUR	0,600 %	16 juin 2028	957 642,66	0,13
1 000 000	Ford Motor Credit Co. LLC	EUR	4,867 %	3 août 2027	988 898,70	0,14
200 000	International Business Machines Corp.	EUR	0,950 %	23 mai 2025	190 290,61	0,03
475 000	International Business Machines Corp.	EUR	1,250 %	29 janvier 2027	435 996,82	0,06
700 000	International Business Machines Corp.	EUR	0,300 %	11 février 2028	600 499,35	0,08
190 000	International Business Machines Corp.	EUR	1,500 %	23 mai 2029	167 449,08	0,02
300 000	International Flavors & Fragrances, Inc.	EUR	1,800 %	25 septembre 2026	271 428,55	0,04
1 284 000	MassMutual Global Funding II	EUR	3,750 %	19 janvier 2030	1 242 060,40	0,17
100 000	Metropolitan Life Global Funding I	EUR	0,375 %	9 avril 2024	98 091,64	0,01
500 000	Metropolitan Life Global Funding I	EUR	0,550 %	16 juin 2027	441 831,39	0,06
347 000	Morgan Stanley <sup>(a)</sup>	EUR	1,342 %	23 octobre 2026	326 394,36	0,04
1 200 000	Morgan Stanley <sup>(a)</sup>	EUR	0,406 %	29 octobre 2027	1 063 059,29	0,15
1 200 000	Morgan Stanley <sup>(a)</sup>	EUR	4,813 %	25 octobre 2028	1 216 775,47	0,17
500 000	Morgan Stanley <sup>(a)</sup>	EUR	0,495 %	26 octobre 2029	409 044,85	0,06
500 000	Morgan Stanley <sup>(a)</sup>	EUR	5,148 %	25 janvier 2034	512 817,21	0,07
700 000	Netflix, Inc.	EUR	3,875 %	15 novembre 2029	678 809,74	0,09
670 000	New York Life Global Funding	EUR	0,250 %	23 janvier 2027	594 727,44	0,08
845 000	New York Life Global Funding	EUR	0,250 %	4 octobre 2028	705 943,57	0,10
200 000	PepsiCo, Inc.	EUR	0,400 %	9 octobre 2032	149 050,91	0,02
200 000	PepsiCo, Inc.	EUR	0,875 %	16 octobre 2039	126 197,31	0,02
100 000	Thermo Fisher Scientific, Inc.	EUR	1,950 %	24 juillet 2029	89 927,11	0,01
300 000	Thermo Fisher Scientific, Inc.	EUR	0,875 %	1 octobre 2031	236 288,77	0,03
613 000	Verizon Communications, Inc.	EUR	0,875 %	8 avril 2027	549 915,86	0,08
414 000	Verizon Communications, Inc.	EUR	0,375 %	22 mars 2029	337 893,58	0,05

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.



# GOLDMAN SACHS PATRIMONIAL BALANCED EUROPE SUSTAINABLE

Participations	Description du titre	Devise	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Valeur de marché EUR	% de la VNI
----------------	----------------------	--------	----------------	-----------------	----------------------	-------------

Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé (suite)

## Obligations - 48,19 % (suite)

### États-Unis (suite)

600 000	Verizon Communications, Inc.	EUR	1,250 %	8 avril 2030	498 870,39	0,07
478 000	Verizon Communications, Inc.	EUR	4,250 %	31 octobre 2030	476 080,10	0,07
1 416 000	Verizon Communications, Inc.	EUR	1,125 %	19 septembre 2035	971 969,87	0,13
					20 448 443,39	2,81
<b>TOTAL OBLIGATIONS</b>					<b>350 819 172,93</b>	<b>48,19</b>

Participations	Description du titre	Devise	Valeur de marché EUR	% de la VNI
----------------	----------------------	--------	----------------------	-------------

## Actions ordinaires - 49,17 %

### Belgique

77 595	KBC Group NV	EUR	4 588 968,30	0,63
10 871	UCB S.A.	EUR	842 937,34	0,12
			5 431 905,64	0,75

### Danemark

23 990	Coloplast A/S	DKK	2 405 116,32	0,33
129 196	Novo Nordisk A/S	DKK	11 155 885,24	1,53
56 959	Novozymes A/S	DKK	2 174 634,97	0,30
			15 735 636,53	2,16

### France

209 146	AXA S.A.	EUR	5 893 734,28	0,81
77 507	BNP Paribas S.A.	EUR	4 683 748,01	0,64
24 747	Capgemini SE	EUR	4 103 052,60	0,56
117 106	Cie de Saint-Gobain S.A.	EUR	6 660 989,28	0,92
33 764	EssilorLuxottica S.A.	EUR	5 576 462,24	0,77
9 793	Kering S.A.	EUR	4 229 596,70	0,58
19 920	L'Oréal S.A.	EUR	7 832 544,00	1,08
8 310	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	EUR	5 953 284,00	0,82
13 557	Pernod Ricard S.A.	EUR	2 139 972,45	0,29
41 001	Schneider Electric SE	EUR	6 436 336,98	0,88
48 016	Vinci S.A.	EUR	5 042 640,32	0,69
			58 552 360,86	8,04

### Allemagne

58 873	Allianz SE	EUR	13 287 636,10	1,83
38 000	BASFSE	EUR	1 632 100,00	0,22
24 373	Deutsche Boerse AG	EUR	3 989 860,10	0,55
89 061	Deutsche Post AG	EUR	3 431 965,64	0,47
217 133	Deutsche Telekom AG	EUR	4 313 998,44	0,59
525 000	E.ON SE	EUR	5 880 000,00	0,81
49 998	Infineon Technologies AG	EUR	1 567 687,29	0,22
18 042	Merck KGaA	EUR	2 853 342,30	0,39
112 677	SAP SE	EUR	13 838 989,14	1,90
62 525	Scout24 SE	EUR	4 105 391,50	0,56
58 918	Siemens Healthineers AG	EUR	2 828 064,00	0,39
			57 729 034,51	7,93

### Irlande

14 194	ICON PLC ADR (d)	USD	3 301 319,95	0,45
17 413	Linde PLC	USD	6 123 948,57	0,84
155 543	Smurfit Kappa Group PLC	EUR	4 908 937,08	0,68
			14 334 205,60	1,97

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

# GOLDMAN SACHS PATRIMONIAL BALANCED EUROPE SUSTAINABLE

Participations	Description du titre	Devise	Valeur de marché EUR	% de la VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé (suite)</b>				
<b>Actions ordinaires - 49,17 % (suite)</b>				
<b>Italie</b>				
4 499 530	Intesa Sanpaolo SpA	EUR	10 978 853,20	1,51
25 772	Prysmian SpA	EUR	983 201,80	0,14
790 207	Terna - Rete Elettrica Nazionale	EUR	5 632 595,50	0,77
			17 594 650,50	2,42
<b>Luxembourg</b>				
25 998	APERAM S.A.	EUR	717 544,80	0,10
<b>Pays-Bas</b>				
2 543	Adyen NV	EUR	1 794 595,10	0,25
19 000	Akzo Nobel NV	EUR	1 301 120,00	0,18
15 409	ASML Holding NV	EUR	8 615 171,90	1,18
43 890	Euronext NV	EUR	2 896 740,00	0,40
52 189	Heineken NV	EUR	4 355 693,94	0,60
190 777	Koninklijke Ahold Delhaize NV	EUR	5 440 960,04	0,75
1 250 585	Koninklijke KPN NV	EUR	3 900 574,62	0,53
188 371	Stellantis NV	EUR	3 430 235,91	0,47
122 202	Universal Music Group NV	EUR	3 022 055,46	0,41
			34 757 146,97	4,77
<b>Espagne</b>				
21 484	Aena SME S.A.	EUR	3 063 618,40	0,42
957 862	CaixaBank S.A.	EUR	3 626 465,53	0,50
76 466	Cellnex Telecom S.A.	EUR	2 521 084,02	0,35
			9 211 167,95	1,27
<b>Suède</b>				
316 505	Assa Abloy AB	SEK	6 554 372,72	0,90
450 087	Atlas Copco AB	SEK	5 761 831,78	0,79
			12 316 204,50	1,69
<b>Suisse</b>				
208 662	Nestle S.A.	CHF	22 349 613,48	3,07
35 663	Novartis AG	CHF	3 456 408,77	0,47
4 605	Partners Group Holding AG	CHF	4 918 589,03	0,68
59 316	Roche Holding AG	CHF	15 338 161,27	2,11
4 492	Schindler Holding AG	CHF	819 978,41	0,11
30 378	Straumann Holding AG	CHF	3 675 929,70	0,50
19 749	Zurich Insurance Group AG	CHF	8 566 002,54	1,18
			59 124 683,20	8,12
<b>Royaume-Uni</b>				
234 667	3i Group PLC	GBP	5 608 070,24	0,77
89 595	Anglo American PLC	GBP	2 339 968,24	0,32
57 171	AstraZeneca PLC	GBP	7 317 102,40	1,00
1 297 224	BT GROUP PLC	GBP	1 745 211,04	0,24
265 518	Compass Group PLC	GBP	6 121 897,93	0,84
21 816	Dechra Pharmaceuticals PLC	GBP	952 680,37	0,13
789 161	HSBC Holdings PLC	GBP	5 867 054,36	0,81
85 794	Reckitt Benckiser Group PLC	GBP	5 730 566,13	0,79
345 243	RELX PLC	EUR	11 065 038,15	1,52
222 950	Sage Group PLC/The	GBP	2 541 943,48	0,35
259 625	Smith & Nephew PLC	GBP	3 061 852,49	0,42
267 774	SSE PLC	GBP	4 970 000,16	0,68
612 548	Tesco PLC	GBP	1 865 671,00	0,26
96 697	Unilever PLC	GBP	4 528 089,90	0,62

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

# GOLDMAN SACHS PATRIMONIAL BALANCED EUROPE SUSTAINABLE

Participations	Description du titre	Devise	Valeur de marché EUR	% de la VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé (suite)</b>				
<b>Actions ordinaires - 49,17 % (suite)</b>				
<b>Royaume-Uni (suite)</b>				
134 873	Unilever PLC	EUR	6 323 520,61	0,87
			70 038 666,50	9,62
<b>États-Unis</b>				
19 835	SolarEdge Technologies, Inc.	USD	2 426 286,52	0,33
<b>TOTAL DES ACTIONS ORDINAIRES</b>			<b>357 969 494,08</b>	<b>49,17</b>
<b>TOTAL DES VALEURS MOBILIÈRES ADMISES À LA COTE OFFICIELLE D'UNE BOURSE DE VALEURS ET/OU NÉGOCIÉES SUR UN AUTRE MARCHÉ RÉGLEMENTÉ</b>			<b>708 788 667,01</b>	<b>97,36</b>
<b>VALEUR DE MARCHÉ DES INVESTISSEMENTS HORS INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>			<b>708 788 667,01</b>	<b>97,36</b>

## Contrats à terme standardisés - (0,09 %)

Nombre de contrats	Description du titre	Position	Valeur de marché de l'engagement EUR	Moins-value latente EUR	% de la VL
<b>EUR</b>					
7	Euro-BTP Futures 07/12/2023	Long	768 110,00	(39 550,00)	0,00
16	Euro-Bund Futures 07/12/2023	Long	2 058 240,00	(57 600,00)	(0,01)
15	Euro-OAT Futures 07/12/2023	Long	1 848 000,00	(57 151,98)	(0,01)
			4 674 350,00	(154 301,98)	(0,02)
<b>GBP</b>					
518	UK Long Gilt Bond Futures 27/12/2023	Long	56 228 737,25	(513 568,43)	(0,07)
<b>MOINS-VALUE LATENTE SUR CONTRATS À TERME STANDARDISÉS</b>				<b>(667 870,41)</b>	<b>(0,09)</b>

## Contrats de change à terme - 0,08 %

Devise	Montant acheté	Devise	Montant vendu	Contrepartie	Date d'échéance	Plus-value latente EUR	% de la VL
EUR	31 748 393	CHF	30 312 509	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	420 452,02	0,06
EUR	30 901 677	GBP	26 523 466	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	341 203,41	0,05
EUR	18 684 231	CHF	17 839 199	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	247 440,00	0,03
EUR	17 632 561	GBP	15 134 344	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	194 691,37	0,03
EUR	2 233 169	CHF	2 132 169	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	29 574,42	0,00
EUR	2 189 335	GBP	1 879 146	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	24 173,72	0,00
SEK	4 377 368	EUR	367 151	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	13 402,32	0,00
EUR	977 199	GBP	841 264	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	7 889,42	0,00
SEK	2 180 642	EUR	183 220	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	6 357,30	0,00
EUR	8 015 312	DKK	59 724 463	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	4 811,92	0,00
EUR	298 263	CHF	284 773	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	3 949,97	0,00
EUR	282 617	GBP	242 575	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	3 120,53	0,00
EUR	4 604 960	DKK	34 312 920	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	2 764,55	0,00
USD	217 391	EUR	204 014	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	1 185,48	0,00
EUR	122 331	GBP	105 314	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	987,64	0,00
SEK	307 959	EUR	25 830	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	942,89	0,00
EUR	56 809	CHF	54 240	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	752,33	0,00
EUR	54 200	GBP	46 521	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	598,45	0,00
EUR	93 831	CZK	2 274 395	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	564,66	0,00
EUR	572 451	DKK	4 265 499	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	343,66	0,00

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

# GOLDMAN SACHS PATRIMONIAL BALANCED EUROPE SUSTAINABLE

Contrats de change à terme - 0,08 % (suite)

Devise	Montant acheté	Devise	Montant vendu	Contrepartie	Date d'échéance	Plus-value latente EUR	% de la VL
EUR	584 208	DKK	4 354 262	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	195,42	0,00
USD	27 705	EUR	26 000	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	151,08	0,00
EUR	15 841	GBP	13 637	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	127,89	0,00
EUR	333 391	DKK	2 484 854	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	111,52	0,00
USD	325 337	EUR	307 013	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	78,83	0,00
EUR	76 817	DKK	572 384	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	46,12	0,00
EUR	8 389	CZK	203 590	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	40,67	0,00
CZK	79 125	EUR	3 218	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	26,93	0,00
SEK	8 121	EUR	680	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	25,80	0,00
EUR	3 164	GBP	2 724	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	25,55	0,00
CZK	91 466	EUR	3 734	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	17,09	0,00
USD	3 142	EUR	2 950	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	16,09	0,00
EUR	41 253	DKK	307 469	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	13,80	0,00
EUR	14 052	DKK	104 705	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	8,43	0,00
CZK	33 846	EUR	1 382	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	6,33	0,00
CZK	17 194	EUR	699	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	5,73	0,00
CZK	21 596	EUR	880	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	5,39	0,00
USD	749	EUR	703	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	3,84	0,00
CZK	57 691	EUR	2 362	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	3,72	0,00
GBP	15 248	EUR	17 566	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	1,93	0,00
GBP	2 998	EUR	3 454	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	0,38	0,00
CZK	3 431	EUR	140	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	0,36	0,00
EUR	1 041	DKK	7 761	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	0,35	0,00

**PLUS-VALUE LATENTE SUR CONTRATS DE CHANGE À TERME**

**1 306 119,31**

**0,17**

Devise	Montant acheté	Devise	Montant vendu	Contrepartie	Date d'échéance	Moins-value latente EUR	% de la VL
EUR	4	NOK	44	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(0,07)	(0,00)
DKK	6 898	EUR	925	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(0,15)	(0,00)
EUR	865	DKK	6 452	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(0,17)	(0,00)
EUR	21	NOK	237	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(0,40)	(0,00)
EUR	272	CZK	6 662	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(1,14)	(0,00)
CZK	6 806	EUR	281	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(2,28)	(0,00)
EUR	141	NOK	1 616	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(2,72)	(0,00)
EUR	2 442	CZK	59 622	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(3,09)	(0,00)
EUR	21 259	CZK	518 534	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(4,24)	(0,00)
DKK	280 765	EUR	37 663	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(6,03)	(0,00)
EUR	35 052	DKK	261 388	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(6,90)	(0,00)
EUR	3 256	CZK	79 621	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(8,67)	(0,00)
DKK	217 561	EUR	29 190	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(9,57)	(0,00)
CZK	39 997	EUR	1 650	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(10,31)	(0,00)
EUR	18 868	CZK	460 380	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(10,45)	(0,00)
USD	3 244	EUR	3 073	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(11,05)	(0,00)
EUR	2 013	CZK	49 604	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(20,66)	(0,00)
EUR	1 155	NOK	13 272	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(22,37)	(0,00)
CHF	13 916	EUR	14 408	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(25,32)	(0,00)
EUR	10 687	CZK	261 410	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(32,97)	(0,00)
GBP	2 945	EUR	3 426	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(33,06)	(0,00)
EUR	1 969	NOK	22 617	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(38,12)	(0,00)
CHF	2 665	EUR	2 794	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(39,94)	(0,00)
DKK	2 281 834	EUR	306 098	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(49,02)	(0,00)
EUR	9 844	CZK	241 395	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(54,48)	(0,00)

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

# GOLDMAN SACHS PATRIMONIAL BALANCED EUROPE SUSTAINABLE

Contrats de change à terme - 0,08 % (suite)

Devise	Montant acheté	Devise	Montant vendu	Contrepartie	Date d'échéance	Moins-value latente EUR	% de la VL
EUR	281 105	DKK	2 096 266	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(55,35)	(0,00)
EUR	28 984	CZK	708 525	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(70,29)	(0,00)
DKK	3 962 800	EUR	531 593	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(85,14)	(0,00)
EUR	491 641	DKK	3 666 282	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(96,80)	(0,00)
GBP	13 167	EUR	15 319	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(147,82)	(0,00)
DKK	1 783 116	EUR	239 325	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(165,92)	(0,00)
DKK	3 227 622	EUR	433 212	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(309,87)	(0,00)
EUR	11 536	USD	12 556	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(315,66)	(0,00)
EUR	11 410	SEK	135 411	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(362,00)	(0,00)
GBP	95 913	EUR	110 990	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(478,03)	(0,00)
GBP	107 410	EUR	124 965	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(1 205,87)	(0,00)
EUR	59 832	USD	65 122	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(1 637,15)	(0,00)
EUR	57 439	SEK	681 664	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(1 822,36)	(0,00)
GBP	775 661	EUR	897 587	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(3 865,86)	(0,00)
GBP	886 858	EUR	1 031 799	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(9 956,57)	(0,00)
EUR	451 736	USD	491 671	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(12 360,55)	(0,00)
EUR	454 547	SEK	5 394 374	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(14 421,33)	(0,00)
CHF	884 478	EUR	929 468	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(15 361,02)	(0,00)
GBP	1 267 387	EUR	1 476 104	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(15 813,80)	(0,00)
CZK	195 790 146	EUR	8 082 486	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(53 735,69)	(0,01)
EUR	3 622 476	USD	3 942 711	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(99 119,28)	(0,01)
EUR	3 716 487	SEK	44 105 709	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(117 912,30)	(0,02)
EUR	6 258 718	USD	6 812 001	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(171 252,90)	(0,02)
EUR	6 378 135	SEK	75 693 022	State Street Bank and Trust Co.	18 octobre 2023	(202 357,89)	(0,03)
<b>MOINS-VALUE LATENTE SUR CONTRATS DE CHANGE À TERME</b>						<b>(723 302,63)</b>	<b>(0,09)</b>

	Valeur de marché EUR	% de la VL
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>708 703 613,28</b>	<b>97,35</b>
<b>AUTRES ACTIFS ET PASSIFS</b>	<b>19 312 171,38</b>	<b>2,65</b>
<b>TOTAL ACTIF NET</b>	<b>728 015 784,66</b>	<b>100,00</b>

Allocation du Portefeuille au 30 septembre 2023	% de la VNI
Actions ordinaires	
Biens de consommation non cyclique	18,71
Finance	10,31
Industrie	5,67
Technologie	4,21
Biens de consommation cyclique	3,12
Matériaux de base	2,64
Services publics	2,26
Communications	1,92
Énergie	0,33
<b>TOTAL DES ACTIONS ORDINAIRES</b>	<b>49,17</b>

(a) Les taux des coupons variables et flottants sont ceux cotés au 30 septembre 2023.

(b) Titre à coupon zéro.

(c) Titre perpétuel.

(d) Titre négocié/détenu en USD. (ADR : certificats américains d'actions étrangères/GDR : certificats internationaux d'actions étrangères).

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

## AUTRES INFORMATIONS AUX ACTIONNAIRES (non auditées)

### **Classification du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Règlement SFDR)**

#### **Taxinomie de l'UE**

Les investissements sous-jacents aux compartiments ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

#### **Compartiments relevant de l'article 8**

En vertu du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR »), les compartiments suivants sont classés en vertu de l'article 8 du Règlement SFDR au 30 septembre 2023 :

Goldman Sachs Patrimonial Aggressive  
Goldman Sachs Patrimonial Balanced  
Goldman Sachs Patrimonial Defensive  
Goldman Sachs Patrimonial Balanced Europe Sustainable

Les informations périodiques requises ont été intégrées à la Note relative au Règlement SFDR dans la section « Autres informations aux actionnaires » du rapport annuel pour tous les Fonds classés en vertu de l'article 8 du Règlement SFDR. Veuillez noter que ces informations périodiques proviennent principalement des systèmes de front office du gestionnaire de fonds (registre des investissements) et peuvent donc s'écarter légèrement des informations contenues dans la section auditée, lesquelles se fondent sur l'administration de l'agent administratif du fonds, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. (Registre comptable).

**Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dénomination du produit : Goldman Sachs Patrimonial Aggressive

Entité juridique

juridique : 549300JGZFTRRZ578258

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

**X** Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_ %

**X** Il promouvait des caractéristiques **environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il contenait une proportion de 42,36 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

**X** ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

**X** ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales au cours de la période considérée. Le Compartiment a satisfait les caractéristiques au cours de la période considérée en investissant dans des fonds d'investissement gérés par une partie affiliée à la Société de gestion qui appliquait ces critères et en investissant directement dans des titres sous-jacents. Les caractéristiques qui ont été promues au cours de la période considérée sont les suivantes :

1. Investissements limités dans des sociétés impliquées dans des activités controversées. Au cours de la période considérée, le Compartiment n'a pas investi dans des émetteurs réalisant un certain pourcentage de leur revenu sur des activités en lien avec :

- le développement, la production, l'entretien ou le commerce d'armes controversées (0 %) ;
- la fourniture d'armes controversées (0 %) ;
- la production de tabac ( $\geq 50$  %) ;
- la production de sables bitumineux et de pipelines controversés ( $> 20$  %) ;
- l'extraction de charbon thermique ( $> 20$  %).

Le respect de ces exclusions faisait l'objet d'une vérification quotidienne dans le système de gestion de portefeuille Aladdin. Au sein de la Société de gestion, le service de gestion des risques est responsable de ces contrôles quotidiens sur les restrictions d'investissement. Nous nous appuyons sur des informations externes provenant de fournisseurs de données ESG pour évaluer si les sociétés exercent ou non les activités susmentionnées.

La satisfaction de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur « Exclusion des investissements dans des émetteurs impliqués dans des activités controversées ».

## 2. Pays exclus.

Au cours de la période considérée, aucun investissement n'a été réalisé dans les pays auxquels le Conseil de sécurité des Nations unies impose un embargo sur les armes. De même, nous n'investissons pas dans des pays figurant dans la liste du Groupe d'Action Financière, qui font l'objet d'un « Appel à l'action ».

La satisfaction de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur « Exclusion des investissements dans les pays soumis à un embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité des Nations unies et dans les pays figurant sur la liste du Groupe d'Action Financière qui font l'objet d'un "Appel à l'action" ».

## 3. Application des principes de bonne gouvernance d'entreprise, respect des droits de l'homme et du droit du travail, protection de l'environnement et prévention de la corruption et des actes de corruption.

Le Compartiment a satisfait à cette caractéristique en évaluant la mesure dans laquelle les sociétés bénéficiaires des investissements respectaient la législation applicable et les normes reconnues à l'échelle internationale : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations unies.

Ce résultat a été obtenu grâce à une approche propriétaire qui visait à identifier, examiner, évaluer et surveiller les sociétés signalées par des fournisseurs de données externes comme étant en violation des normes internationales précitées, ou comme n'étant pas alignées sur ces normes, ainsi que les sociétés dont les notes en matière de controverses étaient élevées (notamment sur des controverses importantes en matière de gouvernance ou des controverses graves en matière de droit du travail et de conformité fiscale).

Après examen de ces données externes, les sociétés dont la Société de gestion estimait qu'elles avaient commis une violation grave et continue et/ou qu'elles ne respectaient pas les pratiques de bonne gouvernance, avec des mesures correctives insuffisantes, ont été exclues du Compartiment.

La satisfaction de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur « Limitation des investissements dans des sociétés en violation majeure de normes reconnues à l'échelle internationale, par exemple : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations unies ».

## 4. Filtrage en fonction de l'intensité de carbone

Le Compartiment a appliqué un filtrage en fonction de l'intensité de carbone des sociétés bénéficiaires des investissements. Conformément à l'ambition du Compartiment, l'intensité de carbone du Compartiment était meilleure que l'intensité en carbone de l'Indice de référence.



La performance de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur suivant : « Note moyenne pondérée de l'intensité de carbone - ISS, Scope 1 + 2 + 3 ».

#### 5. Allocation partielle aux investissements durables

Le Compartiment a investi partiellement dans des sociétés ou des projets qui contribuaient à un objectif environnemental ou social, sur la base de la contribution du produit ou de la contribution opérationnelle.

La réalisation de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur « Pourcentage d'investissements durables ».

#### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

<b>Indicateur</b>	<b>Portefeuille</b>	<b>Indice de référence</b>
Note moyenne pondérée de l'intensité de carbone par rapport à l'univers d'investissement - ISS niveau 1 + 2 + 3	313,58	749,04
Nombre d'émetteurs contre lesquels des embargos sur les armes ont été décrétés par le Conseil de sécurité des Nations unies et qui font l'objet d'un Appel à l'action du Groupe d'Action Financière	Ces investissements ont été exclus conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable
Nombre d'émetteurs exclus de l'univers de l'investissement selon la liste d'exclusion	Ces investissements ont été exclus conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable
Nombre d'émetteurs impliqués dans des violations majeures de normes reconnues à l'échelle internationale, par exemple : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations unies	Ces investissements ont été évités conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable
Pourcentage d'investissements durables	42,36 %	Non applicable

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur	Période de référence		Période de référence précédente	
	Portefeuille	Indice de référence	Portefeuille	Indice de référence
Note moyenne pondérée de l'intensité de carbone - ISS niveau 1 + 2	Non applicable	Non applicable	100,42	205,07
Note moyenne pondérée de l'intensité de carbone par rapport à l'univers d'investissement - ISS niveau 1 + 2 + 3	313,58	749,04	Non applicable	Non applicable
Nombre d'émetteurs contre lesquels des embargos sur les armes ont été décrétés par le Conseil de sécurité des Nations unies et qui font l'objet d'un Appel à l'action du Groupe d'Action Financière	Ces investissements ont été exclus conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable	Ces investissements ont été exclus conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable
Nombre d'émetteurs exclus de l'univers de l'investissement selon la liste d'exclusion	Ces investissements ont été exclus conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable	Ces investissements ont été exclus conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable
Nombre d'émetteurs impliqués dans des violations majeures de normes reconnues à l'échelle internationale, par exemple : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations unies	Ces investissements ont été évités conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable	Ces investissements ont été évités conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable
Pourcentage d'investissements durables	42,36 %	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Nombre d'émetteurs avec lesquels des activités d'engagements ont eu lieu en conséquence de l'engagement concernant les controverses	Non applicable	Non applicable	En raison de la structure du Fonds, il n'a pas été possible de présenter un rapport sur cet indicateur.	Non applicable

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements sont définis comme des investissements durables sur la base du cadre d'investissement durable des sociétés de gestion. Dans ce cadre, un investissement peut contribuer à un objectif environnemental ou social par le biais de la contribution d'un produit ou d'une contribution opérationnelle.

Pour la contribution d'un produit, nous avons examiné :

- la part du revenu d'une société qui se concentre sur une catégorie d'impact environnemental et/ou social durable ;
- l'alignement des produits d'une société avec un objectif de développement durable (ODD) environnemental et/ou sociétal ;
- la meilleure note d'une société par rapport aux thèmes des opportunités environnementales et/ou sociales définis par un fournisseur de données tiers.

Une contribution opérationnelle est abordée selon le thème, en examinant la promotion de la transition climatique (environnement) au sein du cadre opérationnel d'une société, la croissance inclusive au sein du cadre opérationnel d'une société, l'alignement opérationnel avec un ODD environnemental ou social et l'application d'une note environnementale et sociale propre, qui soit la meilleure de sa catégorie.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Les investissements qui ont contribué à un objectif environnemental ou social conformément au cadre d'investissement durable des sociétés de gestion devaient également répondre au critère consistant à « ne pas causer de préjudice important » du cadre d'investissement durable de la société de gestion. Les investissements ne remplissant pas ce critère n'ont pas été considérés comme des investissements durables. Ce critère portait sur deux aspects. Tout d'abord, chacun des indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité avait son propre seuil quantitatif ou qualitatif. Le seuil était différent selon l'indicateur des principales incidences négatives examiné. En outre, toutes les sociétés impliquées dans des controverses très graves ont été considérées comme causant un préjudice important et, par conséquent, exclues des investissements considérés comme des investissements durables.

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Comme indiqué ci-dessus, les indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont également été évalués dans le cadre de l'évaluation du critère consistant à « ne pas causer de préjudice important ». Il s'agit d'indicateurs qui figurent dans le tableau 1 de l'annexe I des Normes techniques de réglementation du Règlement SFDR, telles qu'appliquées selon le cas pendant la période de référence. Ce sont les indicateurs des principales incidences négatives (PIN). Pour chaque indicateur (il y en a 14 pour les entreprises), un seuil a été fixé afin de déterminer si d'autres objectifs de durabilité étaient gravement compromis. Ces seuils sont définis sur une base relative ou absolue, en fonction de l'indicateur. Lorsqu'aucune donnée n'était disponible pour un indicateur en particulier, une mesure de remplacement appropriée a été déterminée. Si aucune donnée (représentative) n'est disponible sur l'indicateur ou sur la mesure de remplacement, l'investissement n'est généralement pas considéré comme un investissement durable.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Oui. Le Compartiment s'est appuyé sur une approche propriétaire pour identifier et évaluer les contrevenants aux normes mondiales et les emprunteurs/émetteurs susceptibles d'avoir de mauvaises pratiques de gouvernance, en particulier en ce qui concerne les structures de

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

gestion saines, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et la conformité fiscale. Cette approche propriétaire cherchait à identifier, examiner, évaluer et surveiller les sociétés signalées par des fournisseurs de données externes comme étant en violation des principes du Pacte mondial des Nations unies (PMNU), des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ou comme n'étant pas alignées sur ces principes, ainsi que les sociétés dont les notes en matière de controverses étaient élevées (notamment sur des controverses importantes en matière de gouvernance ou des controverses graves en matière de droit du travail et de conformité fiscale). Après examen de ces données externes, les sociétés dont la Société de gestion estimait qu'elles avaient commis une violation grave et continue et/ou qu'elles ne respectaient pas les pratiques de bonne gouvernance, avec des mesures correctives insuffisantes, ont été exclues des investissements considérés comme des investissements durables.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères propres à l'UE.*

Ce principe s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Au cours de la période considérée, des éléments relatifs aux principales incidences négatives (PIN) ont été pris en compte dans le cadre du processus d'investissement du Compartiment. Cela s'est fait principalement via les critères de restrictions et la gérance.

Au cours de ce processus, les indicateurs des PIN suivants ont été pris en compte :

- Principale incidence négative 3 : intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (via la construction de portefeuilles) ;
- Principale incidence négative 4 : exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (via les critères de restriction, l'engagement et l'exercice du droit de vote) ;
- Principale incidence négative 7 : activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (via l'engagement) ;
- Principale incidence négative 10 : violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (via les critères de restriction, l'exercice du droit de vote et l'engagement) ;
- Principale incidence négative 11 : absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (via l'engagement) ;

- Principale incidence négative 13 : mixité au sein des organes de gouvernance (via l'exercice du droit de vote et l'engagement) ;

- Principale incidence négative 14 : exposition aux armes controversées (via les critères de restriction)

- Principale incidence négative 16 : pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (via les critères de restriction).



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
GS Nrth Amer EnhIn SusEQ-Z Cap EUR	Autres	19,87	Pays-Bas
BERESFORD NTH AMERI SUS EQ-Z	Autres	19,68	Irlande
GS Global Sust EQ-I Cap EUR	Autres	12,24	Pays-Bas
GS EM Enh In Sus EQ-Z Cap EUR	Autres	8,15	Pays-Bas
GS Euro Cred-I Cap EUR	Autres	6,88	Pays-Bas
GS EnhIn Sus Pacific EQ Fund NL-Z	Autres	5,29	Pays-Bas
GS GREEN BOND SHORT DURATION I CAP	Autres	5,09	Pays-Bas
GS Euro Long Dur Bnd-I Cap EUR	Autres	3,74	Pays-Bas
GS Gbl EnhIn Sus EQ-I Cap USD	Autres	3,15	Luxembourg
GS Europ EnhIn SusEQ-I Cap EUR	Autres	3,01	Pays-Bas
GS Europe SusEQ-Z Cap EUR	Autres	2,39	Pays-Bas
GS Euro Bond-I Cap EUR	Autres	1,73	Pays-Bas
GS EURO SUST CREDIT I CAP	Autres	1,7	Pays-Bas
GS Europe Equity-I Cap EUR	Autres	1,65	Pays-Bas
GS Sov Green Bond-I Cap EUR	Autres	1,29	Luxembourg

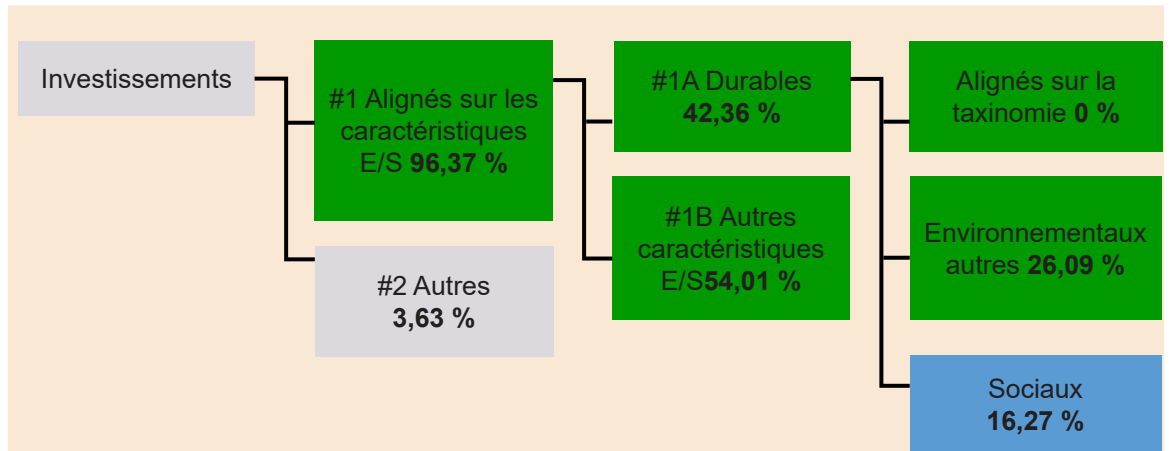
La liste comprend les investissements constituant la **majeure partie des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/09/2023



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

<b>Secteur</b>	<b>% d'actifs</b>
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET ASSURANTIELLES - activités de services financiers, à l'exception des assurances et du financement des retraites	14,06
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	11,78
INFORMATION ET COMMUNICATION - activités de publication	6,83
ADMINISTRATION PUBLIQUE ET DÉFENSE ; SÉCURITÉ SOCIALE OBLIGATOIRE - administration de l'État, politique économique et sociale	6,02
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL ; RÉPARATION DE VÉHICULES MOTORISÉS ET DE MOTOS - commerce de détail, à l'exception des véhicules motorisés et des motos	5,01
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET ASSURANTIELLES - assurance, réassurance et financement des retraites, à l'exception de la sécurité sociale obligatoire	4,64
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de produits pharmaceutiques de base et de préparations pharmaceutiques	4,31
INFORMATION ET COMMUNICATION - activités des services d'information	3,78
Autres	3,77
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET ASSURANTIELLES - activités auxiliaires des activités de services financiers et activités d'assurance	3,75
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de substances et produits chimiques	3,25
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	2,9
INFORMATION ET COMMUNICATION - programmation informatique, conseil et activités connexes	2,31
SECTEUR MANUFACTURIER - production de boissons	2,25
INFORMATION ET COMMUNICATION - Télécommunications	2,13
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de véhicules motorisés, de remorques et de semi-remorques	2,05
FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET DE CLIMATISATION - production, transmission et distribution d'électricité	2

COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL ; RÉPARATION DE VÉHICULES MOTORISÉS ET DE MOTOS - commerce de gros, à l'exception des véhicules motorisés et des motos	1,54
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES - location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués	1,39
HÉBERGEMENT ET SERVICES DE RESTAURATION - activités de services liés aux aliments et aux boissons	1,22
ACTIVITÉS MINIÈRES ET EXTRACTIVES - activités de service d'assistance des sociétés minières	1,17
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de produits alimentaires	1,01
SECTEUR MANUFACTURIER - autres productions	0,94
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication d'équipements électriques	0,85
TRANSPORT ET STOCKAGE - activités d'entrepôt et d'assistance aux transports	0,78
TRANSPORT ET STOCKAGE - transport terrestre et transport par pipelines	0,7
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de coke et de produits pétroliers raffinés	0,68
ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES - recherche et développement scientifiques	0,65
ACTIVITÉS D'ORGANISATIONS ET D'ORGANISMES EXTRATERRITORIAUX -	0,63
CONSTRUCTION - construction de bâtiments	0,52
ACTIVITÉS MINIÈRES ET EXTRACTIVES - exploitation minière de minerais métalliques	0,48
SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE - activités liées à la santé humaine	0,43
CONSTRUCTION - génie civil	0,42
APPROVISIONNEMENT EN EAU ; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION - collecte des eaux, traitement et approvisionnement	0,41
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de métaux de base	0,36
ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN - activités de location et de leasing	0,32
INFORMATION ET COMMUNICATION - programmation et diffusion	0,31
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de cuir et de produits connexes	0,27
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication des articles d'habillement	0,27



ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN - agences de voyage, tour-opérateurs et autres services de réservation et activités connexes	0,26
ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES - activités juridiques et comptables	0,25
ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN - activités liées à l'emploi	0,24
ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN - activités de sécurité et d'enquêtes	0,22
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de papier et de produits en papier	0,2
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication d'autres équipements de transport	0,2
APPROVISIONNEMENT EN EAU ; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION - collecte des eaux, activités de traitement et élimination des déchets ; récupération des matériaux	0,16
ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN - activités administratives de bureau, soutien administratif et autres activités de soutien commercial	0,16
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL ; RÉPARATION DE VÉHICULES MOTORISÉS ET DE MOTOS - commerce de gros et de détail, et réparation de véhicules motorisés et de motos	0,15
ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES - publicité et études de marché	0,15
AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE - pêche et aquaculture	0,14
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de bois et de produits en bois et en liège, à l'exception des meubles	0,14
ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES - activités d'architecture et d'ingénierie ; tests et analyses techniques	0,12
FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET DE CLIMATISATION - fabricant de gaz ; distribution de carburants gazeux via les principaux	0,12
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES - autres	0,11
INFORMATION ET COMMUNICATION - production de films, de vidéos et d'émissions de télévision, enregistrements sonores et	0,1
ACTIVITÉS MINIÈRES ET EXTRACTIVES - extraction de pétrole brut et de gaz naturel	0,1

TRANSPORT ET STOCKAGE - activités postales et de livraison par coursier	0,09
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	0,09
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	0,09
TRANSPORT ET STOCKAGE - transport maritime et fluvial	0,08
AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICE - autres activités de service à la personne	0,08
CONSTRUCTION - activités de construction spécialisées	0,08
ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES - activités de sièges sociaux ; activités de conseil en gestion	0,07
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de produits métalliques manufacturés, à l'exception des machines et des équipements	0,06
ARTS, DIVERTISSEMENTS ET LOISIRS - activités sportives et récréatives	0,05
ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES - activités vétérinaires	0,05
ACTIVITÉS MINIÈRES ET EXTRACTIVES - autres activités minières et extractives	0,04
TRANSPORT ET STOCKAGE - transport aérien	0,04
HÉBERGEMENT ET SERVICES DE RESTAURATION - hébergement	0,03
ENSEIGNEMENT - autres	0,03
APPROVISIONNEMENT EN EAU ; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION - assainissement	0,03
SECTEUR MANUFACTURIER - impression et reproduction de supports enregistrés	0,02
ÉDUCATION - activités de soutien scolaire	0,02
ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES - autres activités professionnelles, scientifiques et techniques	0,01
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de produits du tabac	0,01
ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN - services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	0,01
AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE - production végétale et animale, chasse et services annexes	0,01
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de textiles	0
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES - achat et vente de biens immobiliers	0

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

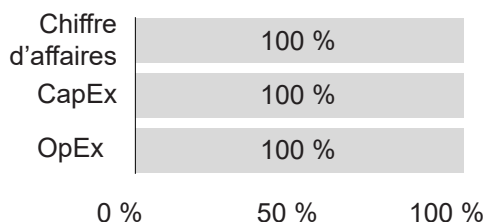
Au cours de la période considérée, les données déclarées relatives à l'alignement sur la taxinomie n'étaient pas disponibles pour la Société de gestion. Nous continuons d'évaluer de manière continue les fournisseurs de données tiers et les solutions internes pour relever les défis liés aux données.

### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>(1)</sup> ?

- Oui
- Dans le gaz fossile     Dans l'énergie nucléaire
- Non

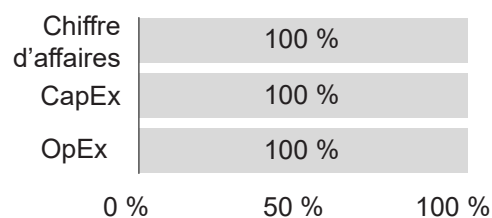
*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

#### 1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines\*



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

#### 2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines\*



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

Ce graphique représente 92,22 % des investissements totaux.

\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

1 Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0 %

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

26,09 %



- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

16,27 %



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements figurant dans la catégorie « Autres » étaient de la trésorerie utilisée à des fins de liquidité, des produits dérivés utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille ou à des fins d'investissement, ainsi que des investissements dans des OPCVM et des OPC nécessaires pour atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment et qui ne suivaient pas les caractéristiques du Compartiment. Ces investissements n'étaient soumis à aucune garantie environnementale ou sociale minimale.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



- **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales au cours de la période considérée à l'aide des mesures suivantes :

1. Investissements limités dans des émetteurs impliqués dans des activités controversées ;
2. Pays exclus ;
3. Prise en compte des facteurs ESG de chaque émetteur dans le processus de prise de décision d'investissement. Il s'agissait d'un processus documenté, mais aucun résultat contraignant n'était prévu ;
4. Application des principes de bonne gouvernance, respect des droits de l'homme et du droit du travail, protection de l'environnement et prévention de la corruption et des actes de corruption ;
5. Filtrage en fonction de l'intensité de carbone ;
6. Allocation d'une partie de ses investissements à des investissements durables ;
7. Priorité donnée à l'inclusion sur l'exclusion à travers l'engagement.

Le Compartiment a satisfait les caractéristiques au cours de la période considérée en investissant dans des fonds d'investissement gérés par une partie affiliée à la Société de gestion qui appliquait ces critères et en investissant directement dans des titres sous-jacents.



- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable. Ce Compartiment était géré activement et n'avait donc pas d'indice spécifique désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné avec les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si les produits financiers atteignent les caractéristiques environnementales ou sociales qu'ils promeuvent.

● ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable. Ce Compartiment était géré activement et n'avait donc pas d'indice spécifique désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné avec les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable. Ce Compartiment était géré activement et n'avait donc pas d'indice spécifique désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné avec les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable. Ce Compartiment était géré activement et n'avait donc pas d'indice spécifique désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné avec les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable. Ce Compartiment était géré activement et n'avait donc pas d'indice spécifique désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné avec les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

### **Clause de non-responsabilité**

La responsabilité de Goldman Sachs Asset Management B.V., Goldman Sachs Asset Management Holdings B.V. ou toute autre société au sein de The Goldman Sachs Group Inc. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties pertinentes du prospectus du fonds ou avec le contrat de gestion d'investissement du mandat. Ce document est exact au 30/09/2023.

**Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dénomination du produit : Goldman Sachs Patrimonial Balanced

Identifiant d'entité

juridique : 549300MI166WN54MZP81

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

**X** Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_ %

**X** Il promouvait des caractéristiques **environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il contenait une proportion de 39,86 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

**X** ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

**X** ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

Le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales au cours de la période considérée. Le Compartiment a satisfait les caractéristiques au cours de la période considérée en investissant dans des fonds d'investissement gérés par une partie affiliée à la Société de gestion qui appliquait ces critères et en investissant directement dans des titres sous-jacents. Les caractéristiques qui ont été promues au cours de la période considérée sont les suivantes :

1. Investissements limités dans des sociétés impliquées dans des activités controversées. Au cours de la période considérée, le Compartiment n'a pas investi dans des émetteurs réalisant un certain pourcentage de leur revenu sur des activités en lien avec :

- le développement, la production, l'entretien ou le commerce d'armes controversées (0 %) ;
- la fourniture d'armes controversées (0 %) ;
- la production de tabac ( $\geq 50$  %) ;
- la production de sables bitumineux et de pipelines controversés ( $> 20$  %) ;
- l'extraction de charbon thermique ( $> 20$  %).

Le respect de ces exclusions faisait l'objet d'une vérification quotidienne dans le système de gestion de portefeuille Aladdin. Au sein de la Société de gestion, le service de gestion des risques est responsable de ces contrôles quotidiens sur les restrictions d'investissement. Nous nous appuyons sur des informations externes provenant de fournisseurs de données ESG pour évaluer si les sociétés exercent ou non les activités susmentionnées.

La satisfaction de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur « Exclusion des investissements dans des émetteurs impliqués dans des activités controversées ».

## 2. Pays exclus.

Au cours de la période considérée, aucun investissement n'a été réalisé dans les pays auxquels le Conseil de sécurité des Nations unies impose un embargo sur les armes. De même, nous n'investissons pas dans des pays figurant dans la liste du Groupe d'Action Financière, qui font l'objet d'un « Appel à l'action ».

La satisfaction de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur « Exclusion des investissements dans les pays soumis à un embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité des Nations unies et dans les pays figurant sur la liste du Groupe d'Action Financière qui font l'objet d'un "Appel à l'action" ».

## 3. Application des principes de bonne gouvernance d'entreprise, respect des droits de l'homme et du droit du travail, protection de l'environnement et prévention de la corruption et des actes de corruption.

Le Compartiment a satisfait à cette caractéristique en évaluant la mesure dans laquelle les sociétés bénéficiaires des investissements respectaient la législation applicable et les normes reconnues à l'échelle internationale : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations unies.

Ce résultat a été obtenu grâce à une approche propriétaire qui visait à identifier, examiner, évaluer et surveiller les sociétés signalées par des fournisseurs de données externes comme étant en violation des normes internationales précitées, ou comme n'étant pas alignées sur ces normes, ainsi que les sociétés dont les notes en matière de controverses étaient élevées (notamment sur des controverses importantes en matière de gouvernance ou des controverses graves en matière de droit du travail et de conformité fiscale).

Après examen de ces données externes, les sociétés dont la Société de gestion estimait qu'elles avaient commis une violation grave et continue et/ou qu'elles ne respectaient pas les pratiques de bonne gouvernance, avec des mesures correctives insuffisantes, ont été exclues du Compartiment.

La satisfaction de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur « Limitation des investissements dans des sociétés en violation majeure de normes reconnues à l'échelle internationale, par exemple : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations unies ».

## 4. Filtrage en fonction de l'intensité de carbone

Le Compartiment a appliqué un filtrage en fonction de l'intensité de carbone des sociétés bénéficiaires des investissements. Conformément à l'ambition du Compartiment, l'intensité de carbone du Compartiment était meilleure que l'intensité en carbone de l'Indice de référence.

La performance de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur suivant : « Note moyenne pondérée de l'intensité de carbone - ISS, Scope 1 + 2 + 3 ».

#### 5. Allocation partielle aux investissements durables

Le Compartiment a investi partiellement dans des sociétés ou des projets qui contribuaient à un objectif environnemental ou social, sur la base de la contribution du produit ou de la contribution opérationnelle.

La réalisation de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur « Pourcentage d'investissements durables ».

#### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

<b>Indicateur</b>	<b>Portefeuille</b>	<b>Indice de référence</b>
Note moyenne pondérée de l'intensité de carbone par rapport à l'univers d'investissement - ISS niveau 1 + 2 + 3	383,04	695,21
Nombre d'émetteurs contre lesquels des embargos sur les armes ont été décrétés par le Conseil de sécurité des Nations unies et qui font l'objet d'un Appel à l'action du Groupe d'Action Financière	Ces investissements ont été exclus conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable
Nombre d'émetteurs exclus de l'univers de l'investissement selon la liste d'exclusion	Ces investissements ont été exclus conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable
Nombre d'émetteurs impliqués dans des violations majeures de normes reconnues à l'échelle internationale, par exemple : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations unies	Ces investissements ont été évités conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable
Pourcentage d'investissements durables	39,85 %	Non applicable



● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur	Période de référence		Période de référence précédente	
	Portefeuille	Indice de référence	Portefeuille	Indice de référence
Note moyenne pondérée de l'intensité de carbone par rapport à l'univers d'investissement - ISS niveau 1 + 2 + 3	383,04	695,21	Non applicable	Non applicable
Note moyenne pondérée de l'intensité de carbone - ISS niveau 1 + 2	Non applicable	Non applicable	117,1	192,68
Nombre d'émetteurs contre lesquels des embargos sur les armes ont été décrétés par le Conseil de sécurité des Nations unies et qui font l'objet d'un Appel à l'action du Groupe d'Action Financière	Ces investissements ont été exclus conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable	Ces investissements ont été exclus conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable
Nombre d'émetteurs exclus de l'univers de l'investissement selon la liste d'exclusion	Ces investissements ont été exclus conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable	Ces investissements ont été exclus conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable
Nombre d'émetteurs impliqués dans des violations majeures de normes reconnues à l'échelle internationale, par exemple : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations unies	Ces investissements ont été évités conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable	Ces investissements ont été évités conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable
Pourcentage d'investissements durables	39,85 %	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Nombre d'émetteurs avec lesquels des activités d'engagements ont eu lieu en conséquence de l'engagement concernant les controverses	Non applicable	Non applicable	En raison de la structure du Fonds, il n'a pas été possible de présenter un rapport sur cet indicateur.	Non applicable

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements sont définis comme des investissements durables sur la base du cadre d'investissement durable des sociétés de gestion. Dans ce cadre, un investissement peut contribuer à un objectif environnemental ou social par le biais de la contribution d'un produit ou d'une contribution opérationnelle.

Pour la contribution d'un produit, nous avons examiné :

- la part du revenu d'une société qui se concentre sur une catégorie d'impact environnemental et/ou social durable ;
- l'alignement des produits d'une société avec un objectif de développement durable (ODD) environnemental et/ou sociétal ;
- la meilleure note d'une société par rapport aux thèmes des opportunités environnementales et/ou sociales définis par un fournisseur de données tiers.

Une contribution opérationnelle est abordée selon le thème, en examinant la promotion de la transition climatique (environnement) au sein du cadre opérationnel d'une société, la croissance inclusive au sein du cadre opérationnel d'une société, l'alignement opérationnel avec un ODD environnemental ou social et l'application d'une note environnementale et sociale propre, qui soit la meilleure de sa catégorie.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Les investissements qui ont contribué à un objectif environnemental ou social conformément au cadre d'investissement durable des sociétés de gestion devaient également répondre au critère consistant à « ne pas causer de préjudice important » du cadre d'investissement durable de la société de gestion. Les investissements ne remplissant pas ce critère n'ont pas été considérés comme des investissements durables. Ce critère portait sur deux aspects. Tout d'abord, chacun des indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité avait son propre seuil quantitatif ou qualitatif. Le seuil était différent selon l'indicateur des principales incidences négatives examiné. En outre, toutes les sociétés impliquées dans des controverses très graves ont été considérées comme causant un préjudice important et, par conséquent, exclues des investissements considérés comme des investissements durables.

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Comme indiqué ci-dessus, les indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont également été évalués dans le cadre de l'évaluation du critère consistant à « ne pas causer de préjudice important ». Il s'agit d'indicateurs qui figurent dans le tableau 1 de l'annexe I des Normes techniques de réglementation du Règlement SFDR, telles qu'appliquées selon le cas pendant la période de référence. Ce sont les indicateurs des principales incidences négatives (PIN). Pour chaque indicateur (il y en a 14 pour les entreprises), un seuil a été fixé afin de déterminer si d'autres objectifs de durabilité étaient gravement compromis. Ces seuils sont définis sur une base relative ou absolue, en fonction de l'indicateur. Lorsqu'aucune donnée n'était disponible pour un indicateur en particulier, une mesure de remplacement appropriée a été déterminée. Si aucune donnée (représentative) n'est disponible sur l'indicateur ou sur la mesure de remplacement, l'investissement n'est généralement pas considéré comme un investissement durable.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Oui. Le Compartiment s'est appuyé sur une approche propriétaire pour identifier et évaluer les contrevenants aux normes mondiales et les emprunteurs/émetteurs susceptibles d'avoir de mauvaises pratiques de gouvernance, en particulier en ce qui concerne les structures de

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

gestion saines, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et la conformité fiscale. Cette approche propriétaire cherchait à identifier, examiner, évaluer et surveiller les sociétés signalées par des fournisseurs de données externes comme étant en violation des principes du Pacte mondial des Nations unies (PMNU), des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ou comme n'étant pas alignées sur ces principes, ainsi que les sociétés dont les notes en matière de controverses étaient élevées (notamment sur des controverses importantes en matière de gouvernance ou des controverses graves en matière de droit du travail et de conformité fiscale). Après examen de ces données externes, les sociétés dont la Société de gestion estimait qu'elles avaient commis une violation grave et continue et/ou qu'elles ne respectaient pas les pratiques de bonne gouvernance, avec des mesures correctives insuffisantes, ont été exclues des investissements considérés comme des investissements durables.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères propres à l'UE.*

Ce principe s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Au cours de la période considérée, des éléments relatifs aux principales incidences négatives (PIN) ont été pris en compte dans le cadre du processus d'investissement du Compartiment. Cela s'est fait principalement via les critères de restrictions et la gérance.

Au cours de ce processus, les indicateurs des PIN suivants ont été pris en compte :

- Principale incidence négative 3 : intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (via la construction de portefeuilles) ;
- Principale incidence négative 4 : exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (via les critères de restriction, l'engagement et l'exercice du droit de vote) ;
- Principale incidence négative 7 : activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (via l'engagement) ;
- Principale incidence négative 10 : violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (via les critères de restriction, l'exercice du droit de vote et l'engagement) ;
- Principale incidence négative 11 : absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (via l'engagement) ;

- Principale incidence négative 13 : mixité au sein des organes de gouvernance (via l'exercice du droit de vote et l'engagement) ;

- Principale incidence négative 14 : exposition aux armes controversées (via les critères de restriction)

- Principale incidence négative 16 : pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (via les critères de restriction).



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
GS Nrth Amer EnhIn SusEQ-Z Cap EUR	Autres	15,96	Pays-Bas
BERESFORD NTH AMERI SUS EQ-Z	Autres	12,22	Irlande
GS GREEN BOND SHORT DURATION I CAP	Autres	9,9	Pays-Bas
GS Euro Cred-I Cap EUR	Autres	8,47	Pays-Bas
GS Euro Bond-I Cap EUR	Autres	8,18	Pays-Bas
GS Euromix Bond-I Cap EUR	Autres	6,67	Pays-Bas
GS Global Sust EQ-I Cap EUR	Autres	6,5	Pays-Bas
GS Euro Long Dur Bnd-I Cap EUR	Autres	6,12	Pays-Bas
GS EM Enh In Sus EQ-Z Cap EUR	Autres	5,53	Pays-Bas
GS Sov Green Bond-I Cap EUR	Autres	2,93	Luxembourg
GS EURO SUST CREDIT I CAP	Autres	2,52	Pays-Bas
GS EnhIn Sus Pacific EQ Fund NL-Z	Autres	2,14	Pays-Bas
GS Europ EnhIn SusEQ-I Cap EUR	Autres	2,04	Pays-Bas
GS Gbl EnhIn Sus EQ-I Cap USD	Autres	2,03	Luxembourg
GS Europe SusEQ-Z Cap EUR	Autres	1,73	Pays-Bas

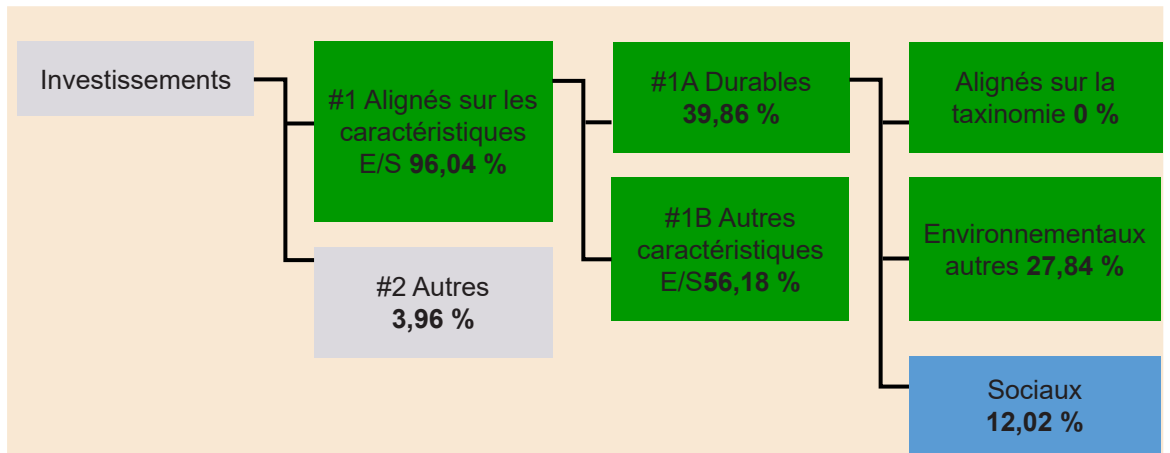
La liste comprend les investissements constituant la **majeure partie des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/09/2023



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

<b>Secteur</b>	<b>% d'actifs</b>
ADMINISTRATION PUBLIQUE ET DÉFENSE ; SÉCURITÉ SOCIALE OBLIGATOIRE - administration de l'État, politique économique et sociale	19,43
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET ASSURANTIELLES - activités de services financiers, à l'exception des assurances et du financement des retraites	17,59
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	8,14
Autres	5,14
INFORMATION ET COMMUNICATION - activités de publication	4,5
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL ; RÉPARATION DE VÉHICULES MOTORISÉS ET DE MOTOS - commerce de détail, à l'exception des véhicules motorisés et des motos	3,62
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET ASSURANTIELLES - assurance, réassurance et financement des retraites, à l'exception de la sécurité sociale obligatoire	3,45
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de produits pharmaceutiques de base et de préparations pharmaceutiques	3,07
FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET DE CLIMATISATION - production, transmission et distribution d'électricité	3,06
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET ASSURANTIELLES - activités auxiliaires des activités de services financiers et activités d'assurance	2,75
INFORMATION ET COMMUNICATION - activités des services d'information	2,61
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de substances et produits chimiques	2,3
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	1,9
INFORMATION ET COMMUNICATION - Télécommunications	1,79
SECTEUR MANUFACTURIER - production de boissons	1,7
INFORMATION ET COMMUNICATION - programmation informatique, conseil et activités connexes	1,62
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de véhicules motorisés, de remorques et de semi-remorques	1,42
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES - location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués	1,26

ACTIVITÉS D'ORGANISATIONS ET D'ORGANISMES EXTRATERRITORIAUX -	1,26
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL ; RÉPARATION DE VÉHICULES MOTORISÉS ET DE MOTOS - commerce de gros, à l'exception des véhicules motorisés et des motos	1,11
HÉBERGEMENT ET SERVICES DE RESTAURATION - activités de services liés aux aliments et aux boissons	0,84
TRANSPORT ET STOCKAGE - activités d'entreposage et d'assistance aux transports	0,83
ACTIVITÉS MINIÈRES ET EXTRACTIVES - activités de service d'assistance des sociétés minières	0,82
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de produits alimentaires	0,75
TRANSPORT ET STOCKAGE - transport terrestre et transport par pipelines	0,74
SECTEUR MANUFACTURIER - autres productions	0,67
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication d'équipements électriques	0,56
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de coke et de produits pétroliers raffinés	0,56
ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES - recherche et développement scientifiques	0,44
CONSTRUCTION - génie civil	0,43
ACTIVITÉS MINIÈRES ET EXTRACTIVES - exploitation minière de minerais métalliques	0,38
CONSTRUCTION - construction de bâtiments	0,33
ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN - activités de location et de leasing	0,31
SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE - activités liées à la santé humaine	0,31
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de métaux de base	0,3
APPROVISIONNEMENT EN EAU ; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION - collecte des eaux, traitement et approvisionnement	0,29
INFORMATION ET COMMUNICATION - programmation et diffusion	0,22
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de papier et de produits en papier	0,21
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication des articles d'habillement	0,21

ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN - agences de voyage, tour-opérateurs et autres services de réservation et activités connexes	0,2
ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES - activités juridiques et comptables	0,18
FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET DE CLIMATISATION - fabricant de gaz ; distribution de carburants gazeux via les principaux	0,17
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de cuir et de produits connexes	0,16
ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN - activités liées à l'emploi	0,16
ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN - activités administratives de bureau, soutien administratif et autres activités de soutien commercial	0,14
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication d'autres équipements de transport	0,14
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES - autres	0,12
ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN - activités de sécurité et d'enquêtes	0,11
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL ; RÉPARATION DE VÉHICULES MOTORISÉS ET DE MOTOS - commerce de gros et de détail, et réparation de véhicules motorisés et de motos	0,11
TRANSPORT ET STOCKAGE - activités postales et de livraison par coursier	0,11
APPROVISIONNEMENT EN EAU ; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION - collecte des eaux, activités de traitement et élimination des déchets ; récupération des matériaux	0,11
ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES - activités d'architecture et d'ingénierie ; tests et analyses techniques	0,1
ACTIVITÉS MINIÈRES ET EXTRACTIVES - extraction de pétrole brut et de gaz naturel	0,1
ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES - publicité et études de marché	0,1
ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES - activités de sièges sociaux ; activités de conseil en gestion	0,09



SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de bois et de produits en bois et en liège, à l'exception des meubles	0,09
AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE - pêche et aquaculture	0,08
INFORMATION ET COMMUNICATION - production de films, de vidéos et d'émissions de télévision, enregistrements sonores et	0,08
TRANSPORT ET STOCKAGE - transport maritime et fluvial	0,08
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	0,07
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	0,07
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de produits métalliques manufacturés, à l'exception des machines et des équipements	0,06
AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICE - autres activités de service à la personne	0,06
CONSTRUCTION - activités de construction spécialisées	0,06
TRANSPORT ET STOCKAGE - transport aérien	0,05
HÉBERGEMENT ET SERVICES DE RESTAURATION - hébergement	0,04
ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES - activités vétérinaires	0,04
ACTIVITÉS MINIÈRES ET EXTRACTIVES - autres activités minières et extractives	0,04
APPROVISIONNEMENT EN EAU ; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION - assainissement	0,03
ARTS, DIVERTISSEMENTS ET LOISIRS - activités sportives et récréatives	0,03
ENSEIGNEMENT - autres	0,02
SECTEUR MANUFACTURIER - impression et reproduction de supports enregistrés	0,02
ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES - autres activités professionnelles, scientifiques et techniques	0,01
ARTS, DIVERTISSEMENTS ET LOISIRS - jeux de hasard et paris	0,01
ÉDUCATION - activités de soutien scolaire	0,01
ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN - services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	0,01
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de produits du tabac	0,01

AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE - production végétale et animale, chasse et services annexes	0
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES - achat et vente de biens immobiliers	0
SECTEUR MANUFACTURIER - réparation et installation de machines et d'équipements	0
ACTIVITÉS MINIÈRES ET EXTRACTIVES - extraction de charbon et de lignite	0
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de textiles	0

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

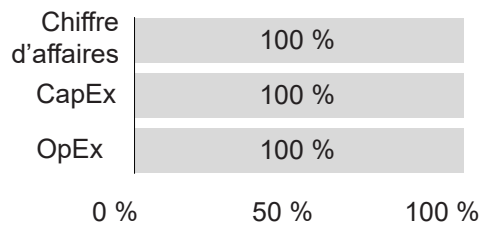
Au cours de la période considérée, les données déclarées relatives à l'alignement sur la taxinomie n'étaient pas disponibles pour la Société de gestion. Nous continuons d'évaluer de manière continue les fournisseurs de données tiers et les solutions internes pour relever les défis liés aux données.

### Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE(1) ?

- Oui
- Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire
- Non

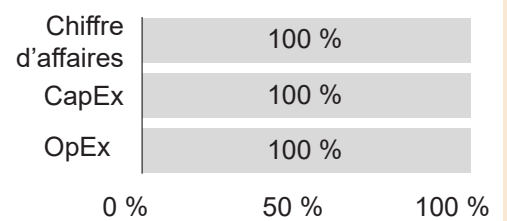
*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

#### 1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines\*



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

#### 2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines\*



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

Ce graphique représente 76,97 % des investissements totaux.

\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

1 Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0 %

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

27,84 %




- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

12,02 %



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements figurant dans la catégorie « Autres » étaient de la trésorerie utilisée à des fins de liquidité, des produits dérivés utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille ou à des fins d'investissement, ainsi que des investissements dans des OPCVM et des OPC nécessaires pour atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment et qui ne suivaient pas les caractéristiques du Compartiment. Ces investissements n'étaient soumis à aucune garantie environnementale ou sociale minimale.

  
Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



- **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales au cours de la période considérée à l'aide des mesures suivantes :

1. Investissements limités dans des émetteurs impliqués dans des activités controversées ;
2. Pays exclus ;
3. Prise en compte des facteurs ESG de chaque émetteur dans le processus de prise de décision d'investissement. Il s'agissait d'un processus documenté, mais aucun résultat contraignant n'était prévu ;
4. Application des principes de bonne gouvernance, respect des droits de l'homme et du droit du travail, protection de l'environnement et prévention de la corruption et des actes de corruption ;
5. Filtrage en fonction de l'intensité de carbone ;
6. Allocation d'une partie de ses investissements à des investissements durables ;
7. Priorité donnée à l'inclusion sur l'exclusion à travers l'engagement.

Le Compartiment a satisfait les caractéristiques au cours de la période considérée en investissant dans des fonds d'investissement gérés par une partie affiliée à la Société de gestion qui appliquait ces critères et en investissant directement dans des titres sous-jacents.



- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable. Ce Compartiment était géré activement et n'avait donc pas d'indice spécifique désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné avec les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si les produits financiers atteignent les caractéristiques environnementales ou sociales qu'ils promeuvent.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable. Ce Compartiment était géré activement et n'avait donc pas d'indice spécifique désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné avec les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable. Ce Compartiment était géré activement et n'avait donc pas d'indice spécifique désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné avec les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable. Ce Compartiment était géré activement et n'avait donc pas d'indice spécifique désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné avec les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable. Ce Compartiment était géré activement et n'avait donc pas d'indice spécifique désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné avec les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

### Clause de non-responsabilité

La responsabilité de Goldman Sachs Asset Management B.V., Goldman Sachs Asset Management Holdings B.V. ou toute autre société au sein de The Goldman Sachs Group Inc. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties pertinentes du prospectus du fonds ou avec le contrat de gestion d'investissement du mandat. Ce document est exact au 30/09/2023.

**Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : Goldman Sachs Patrimonial Defensive

Identifiant d'entité

juridique : 549300B7KBL6SLILAM62

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_ %

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il contenait une proportion de 39,82 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales au cours de la période considérée. Le Compartiment a satisfait les caractéristiques au cours de la période considérée en investissant dans des fonds d'investissement gérés par une partie affiliée à la Société de gestion qui appliquait ces critères et en investissant directement dans des titres sous-jacents. Les caractéristiques qui ont été promues au cours de la période considérée sont les suivantes :

- Investissements limités dans des sociétés impliquées dans des activités controversées. Au cours de la période considérée, le Compartiment n'a pas investi dans des émetteurs réalisant un certain pourcentage de leur revenu sur des activités en lien avec :
  - le développement, la production, l'entretien ou le commerce d'armes controversées (0 %) ;

- la fourniture d'armes controversées (0 %) ;
- la production de tabac ( $\geq 50$  %) ;
- la production de sables bitumineux et de pipelines controversés ( $> 20$  %) ;
- l'extraction de charbon thermique ( $> 20$  %).

Le respect de ces exclusions faisait l'objet d'une vérification quotidienne dans le système de gestion de portefeuille Aladdin. Au sein de la Société de gestion, le service de gestion des risques est responsable de ces contrôles quotidiens sur les restrictions d'investissement. Nous nous appuyons sur des informations externes provenant de fournisseurs de données ESG pour évaluer si les sociétés exercent ou non les activités susmentionnées.

La satisfaction de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur « Exclusion des investissements dans des émetteurs impliqués dans des activités controversées ».

## 2. Pays exclus.

Au cours de la période considérée, aucun investissement n'a été réalisé dans les pays auxquels le Conseil de sécurité des Nations unies impose un embargo sur les armes. De même, nous n'investissons pas dans des pays figurant dans la liste du Groupe d'Action Financière, qui font l'objet d'un « Appel à l'action ».

La satisfaction de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur « Exclusion des investissements dans les pays soumis à un embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité des Nations unies et dans les pays figurant sur la liste du Groupe d'Action Financière qui font l'objet d'un "Appel à l'action" ».

## 3. Application des principes de bonne gouvernance d'entreprise, respect des droits de l'homme et du droit du travail, protection de l'environnement et prévention de la corruption et des actes de corruption.

Le Compartiment a satisfait à cette caractéristique en évaluant la mesure dans laquelle les sociétés bénéficiaires des investissements respectaient la législation applicable et les normes reconnues à l'échelle internationale : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations unies.

Ce résultat a été obtenu grâce à une approche propriétaire qui visait à identifier, examiner, évaluer et surveiller les sociétés signalées par des fournisseurs de données externes comme étant en violation des normes internationales précitées, ou comme n'étant pas alignées sur ces normes, ainsi que les sociétés dont les notes en matière de controverses étaient élevées (notamment sur des controverses importantes en matière de gouvernance ou des controverses graves en matière de droit du travail et de conformité fiscale).

Après examen de ces données externes, les sociétés dont la Société de gestion estimait qu'elles avaient commis une violation grave et continue et/ou qu'elles ne respectaient pas les pratiques de bonne gouvernance, avec des mesures correctives insuffisantes, ont été exclues du Compartiment. La satisfaction de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur « Limitation des investissements dans des sociétés en violation majeure de normes reconnues à l'échelle internationale, par exemple : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations unies ».

## 4. Allocation partielle aux investissements durables

Le Compartiment a investi partiellement dans des sociétés ou des projets qui contribuaient à un objectif environnemental ou social, sur la base de la contribution du produit ou de la contribution opérationnelle.

La réalisation de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur « Pourcentage d'investissements durables ».

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

<b>Indicateur</b>	<b>Portefeuille</b>	<b>Indice de référence</b>
Nombre d'émetteurs contre lesquels des embargos sur les armes ont été décrétés par le Conseil de sécurité des Nations unies et qui font l'objet d'un Appel à l'action du Groupe d'Action Financière	Ces investissements ont été exclus conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable
Nombre d'émetteurs exclus de l'univers de l'investissement selon la liste d'exclusion	Ces investissements ont été exclus conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable
Nombre d'émetteurs impliqués dans des violations majeures de normes reconnues à l'échelle internationale, par exemple : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations unies	Ces investissements ont été évités conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable
Pourcentage d'investissements durables	39,82 %	Non applicable



● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateur	Période de référence		Période de référence précédente	
	Portefeuille	Indice de référence	Portefeuille	Indice de référence
Nombre d'émetteurs contre lesquels des embargos sur les armes ont été décrétés par le Conseil de sécurité des Nations unies et qui font l'objet d'un Appel à l'action du Groupe d'Action Financière	Ces investissements ont été exclus conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable	Ces investissements ont été exclus conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable
Nombre d'émetteurs exclus de l'univers de l'investissement selon la liste d'exclusion	Ces investissements ont été exclus conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable	Ces investissements ont été exclus conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable
Nombre d'émetteurs impliqués dans des violations majeures de normes reconnues à l'échelle internationale, par exemple : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations unies	Ces investissements ont été évités conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable	Ces investissements ont été évités conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable
Pourcentage d'investissements durables	39,82 %	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Nombre d'émetteurs avec lesquels des activités d'engagements ont eu lieu en conséquence de l'engagement concernant les controverses	Non applicable	Non applicable	En raison de la structure du Fonds, il n'a pas été possible de présenter un rapport sur cet indicateur.	Non applicable

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements sont définis comme des investissements durables sur la base du cadre d'investissement durable des sociétés de gestion. Dans ce cadre, un investissement peut contribuer à un objectif environnemental ou social par le biais de la contribution d'un produit ou d'une contribution opérationnelle.

Pour la contribution d'un produit, nous avons examiné :

- i. la part du revenu d'une société qui se concentre sur une catégorie d'impact environnemental et/ou social durable ;
- ii. l'alignement des produits d'une société avec un objectif de développement durable (ODD) environnemental et/ou sociétal ;
- iii. la meilleure note d'une société par rapport aux thèmes des opportunités environnementales et/ou sociales définis par un fournisseur de données tiers.

Une contribution opérationnelle est abordée selon le thème, en examinant la promotion de la transition climatique (environnement) au sein du cadre opérationnel d'une société, la croissance inclusive au sein du cadre opérationnel d'une société, l'alignement opérationnel avec un ODD environnemental ou social et l'application d'une note environnementale et sociale propre, qui soit la meilleure de sa catégorie.

**Les principales incidences négatives**

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Les investissements qui ont contribué à un objectif environnemental ou social conformément au cadre d'investissement durable des sociétés de gestion devaient également répondre au critère consistant à « ne pas causer de préjudice important » du cadre d'investissement durable de la société de gestion. Les investissements ne remplissant pas ce critère n'ont pas été considérés comme des investissements durables. Ce critère portait sur deux aspects. Tout d'abord, chacun des indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité avait son propre seuil quantitatif ou qualitatif. Le seuil était différent selon l'indicateur des principales incidences négatives examiné. En outre, toutes les sociétés impliquées dans des controverses très graves ont été considérées comme causant un préjudice important et, par conséquent, exclues des investissements considérés comme des investissements durables.

***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Comme indiqué ci-dessus, les indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont également été évalués dans le cadre de l'évaluation du critère consistant à « ne pas causer de préjudice important ». Il s'agit d'indicateurs qui figurent dans le tableau 1 de l'annexe I des Normes techniques de réglementation du Règlement SFDR, telles qu'appliquées selon le cas pendant la période de référence. Ce sont les indicateurs des principales incidences négatives (PIN). Pour chaque indicateur (il y en a 14 pour les entreprises), un seuil a été fixé afin de déterminer si d'autres objectifs de durabilité étaient gravement compromis. Ces seuils sont définis sur une base relative ou absolue, en fonction de l'indicateur. Lorsqu'aucune donnée n'était disponible pour un indicateur en particulier, une mesure de remplacement appropriée a été déterminée. Si aucune donnée (représentative) n'est disponible sur l'indicateur ou sur la mesure de remplacement, l'investissement n'est généralement pas considéré comme un investissement durable.

***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Oui. Le Compartiment s'est appuyé sur une approche propriétaire pour identifier et évaluer les contrevenants aux normes mondiales et les emprunteurs/émetteurs susceptibles d'avoir de mauvaises pratiques de gouvernance, en particulier en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et la conformité fiscale. Cette approche propriétaire cherchait à identifier, examiner, évaluer et surveiller les sociétés signalées par des fournisseurs de données externes comme étant en violation des principes du Pacte mondial des Nations unies (PMNU), des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ou comme n'étant pas alignées sur ces principes, ainsi que les sociétés dont les notes en matière de controverses étaient élevées (notamment sur des controverses importantes en matière de gouvernance ou des controverses graves en matière de droit du travail et de conformité fiscale). Après examen de ces données externes, les sociétés dont la Société de gestion estimait qu'elles avaient commis une violation grave et continue et/ou qu'elles ne respectaient pas les pratiques de bonne gouvernance, avec des mesures correctives insuffisantes, ont été exclues des investissements considérés comme des investissements durables.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères propres à l'UE.*

Ce principe s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Au cours de la période considérée, des éléments relatifs aux principales incidences négatives (PIN) ont été pris en compte dans le cadre du processus d'investissement du Compartiment. Cela s'est fait principalement via les critères de restrictions et la gérance.

Au cours de ce processus, les indicateurs des PIN suivants ont été pris en compte :

- Principale incidence négative 4 : exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (via les critères de restriction, l'engagement et l'exercice du droit de vote) ;
- Principale incidence négative 7 : activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (via l'engagement) ;
- Principale incidence négative 10 : violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (via les critères de restriction, l'exercice du droit de vote et l'engagement) ;
- Principale incidence négative 11 : absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (via l'engagement) ;
- Principale incidence négative 13 : mixité au sein des organes de gouvernance (via l'exercice du droit de vote et l'engagement) ;
- Principale incidence négative 14 : exposition aux armes controversées (via les critères de restriction)
- Principale incidence négative 16 : pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (via les critères de restriction).



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **majeure partie des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/09/2023

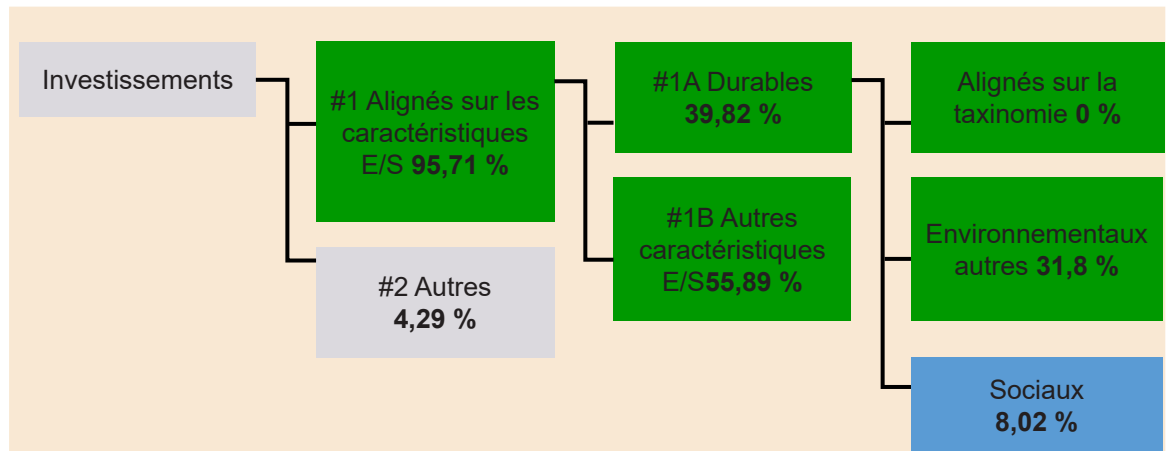
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
GS GREEN BOND SHORT DURATION I CAP	Autres	16,29	Pays-Bas
GS Euro Bond-I Cap EUR	Autres	14,04	Pays-Bas
GS Euro Long Dur Bnd-I Cap EUR	Autres	10,44	Pays-Bas
GS Euro Cred-I Cap EUR	Autres	10,21	Pays-Bas
GS Euromix Bond-I Cap EUR	Autres	10,13	Pays-Bas
GS Nrth Amer EnhIn SusEQ-Z Cap EUR	Autres	8,31	Pays-Bas
BERESFORD NTH AMERI SUS EQ-Z	Autres	6,05	Irlande
GS Sov Green Bond-I Cap EUR	Autres	4,99	Luxembourg
GS EURO SUST CREDIT I CAP	Autres	3,5	Pays-Bas
GS Global Sust EQ-I Cap EUR	Autres	2,95	Pays-Bas
GS EM Enh In Sus EQ-Z Cap EUR	Autres	2,83	Pays-Bas
GS EnhIn Sus Pacific EQ Fund NL-Z	Autres	1,91	Pays-Bas
GS Sus Yield Opp-Z Cap EUR	Autres	1,91	Luxembourg
GS EM HC SvDb OptIn-I Cap EUR(HGi)	Autres	1,1	Luxembourg
GS Gbl EnhIn Sus EQ-I Cap USD	Autres	0,99	Luxembourg



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

<b>Secteur</b>	<b>% d'actifs</b>
ADMINISTRATION PUBLIQUE ET DÉFENSE ; SÉCURITÉ SOCIALE OBLIGATOIRE - administration de l'État, politique économique et sociale	31,29
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET ASSURANTIELLES - activités de services financiers, à l'exception des assurances et du financement des retraites	22,16
Autres	6,34
FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET DE CLIMATISATION - production, transmission et distribution d'électricité	4,41
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	4,37
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET ASSURANTIELLES - assurance, réassurance et financement des retraites, à l'exception de la sécurité sociale obligatoire	2,4
INFORMATION ET COMMUNICATION - activités de publication	2,29
ACTIVITÉS D'ORGANISATIONS ET D'ORGANISMES EXTRATERRITORIAUX -	2,12
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL ; RÉPARATION DE VÉHICULES MOTORISÉS ET DE MOTOS - commerce de détail, à l'exception des véhicules motorisés et des motos	1,98
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET ASSURANTIELLES - activités auxiliaires des activités de services financiers et activités d'assurance	1,87
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de produits pharmaceutiques de base et de préparations pharmaceutiques	1,84
INFORMATION ET COMMUNICATION - Télécommunications	1,51
INFORMATION ET COMMUNICATION - activités des services d'information	1,48
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de substances et produits chimiques	1,38
SECTEUR MANUFACTURIER - production de boissons	1,23
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES - location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués	1,14
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	1,02
TRANSPORT ET STOCKAGE - activités d'entreposage et d'assistance aux transports	0,95
INFORMATION ET COMMUNICATION - programmation informatique, conseil et activités connexes	0,88

SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de véhicules motorisés, de remorques et de semi-remorques	0,83
TRANSPORT ET STOCKAGE - transport terrestre et transport par pipelines	0,8
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL ; RÉPARATION DE VÉHICULES MOTORISÉS ET DE MOTOS - commerce de gros, à l'exception des véhicules motorisés et des motos	0,62
CONSTRUCTION - génie civil	0,47
HÉBERGEMENT ET SERVICES DE RESTAURATION - activités de services liés aux aliments et aux boissons	0,45
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de produits alimentaires	0,44
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de coke et de produits pétroliers raffinés	0,43
ACTIVITÉS MINIÈRES ET EXTRACTIVES - activités de service d'assistance des sociétés minières	0,42
SECTEUR MANUFACTURIER - autres productions	0,33
ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN - activités de location et de leasing	0,3
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication d'équipements électriques	0,3
FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET DE CLIMATISATION - fabricant de gaz ; distribution de carburants gazeux via les principaux	0,25
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de métaux de base	0,23
ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES - recherche et développement scientifiques	0,23
CONSTRUCTION - construction de bâtiments	0,2
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de papier et de produits en papier	0,19
SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE - activités liées à la santé humaine	0,19
ACTIVITÉS MINIÈRES ET EXTRACTIVES - exploitation minière de minerais métalliques	0,17
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication des articles d'habillement	0,16
TRANSPORT ET STOCKAGE - activités postales et de livraison par coursier	0,16
APPROVISIONNEMENT EN EAU ; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION - collecte des eaux, traitement et approvisionnement	0,14
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES - autres	0,14

ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN - agences de voyage, tour-opérateurs et autres services de réservation et activités connexes	0,13
INFORMATION ET COMMUNICATION - programmation et diffusion	0,12
ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES - activités de sièges sociaux ; activités de conseil en gestion	0,12
ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN - activités administratives de bureau, soutien administratif et autres activités de soutien commercial	0,11
APPROVISIONNEMENT EN EAU ; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION - collecte des eaux, activités de traitement et élimination des déchets ; récupération des matériaux	0,1
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication d'autres équipements de transport	0,09
ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES - activités juridiques et comptables	0,09
TRANSPORT ET STOCKAGE - transport maritime et fluvial	0,08
ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN - activités de sécurité et d'enquêtes	0,08
ACTIVITÉS MINIÈRES ET EXTRACTIVES - extraction de pétrole brut et de gaz naturel	0,07
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de cuir et de produits connexes	0,07
ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN - activités liées à l'emploi	0,07
ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES - publicité et études de marché	0,06
TRANSPORT ET STOCKAGE - transport aérien	0,06
ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES - activités d'architecture et d'ingénierie ; tests et analyses techniques	0,05
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	0,05
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL ; RÉPARATION DE VÉHICULES MOTORISÉS ET DE MOTOS - commerce de gros et de détail, et réparation de véhicules motorisés et de motos	0,05
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de bois et de produits en bois et en liège, à l'exception des meubles	0,05



INFORMATION ET COMMUNICATION - production de films, de vidéos et d'émissions de télévision, enregistrements sonores et	0,05
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de produits métalliques manufacturés, à l'exception des machines et des équipements	0,04
ACTIVITÉS MINIÈRES ET EXTRACTIVES - autres activités minières et extractives	0,04
HÉBERGEMENT ET SERVICES DE RESTAURATION - hébergement	0,04
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	0,04
APPROVISIONNEMENT EN EAU ; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION - assainissement	0,03
AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICE - autres activités de service à la personne	0,03
AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE - pêche et aquaculture	0,03
CONSTRUCTION - activités de construction spécialisées	0,03
ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES - activités vétérinaires	0,02
ARTS, DIVERTISSEMENTS ET LOISIRS - activités sportives et récréatives	0,02
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de produits du tabac	0,01
ENSEIGNEMENT - autres	0,01
SECTEUR MANUFACTURIER - impression et reproduction de supports enregistrés	0,01
ÉDUCATION - activités de soutien scolaire	0,01
AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE - production végétale et animale, chasse et services annexes	0
ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES - autres activités professionnelles, scientifiques et techniques	0
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de textiles	0
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES - achat et vente de biens immobiliers	0
ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN - services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	0

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

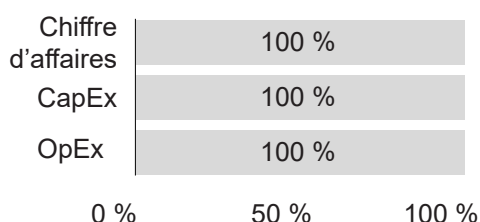
Au cours de la période considérée, les données déclarées relatives à l'alignement sur la taxinomie n'étaient pas disponibles pour la Société de gestion. Nous continuons d'évaluer de manière continue les fournisseurs de données tiers et les solutions internes pour relever les défis liés aux données.

### Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>(1)</sup> ?

- Oui
- Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire
- Non

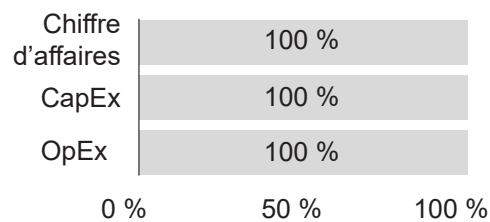
**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**

#### 1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines\*



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

#### 2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines\*



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

Ce graphique représente 62,76 % des investissements totaux.

\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

1 Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0 %

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

31,80 %




- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

8,02 %



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements figurant dans la catégorie « Autres » étaient de la trésorerie utilisée à des fins de liquidité, des produits dérivés utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille ou à des fins d'investissement, ainsi que des investissements dans des OPCVM et des OPC nécessaires pour atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment et qui ne suivaient pas les caractéristiques du Compartiment. Ces investissements n'étaient soumis à aucune garantie environnementale ou sociale minimale.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



- **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales au cours de la période considérée à l'aide des mesures suivantes :

1. Investissements limités dans des émetteurs impliqués dans des activités controversées ;
2. Pays exclus ;
3. Prise en compte des facteurs ESG de chaque émetteur dans le processus de prise de décision d'investissement. Il s'agissait d'un processus documenté, mais aucun résultat contraignant n'était prévu ;
4. Application des principes de bonne gouvernance, respect des droits de l'homme et du droit du travail, protection de l'environnement et prévention de la corruption et des actes de corruption ;
5. Allocation d'une partie de ses investissements à des investissements durables ;
6. Priorité donnée à l'inclusion sur l'exclusion à travers l'engagement.

Le Compartiment a satisfait les caractéristiques au cours de la période considérée en investissant dans des fonds d'investissement gérés par une partie affiliée à la Société de gestion qui appliquait ces critères et en investissant directement dans des titres sous-jacents.



- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable. Ce Compartiment était géré activement et n'avait donc pas d'indice spécifique désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné avec les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si les produits financiers atteignent les caractéristiques environnementales ou sociales qu'ils promeuvent.

● ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable. Ce Compartiment était géré activement et n'avait donc pas d'indice spécifique désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné avec les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable. Ce Compartiment était géré activement et n'avait donc pas d'indice spécifique désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné avec les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable. Ce Compartiment était géré activement et n'avait donc pas d'indice spécifique désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné avec les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable. Ce Compartiment était géré activement et n'avait donc pas d'indice spécifique désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné avec les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

### **Clause de non-responsabilité**

La responsabilité de Goldman Sachs Asset Management B.V., Goldman Sachs Asset Management Holdings B.V. ou toute autre société au sein de The Goldman Sachs Group Inc. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties pertinentes du prospectus du fonds ou avec le contrat de gestion d'investissement du mandat. Ce document est exact au 30/09/2023.

**Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Par investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

**La taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



**Les indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

**Dénomination du produit :** Goldman Sachs Patrimonial Balanced Europe Sustainable

**Identifiant d'entité juridique :** 549300Y8L5JGBRL3RC73

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

**Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?**

**Oui**

**X Non**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_ %

**X** Il promouvait des caractéristiques **environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il contenait une proportion de 51,01 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

**X** ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

**X** ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

Le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales au cours de la période considérée.

Plus précisément :

1. Investissements limités dans des sociétés impliquées dans des activités controversées. Au cours de la période considérée, le Compartiment n'a pas investi dans des émetteurs réalisant un certain pourcentage de leur revenu sur des activités en lien avec :
  - le développement, la production, l'entretien ou le commerce d'armes controversées (0 %) ;
  - la fourniture d'armes controversées (0 %) ;
  - Armes légères et contrats militaires (> 5 %) ;

- la production de tabac ( $\geq 5\%$ ) et la vente au détail ( $> 10\%$ ) ;
- la production de sables bitumineux et de pipelines controversés ( $> 10\%$ ) ;
- l'extraction de charbon thermique ( $> 5\%$ ) ;
- divertissement pour adultes ( $> 5\%$  pour la production et  $> 10\%$  pour la distribution) ;
- fourrure et cuirs spéciaux ( $> 5\%$  pour la production et  $> 10\%$  pour la distribution) ;
- exploitation de jeux de hasard ( $> 5\%$ ) et produits et services de support (50 %) ;
- énergie nucléaire (0 %, lorsque l'émetteur construit des installations supplémentaires de production d'énergie nucléaire) ;
- extraction de pétrole et de gaz de schiste et forage en Arctique (combiné  $\leq 10\%$ ).

Le respect de ces exclusions faisait l'objet d'une vérification quotidienne dans le système de gestion de portefeuille Aladdin. Au sein de la Société de gestion, le service de gestion des risques est responsable de ces contrôles quotidiens sur les restrictions d'investissement. Nous nous appuyons sur des informations externes provenant de fournisseurs de données ESG pour évaluer si les sociétés exercent ou non les activités susmentionnées.

La satisfaction de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur « Exclusion des investissements dans des émetteurs impliqués dans des activités controversées ».

## 2. Pays exclus.

Au cours de la période considérée, aucun investissement n'a été réalisé dans les pays auxquels le Conseil de sécurité des Nations unies impose un embargo sur les armes. De même, nous n'investissons pas dans des pays figurant dans la liste du Groupe d'Action Financière, qui font l'objet d'un « Appel à l'action ».

La satisfaction de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur « Exclusion des investissements dans les pays soumis à un embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité des Nations unies et dans les pays figurant sur la liste du Groupe d'Action Financière qui font l'objet d'un "Appel à l'action" ».

## 3. Prise en compte des facteurs ESG de chaque émetteur dans le processus de prise de décision d'investissement.

Le Compartiment a satisfait à cette caractéristique en appliquant une approche propriétaire en matière d'intégration ESG. Le Compartiment s'est assuré, au cours de la période considérée, d'avoir une meilleure note ESG moyenne pondérée que l'indice de référence du Compartiment. Le Compartiment intègre les informations sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance pour ses investissements en appliquant une approche propriétaire en matière d'intégration ESG. L'intégration ESG consiste à incorporer l'analyse ESG dans la prise de décision d'investissement, en tenant compte non seulement des facteurs financiers, mais aussi des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance de l'émetteur.

La performance de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur suivant : « Note ESG moyenne pondérée par rapport à l'indice de référence ».

## 4. Application des principes de bonne gouvernance d'entreprise, respect des droits de l'homme et du droit du travail, protection de l'environnement et prévention de la corruption et des actes de corruption.

Le Compartiment a satisfait à cette caractéristique en évaluant la mesure dans laquelle les sociétés bénéficiaires des investissements respectaient la législation applicable et les normes reconnues à l'échelle internationale : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations unies.

Ce résultat a été obtenu grâce à une approche propriétaire qui visait à identifier, examiner, évaluer et surveiller les sociétés signalées par des fournisseurs de données externes comme étant en violation des normes internationales précitées, ou comme n'étant pas alignées sur ces normes, ainsi que les sociétés dont les notes en matière de controverses étaient élevées (notamment sur des controverses importantes en matière de gouvernance ou des controverses graves en matière de droit du travail et de conformité fiscale).

Après examen de ces données externes, les sociétés dont la Société de gestion estimait qu'elles avaient commis une violation grave et continue et/ou qu'elles ne respectaient pas les pratiques de bonne gouvernance, avec des mesures correctives insuffisantes, ont été exclues du Compartiment.

La satisfaction de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur « Limitation des investissements dans des sociétés en violation majeure de normes reconnues à l'échelle internationale, par exemple : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations unies ».

#### 5. Filtrage en fonction de l'intensité de carbone

Le Compartiment a appliqué un filtrage en fonction de l'intensité de carbone des sociétés bénéficiaires des investissements. Conformément à l'ambition du Compartiment, l'intensité de carbone du Compartiment était meilleure que l'intensité en carbone de l'Indice de référence.

La performance de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur suivant : « Note moyenne pondérée de l'intensité de carbone - ISS, Scope 1 + 2 + 3 ».

#### 6. Allocation partielle aux investissements durables

Le Compartiment a investi partiellement dans des sociétés ou des projets qui contribuaient à un objectif environnemental ou social, sur la base de la contribution du produit ou de la contribution opérationnelle. La réalisation de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur « Pourcentage d'investissements durables ».

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

<b>Indicateur</b>	<b>Portefeuille</b>	<b>Indice de référence</b>
Notation ESG moyenne pondérée par rapport à l'univers d'investissement - note de risque Sustainalytics	17,27	19,81
Note moyenne pondérée de l'intensité de carbone par rapport à l'univers d'investissement - ISS niveau 1 + 2 + 3	231,87	548,72
Nombre d'émetteurs contre lesquels des embargos sur les armes ont été décrétés par le Conseil de sécurité des Nations unies et qui font l'objet d'un Appel à l'action du Groupe d'Action Financière	Ces investissements ont été exclus conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable
Nombre d'émetteurs exclus de l'univers de l'investissement selon la liste d'exclusion	Ces investissements ont été exclus conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable
Nombre d'émetteurs impliqués dans des violations majeures de normes reconnues à l'échelle internationale, par exemple : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations unies	Ces investissements ont été évités conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable
Pourcentage d'investissements durables	51,01 %	Non applicable

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur	Période de référence		Période de référence précédente	
	Portefeuille	Indice de référence	Portefeuille	Indice de référence
Note moyenne pondérée de l'intensité de carbone - ISS niveau 1 + 2	Non applicable	Non applicable	98,11	155,68
Notation ESG moyenne pondérée par rapport à l'univers d'investissement - note de risque Sustainalytics	17,27	19,81	17,17	19,82
Note moyenne pondérée de l'intensité de carbone par rapport à l'univers d'investissement - ISS niveau 1 + 2 + 3	231,87	548,72	Non applicable	Non applicable
Nombre d'émetteurs contre lesquels des embargos sur les armes ont été décrétés par le Conseil de sécurité des Nations unies et qui font l'objet d'un Appel à l'action du Groupe d'Action Financière	Ces investissements ont été exclus conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable	Ces investissements ont été exclus conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable
Nombre d'émetteurs exclus de l'univers de l'investissement selon la liste d'exclusion	Ces investissements ont été exclus conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable	Ces investissements ont été exclus conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable
Nombre d'émetteurs impliqués dans des violations majeures de normes reconnues à l'échelle internationale, par exemple : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations unies	Ces investissements ont été évités conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable	Ces investissements ont été évités conformément à la description fournie à la question précédente.	Non applicable
Pourcentage d'investissements durables	51,01 %	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Nombre d'émetteurs avec lesquels des activités d'engagements ont eu lieu en conséquence de l'engagement concernant les controverses	Non applicable	Non applicable	En raison de la structure du Fonds, il n'a pas été possible de présenter un rapport sur cet indicateur.	Non applicable



## **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements sont définis comme des investissements durables sur la base du cadre d'investissement durable des sociétés de gestion. Dans ce cadre, un investissement peut contribuer à un objectif environnemental ou social par le biais de la contribution d'un produit ou d'une contribution opérationnelle.

Pour la contribution d'un produit, nous avons examiné :

- i. la part du revenu d'une société qui se concentre sur une catégorie d'impact environnemental et/ou social durable ;
- ii. l'alignement des produits d'une société avec un objectif de développement durable (ODD) environnemental et/ou sociétal ;
- iii. la meilleure note d'une société par rapport aux thèmes des opportunités environnementales et/ou sociales définis par un fournisseur de données tiers.

Une contribution opérationnelle est abordée selon le thème, en examinant la promotion de la transition climatique (environnement) au sein du cadre opérationnel d'une société, la croissance inclusive au sein du cadre opérationnel d'une société, l'alignement opérationnel avec un ODD environnemental ou social et l'application d'une note environnementale et sociale propre, qui soit la meilleure de sa catégorie.

### **Les principales incidences négatives**

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Les investissements qui ont contribué à un objectif environnemental ou social conformément au cadre d'investissement durable des sociétés de gestion devaient également répondre au critère consistant à « ne pas causer de préjudice important » du cadre d'investissement durable de la société de gestion. Les investissements ne remplissant pas ce critère n'ont pas été considérés comme des investissements durables. Ce critère portait sur deux aspects. Tout d'abord, chacun des indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité avait son propre seuil quantitatif ou qualitatif. Le seuil était différent selon l'indicateur des principales incidences négatives examiné. En outre, toutes les sociétés impliquées dans des controverses très graves ont été considérées comme causant un préjudice important et, par conséquent, exclues des investissements considérés comme des investissements durables.

### ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Comme indiqué ci-dessus, les indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont également été évalués dans le cadre de l'évaluation du critère consistant à « ne pas causer de préjudice important ». Il s'agit d'indicateurs qui figurent dans le tableau 1 de l'annexe I des Normes techniques de réglementation du Règlement SFDR, telles qu'appliquées selon le cas pendant la période de référence. Ce sont les indicateurs des principales incidences négatives (PIN). Pour chaque indicateur (il y en a 14 pour les entreprises), un seuil a été fixé afin de déterminer si d'autres objectifs de durabilité étaient gravement compromis. Ces seuils sont définis sur une base relative ou absolue, en fonction de l'indicateur. Lorsqu'aucune donnée n'était disponible pour un indicateur en particulier, une mesure de remplacement appropriée a été déterminée. Si aucune donnée (représentative) n'est disponible sur l'indicateur ou sur la mesure de remplacement, l'investissement n'est généralement pas considéré comme un investissement durable.

### ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Oui. Le Compartiment s'est appuyé sur une approche propriétaire pour identifier et évaluer les contrevenants aux normes mondiales et les emprunteurs/émetteurs susceptibles d'avoir de mauvaises pratiques de gouvernance, en particulier en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et la conformité fiscale. Cette approche propriétaire cherchait à identifier, examiner, évaluer et surveiller les

sociétés signalées par des fournisseurs de données externes comme étant en violation des principes du Pacte mondial des Nations unies (PMNU), des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ou comme n'étant pas alignées sur ces principes, ainsi que les sociétés dont les notes en matière de controverses étaient élevées (notamment sur des controverses importantes en matière de gouvernance ou des controverses graves en matière de droit du travail et de conformité fiscale). Après examen de ces données externes, les sociétés dont la Société de gestion estimait qu'elles avaient commis une violation grave et continue et/ou qu'elles ne respectaient pas les pratiques de bonne gouvernance, avec des mesures correctives insuffisantes, ont été exclues des investissements considérés comme des investissements durables.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères propres à l'UE.*

Ce principe s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Au cours de la période considérée, des éléments relatifs aux principales incidences négatives (PIN) ont été pris en compte dans le cadre du processus d'investissement du Compartiment. Cela s'est fait principalement via les critères de restrictions et la gérance. Au cours de ce processus, les indicateurs des PIN suivants ont été pris en compte :

- Principale incidence négative 3 : intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (via la construction de portefeuilles) ;
- Principale incidence négative 4 : exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (via les critères de restriction, l'engagement et l'exercice du droit de vote) ;
- Principale incidence négative 7 : activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (via l'engagement) ;
- Principale incidence négative 10 : violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (via les critères de restriction, l'exercice du droit de vote et l'engagement) ;
- Principale incidence négative 11 : absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (via l'engagement) ;
- Principale incidence négative 13 : mixité au sein des organes de gouvernance (via l'exercice du droit de vote et l'engagement) ;
- Principale incidence négative 14 : exposition aux armes controversées (via les critères de restriction)
- Principale incidence négative 16 : pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (via les critères de restriction).



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **majeure partie des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/09/2023

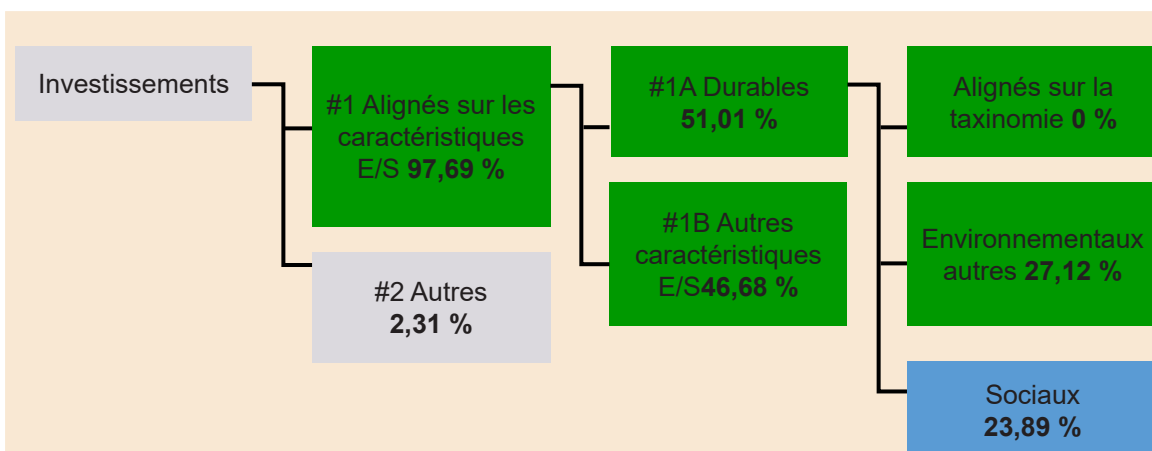
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
NESTLE SA	SECTEUR MANUFACTURIER	3,07	Suisse
ROCHE HOLDING PAR AG	SECTEUR MANUFACTURIER	2,1	Suisse
SAP	INFORMATION ET COMMUNICATION	1,9	Allemagne
ALLIANZ	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET ASSURANTIELLES	1,82	Allemagne
NOVO NORDISK CLASS B	SECTEUR MANUFACTURIER	1,53	Danemark
RELX PLC	INFORMATION ET COMMUNICATION	1,52	Royaume-Uni
INTESA SANPAOLO	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET ASSURANTIELLES	1,51	Italie
ASML HOLDING NV	SECTEUR MANUFACTURIER	1,18	Pays-Bas
ZURICH INSURANCE GROUP AG	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET ASSURANTIELLES	1,18	Suisse
LOREAL SA	SECTEUR MANUFACTURIER	1,07	France
ASTRAZENECA PLC	SECTEUR MANUFACTURIER	1	Royaume-Uni
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN SA	COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL ; RÉPARATION DE VÉHICULES MOTORISÉS ET DE MOTOS	0,91	France
ASSA ABLOY CLASS B	ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	0,9	Suède
SCHNEIDER ELECTRIC	SECTEUR MANUFACTURIER	0,88	France
UNILEVER PLC	SECTEUR MANUFACTURIER	0,87	Royaume-Uni



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

<b>Secteur</b>	<b>% d'actifs</b>
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET ASSURANTIELLES - activités de services financiers, à l'exception des assurances et du financement des retraites	22,18
ADMINISTRATION PUBLIQUE ET DÉFENSE ; SÉCURITÉ SOCIALE OBLIGATOIRE - administration de l'État, politique économique et sociale	15,06
FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET DE CLIMATISATION - production, transmission et distribution d'électricité	6,99
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de produits pharmaceutiques de base et de préparations pharmaceutiques	6,15
SECTEUR MANUFACTURIER - production de boissons	5,25
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de substances et produits chimiques	5,08
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET ASSURANTIELLES - assurance, réassurance et financement des retraites, à l'exception de la sécurité sociale obligatoire	4,62
INFORMATION ET COMMUNICATION - activités de publication	4,01
INFORMATION ET COMMUNICATION - Télécommunications	2,72
Autres	2,51
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	2,2
SECTEUR MANUFACTURIER - autres productions	2,14
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET ASSURANTIELLES - activités auxiliaires des activités de services financiers et activités d'assurance	2,05
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL ; RÉPARATION DE VÉHICULES MOTORISÉS ET DE MOTOS - commerce de détail, à l'exception des véhicules motorisés et des motos	1,89
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	1,42
CONSTRUCTION - génie civil	1,29
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication d'équipements électriques	1,11
TRANSPORT ET STOCKAGE - activités d'entreposage et d'assistance aux transports	1,07
INFORMATION ET COMMUNICATION - programmation informatique, conseil et activités connexes	0,99
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL ; RÉPARATION DE VÉHICULES MOTORISÉS ET DE MOTOS - commerce de gros, à l'exception des véhicules motorisés et des motos	0,99

SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication des articles d'habillement	0,97
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de papier et de produits en papier	0,87
TRANSPORT ET STOCKAGE - transport terrestre et transport par pipelines	0,85
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de véhicules motorisés, de remorques et de semi-remorques	0,85
HÉBERGEMENT ET SERVICES DE RESTAURATION - activités de services liés aux aliments et aux boissons	0,84
ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN - activités de sécurité et d'enquêtes	0,84
TRANSPORT ET STOCKAGE - activités postales et de livraison par coursier	0,82
INFORMATION ET COMMUNICATION - activités des services d'information	0,69
ACTIVITÉS D'ORGANISATIONS ET D'ORGANISMES EXTRATERRITORIAUX -	0,63
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES - location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués	0,54
INFORMATION ET COMMUNICATION - production de films, de vidéos et d'émissions de télévision, enregistrements sonores et	0,46
ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES - recherche et développement scientifiques	0,45
FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET DE CLIMATISATION - fabricant de gaz ; distribution de carburants gazeux via les principaux	0,44
ACTIVITÉS MINIÈRES ET EXTRACTIVES - exploitation minière de minerais métalliques	0,32
ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN - activités de location et de leasing	0,24
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de cuir et de produits connexes	0,16
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de métaux de base	0,11
ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN - services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	0,07
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES - autres	0,05
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication de produits alimentaires	0,05
SECTEUR MANUFACTURIER - fabrication d'autres équipements de transport	0,03

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

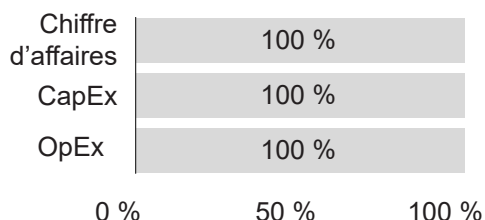
Au cours de la période considérée, les données déclarées relatives à l'alignement sur la taxinomie n'étaient pas disponibles pour la Société de gestion. Nous continuons d'évaluer de manière continue les fournisseurs de données tiers et les solutions internes pour relever les défis liés aux données.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>(1)</sup> ?**

- Oui
- Dans le gaz fossile       Dans l'énergie nucléaire
- Non

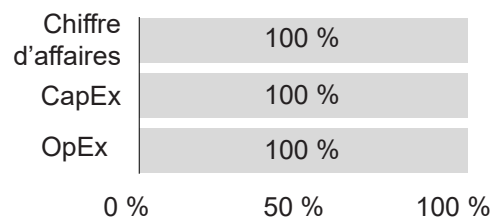
**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**

### 1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines\*



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

### 2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines\*



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

Ce graphique représente 77,02 % des investissements totaux.

\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0 %

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

27,12 %



- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

23,89 %



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements inclus dans la catégorie « Autres » étaient des liquidités utilisées à des fins de liquidité, des instruments dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille/ d'investissement, ainsi que des investissements dans des OPCVM et des OPC nécessaires pour atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment. Ces investissements n'étaient soumis à aucune garantie environnementale ou sociale minimale.

- **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales au cours de la période considérée à l'aide des mesures suivantes :

1. Investissements limités dans des émetteurs impliqués dans des activités controversées ;
2. Pays exclus ;
3. Prise en considération des facteurs ESG de chaque émetteur dans le processus décisionnel en matière d'investissement ;
4. Application des principes de bonne gouvernance, respect des droits de l'homme et du droit du travail, protection de l'environnement et prévention de la corruption et des actes de corruption ;
5. Filtrage en fonction de l'intensité de carbone ;
6. Allocation d'une partie de ses investissements à des investissements durables ;
7. Priorité donnée à l'inclusion sur l'exclusion à travers l'engagement.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable. Ce Compartiment était géré activement et n'avait donc pas d'indice spécifique désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné avec les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable. Ce Compartiment était géré activement et n'avait donc pas d'indice spécifique désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné avec les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si les produits financiers atteignent les caractéristiques environnementales ou sociales qu'ils promeuvent.



- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable. Ce Compartiment était géré activement et n'avait donc pas d'indice spécifique désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné avec les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable. Ce Compartiment était géré activement et n'avait donc pas d'indice spécifique désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné avec les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable. Ce Compartiment était géré activement et n'avait donc pas d'indice spécifique désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné avec les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

### **Clause de non-responsabilité**

La responsabilité de Goldman Sachs Asset Management B.V., Goldman Sachs Asset Management Holdings B.V. ou toute autre société au sein de The Goldman Sachs Group Inc. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties pertinentes du prospectus du fonds ou avec le contrat de gestion d'investissement du mandat. Ce document est exact au 30/09/2023.

## Code de conduite de l'ALFI

Il est confirmé aux termes des présentes que Goldman Sachs Funds V adhère et respecte les principes du « Code de conduite des fonds d'investissement luxembourgeois » de l'ALFI.

## Rapport sur la rémunération 2022 – Goldman Sachs Asset Management B.V. (Société de gestion)

En ce qui concerne la gouvernance de la rémunération, GSAM a utilisé la gouvernance de la rémunération existante pour la première partie de l'année 2022 avant d'effectuer la transition vers la gouvernance Goldman Sachs (GS) pour 2022-2023.

Jusqu'au 10 avril 2022, GSAM faisait partie du Groupe NN et appliquait en conséquence le Cadre de rémunération du Groupe NN (le « Cadre »). Ce Cadre était également applicable pendant le reste de l'année 2022, et GSAM a continué à suivre le Cadre jusqu'à son intégration complète dans GS dans le cadre de l'Accord de services transitoires en cours. Le Cadre est une politique de rémunération globale applicable à l'ensemble du personnel travaillant dans la totalité des pays et des unités opérationnelles. Il permet d'intégrer les dispositions législatives et réglementaires pertinentes en matière de rémunération et de gestion des performances, le cas échéant, dans l'ensemble de la société. L'objectif est d'appliquer une politique de rémunération claire et transparente afin d'attirer et de fidéliser des dirigeants experts, des cadres supérieurs et d'autres employés hautement qualifiés. La politique de rémunération est également conçue pour aider les employés à faire preuve d'intégrité et à trouver le juste équilibre entre les intérêts de nos parties prenantes, y compris l'avenir de nos clients et de la société.

La rémunération peut être constituée d'une part fixe et d'une part variable. La plupart des employés qui sont admissibles à une rémunération variable pourront y prétendre s'ils atteignent un certain nombre d'objectifs qualitatifs et quantitatifs. Ces objectifs sont fixés au début de l'année de performance. Les objectifs qualitatifs peuvent comprendre des objectifs liés à l'environnement, à la société, à la gouvernance et au personnel. Pour certains employés, les objectifs quantitatifs passent par la réalisation des objectifs d'investissement des fonds de GSAM. En outre, les rendements obtenus sont comparés à ceux de fonds comparables chez nos concurrents (« classement par rapport aux pairs »). Pour d'autres employés admissibles à une rémunération variable, celle-ci ne dépend pas directement des rendements obtenus par le fonds. Dans leur cas, nous procédons à l'évaluation du résultat d'un portefeuille représentatif d'actions de fonds GSAM, d'obligations et de fonds multi-actifs.

Des objectifs de performance financière et extra-financière clairs sont fixés et évalués, lesquels sont alignés sur la stratégie globale de l'entreprise, tant à court terme qu'à long terme, afin de s'assurer que la rémunération est correctement liée aux performances individuelles, collectives et de l'entreprise. Dans le cas particulier des gestionnaires de portefeuille de GSAM, la performance est directement liée à la performance relative sur un, trois et cinq ans des fonds gérés par GSAM, s'alignant de fait sur les intérêts de nos clients. Par ailleurs, la politique de rémunération met l'accent sur les intérêts à long terme de la société et sur ceux de ses clients et de ses différentes parties prenantes en s'assurant que la gestion des risques est rigoureuse et que le personnel n'est pas encouragé, par le biais de la rémunération, à prendre des risques excessifs.

En plus de la rémunération variable payable en numéraire, GSAM attribue une rémunération différée sous la forme de Fonds gérés par GSAM afin de créer un alignement supplémentaire entre les intérêts des employés et ceux de nos clients. Cette rémunération est versée dans le cadre du Plan d'investissement Phantom pour les employés de GSAM B.V., adopté le 21 décembre 2022. Dans le cadre de l'acquisition/la reprise par GS, des actions ou des unités d'actions assujetties à des restrictions de Goldman Sachs (RSU de GS) seront désormais attribuées dans le cadre du Plan d'intéressement en actions modifié et reformulé de Goldman Sachs (Goldman Sachs Amended and Restated Stock Incentive Plan)<sup>1</sup>. GSAM a mis en place une politique de rémunération différée pour l'ensemble du personnel. La pratique générale pour le personnel employé par GSAM qui dépasse les seuils de rémunération différée et qui n'est pas considéré comme du Personnel identifié consiste à verser 50 % de la rémunération variable différée dans les Fonds gérés par GSAM, et les 50 % restants de la rémunération variable différée dans les RSU. GSAM/GS applique une retenue (sous la forme de malus) et une récupération conformément aux Dispositions relatives à la confiscation et à la récupération, établissant ainsi un horizon à plus long terme qui garantit que la rémunération variable reste « à risque » en raison d'éventuels problèmes ou comportements du personnel invisibles (ou imprévisibles) au moment de l'attribution de la rémunération variable.

Les prescriptions légales européennes et nationales, entre autres, notamment la Loi néerlandaise sur la supervision financière (Wet op het financieel toezicht, Wft), la directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (directive AIFM) et/ou la directive sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), ont été incorporées lors de la préparation de la politique de rémunération du personnel qui exerce ses activités pour les fonds conformément à ces réglementations et/ou Goldman Sachs Asset Management B.V. (la Société de gestion).

---

<sup>1</sup> Les documents mentionnés dans le présent rapport sont soumis à leurs propres règles de propriété individuelle et à l'approbation du Comité de rémunération du Conseil d'administration de GS et l'approbation de ce document ne donne pas l'autorisation de modifier les documents mentionnés.

GSAM gère un Comité de rémunération chargé (entre autres) d'établir, de surveiller et d'examiner les politiques de rémunération, les plans et les dépenses globales de rémunération de GSAM. Le Comité de rémunération de GSAM (anciennement, Comité de rémunération de NN IP) est composé du CEO de GSAM, du Directeur des ressources humaines de GSAM, du Directeur de la gestion des risques de GSAM, du Directeur de la conformité de GSAM et du Responsable de la rémunération de GSAM.

GSAM sélectionne le Personnel identifié (c.-à-d. les membres du personnel dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur le profil de risque de GSAM) sur la base des directives AIFM et OPCVM (personnel dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur les fonds d'investissement alternatif (FIA) autorisés aux Pays-Bas et/ou sur les OPCVM et/ou personnel de GSAM basé à La Haye) et sur la base des Normes techniques de réglementation relatives au Personnel identifié en vertu de la directive sur les entreprises d'investissement (IFD).

Le Personnel identifié en vertu des directives AIFM et OPCVM est sélectionné conformément aux Orientations 2013/232 et 2016/575 de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) et aux Normes techniques de réglementation relatives au Personnel identifié en vertu de la directive IFD. La méthodologie de sélection appliquée ainsi que les critères de sélection ont été approuvés par le Comité de rémunération de GSAM.

Les principes de gestion de la performance appliqués au Personnel identifié garantissent que l'accent est mis sur la performance financière et extra-financière ainsi que sur le comportement en termes de leadership. De plus, la stratégie de l'entreprise (objectifs à court et à long terme), les intérêts des clients, ainsi que les valeurs de l'entreprise sont renforcés. Les principes créent également un alignement avec le profil de risque du FIA et de l'OPCVM. Le Personnel identifié exerçant des fonctions de contrôle a au maximum 15 % d'objectifs de performance financiers

(par exemple, responsabilité du budget du service) et au minimum 85 % d'objectifs de performance non financiers. Les fonctions de contrôle n'auront que des objectifs de performance financiers qui ne sont pas liés à la performance de l'unité opérationnelle qu'elles contrôlent. Le Personnel identifié n'exerçant pas de fonctions de contrôle a au maximum 50 % d'objectifs de performance financiers et au minimum 50 % d'objectifs de performance non financiers.

GSAM favorise une gestion des risques robuste et efficace. Cela comprend la gestion des risques en matière de durabilité (tels que les questions liées à l'environnement, à la société, à la gouvernance et au personnel). Cette approche favorise une prise de risque équilibrée et la création de valeur à long terme. Cela sera soutenu, entre autres, par les processus liés à la détermination des objectifs de performance pouvant être liés à la rémunération variable. Les objectifs de performance qui ont été ou peuvent être convenus diffèrent selon les services et les postes. Il n'existe pas de critère spécifique lié aux objectifs de durabilité et sur la base duquel la rémunération (variable) est versée s'appliquant à l'ensemble des collaborateurs GSAM. Cependant, au cours du processus de définition des objectifs de performance, nous fournissons des directives présentant différents exemples d'objectifs qualitatifs liés à la durabilité qui peuvent être utilisés. Des objectifs spécifiques peuvent s'appliquer aux professionnels de l'investissement dans le but de contribuer à l'investissement responsable. Les objectifs de performance sont soumis à des normes minimales formulées au sein de la société, telles que des limitations sur les objectifs financiers.

Les périodes de report s'appliquant à la rémunération variable du Personnel identifié, il est garanti que la rémunération variable est « à risque » pendant toute la période de report. La rémunération variable est liée au risque et à la performance extra-financière et prend en compte la performance de l'entreprise au niveau du groupe, la performance des unités opérationnelles et la performance individuelle. Toute prise de risque non désirée ou tout manquement à la conformité qui n'était pas apparent au moment de l'attribution de la rémunération variable sera pris en compte à chaque acquisition (différée) de la rémunération variable.

La rémunération variable du Personnel identifié est fondée sur la performance et ajustée en fonction des risques. Elle est versée pour partie à l'avance et pour partie de manière différée. La rémunération variable différée est soumise à l'appréciation de la prise de risque non désirée, ainsi qu'à l'appréciation des comportements non conformes au regard des performances passées. Si cela est jugé nécessaire par le Comité de contrôle de la rémunération de GSAM, la rémunération (différée) sera ajustée à la baisse via un malus ou une retenue.

Au moins 40 % de la rémunération variable attribuée au Personnel identifié est différée et, pour le Personnel identifié assumant une fonction de contrôle, un régime plus strict s'applique puisqu'au minimum 50 % sont différés.

Pour tous les membres du Personnel identifié sélectionnés, la rémunération variable comprend les éléments suivants : attribution de parts dans Phantom, attribution de parts de fonds gérés par GS, GS RSU et rémunération initiale en numéraire.

## Rémunération en 2022

En 2022, GSAM a attribué un montant total de 100,23 millions d'euros à l'ensemble de ses employés. Ce montant se compose de la rémunération fixe pour 78,33 millions d'euros et de la rémunération variable pour 21,90 millions d'euros. Au 31 décembre 2022, GSAM comptait 712 employés, dont 6 étaient membres du Conseil d'administration. La majorité des employés consacrent leur temps à des activités directement ou indirectement liées à la gestion des fonds. Il n'y a pas de rémunération sous la forme de report d'intérêts.

Sur les montants susmentionnés, la rémunération totale des membres du Conseil d'administration s'élève à 4,37 millions d'euros, dont des rémunérations fixes à hauteur de 2,48 millions d'euros et des rémunérations variables à hauteur de 1,88 million d'euros.

Le tableau ci-dessous présente un résumé de la rémunération versée aux employés de GSAM.

En 2022, la Société de gestion a versé une rémunération supérieure à 1 million d'euros à deux employés.

## Informations quantitatives

Le tableau ci-dessous fournit des informations agrégées sur la rémunération de tous les membres du personnel en activité employés au 31 décembre 2022 et exerçant des activités pour Goldman Sachs Asset Management International Holdings B.V. aux Pays-Bas au cours de l'année 2022, et inclut tout le Personnel identifié sélectionné au titre de la directive AIFM et/ou OPCVM.

Une part importante des montants énumérés ci-dessous peut être attribuée à Goldman Sachs Asset Management B.V. (Société de gestion), étant donné que Goldman Sachs Asset Management B.V. est la principale entité opérationnelle détenue par Goldman Sachs Asset Management International Holdings B.V.

S'agissant de la gestion des fonds, une commission de gestion est facturée le cas échéant et conformément au prospectus. Elle est convertie en un pourcentage sur une base journalière (pour les fonds hypothécaires résidentiels néerlandais, cette conversion est effectuée sur une base mensuelle), lequel est calculé sur la base des capitaux propres totaux de la classe d'actions ou de participations à la fin de chaque journée. En outre, les coûts d'exploitation sont facturés aux FIA/OPCVM, conformément au prospectus. Ces coûts ne sont pas directement imputables et sont facturés à la classe d'actions ou de participations au moyen d'une clé d'allocation.

Les coûts relatifs aux classes d'actions ou aux classes de participations assorties d'une commission globale ou de frais divers fixes (appelés « Vaste Overige Kostenvergoeding » ou « VOK ») sont inclus dans la commission globale ou dans les VOK. Pour savoir si une commission globale ou des VOK s'appliquent à une classe d'actions ou de participations donnée, reportez-vous au paragraphe « Structure » du rapport de gestion du rapport annuel.

Les informations relatives à la rémunération fixe et à la rémunération variable ne sont pas gérées au niveau du fonds, c'est pourquoi les coûts indiqués dans le tableau ci-dessous sont déclarés sous la forme d'un total agrégé au niveau de la Société de gestion.

## Rémunération fixe et variable cumulée pour l'année de performance 2022

Montants bruts en millions d'euros	Rémunération fixe et variable octroyée en lien avec l'année de performance 2022		
	Personnel identifié ayant statut de Dirigeants	Autre Personnel identifié	Ensemble du personnel, hors Personnel identifié
Nombre d'employés	6	23	683
Rémunération fixe (1)	2 482	5 832	70 012
Rémunération variable (2)	1 885	3 512	16 506
Rémunération fixe et variable cumulée	4 367	9 344	86 518

Note 1) Rémunération fixe au dernier jour de l'année 2022 pour les heures de travail contractuelles. La Rémunération fixe inclut les indemnités collectives fixes, qui comprennent des éléments tels que les congés payés et les allocations de retraite, à l'exclusion des avantages sociaux.

Note 2) La rémunération variable inclut toutes les attributions conditionnelles et inconditionnelles en lien avec l'année de performance 2022 telles qu'approuvées par les comités concernés et autorisées au 28 octobre 2022. Cela comprend tous les paiements à effectuer dans le cadre du versement de la paie d'ici janvier 2023 et les parts dans Phantom (Fonds de Fonds assorti d'une période de détention d'un an) telles qu'attribuées au Personnel identifié, ainsi que la totalité des GS RSU différées conditionnelles et des attributions de parts dans Phantom. Une référence à tous les Fonds alloués n'est pas disponible.

### Rémunération fixe et variable cumulée pour l'année de performance 2021

Montants bruts en millions d'euros	Rémunération fixe et variable octroyée en lien avec l'année de performance 2021		
	Personnel identifié ayant statut de Dirigeants	Autre Personnel identifié	Ensemble du personnel, hors Personnel identifié
Nombre d'employés	6	27	674
Rémunération fixe (1)	2 865	6 416	67 123
Rémunération variable (2)	1 750	4 334	19 298
Rémunération fixe et variable cumulée	4 615	10 750	86 421

Note 1) Rémunération fixe au dernier jour de l'année 2021 pour les heures de travail contractuelles. La Rémunération fixe inclut les indemnités collectives fixes, qui comprennent des éléments tels que les congés payés et les allocations de retraite, à l'exclusion des avantages sociaux.

Note 2) La rémunération variable inclut toutes les attributions conditionnelles et inconditionnelles en lien avec l'année de performance 2021 telles qu'approuvées par les comités concernés et autorisées au 18 février 2022. Cela comprend tous les paiements à effectuer dans le cadre du versement de la paie d'ici mars/avril 2022, les avances et les Droits à investissements NN IP (fonds de fonds assortis d'une période de détention d'un an) tels qu'attribués au Personnel identifié, ainsi que les actions différées conditionnelles du Groupe NN et les Droits à investissements NN IP. Une référence à tous les Fonds alloués n'est pas disponible.

### Informations relatives à la rémunération des tiers

Goldman Sachs Asset Management (GSAM) a (partiellement) externalisé ses activités de gestion de portefeuille à des tiers. Pour chacune de ces parties, un Contrat de gestion de portefeuille (CGP) a été conclu. Le CGP garantit des services efficaces et conformes aux accords convenus avec lesdites tierces parties. Les services offerts par ces tierces parties sur la base du CGP sont évalués annuellement par GSAM.

La transparence que GSAM maintient en ce qui concerne la politique de rémunération appliquée comprend également la transparence concernant la politique de rémunération des tiers qui exercent des activités de gestion de portefeuille pour GSAM. Ce faisant, GSAM est aligné sur les orientations du régulateur européen (AEMF).

GSAM demande annuellement des informations à des tiers afin de pouvoir évaluer les services et des informations sur la politique de rémunération appliquée par le tiers sont incluses dans cette demande. Pour plus d'informations sur les politiques de rémunération de ces tiers, veuillez consulter : <https://www.gsam.com/responsible-investing/en-INT/professional/about/policies-and-governance> – Politique de rémunération – Délégés aux informations de rémunération.

## Méthode de calcul de l'exposition globale conformément aux dispositions de la Circulaire 11/512 de la CSSF.

L'approche par les engagements est employée pour contrôler et mesurer l'exposition globale de tous les compartiments.

### Taux de rotation du portefeuille

Le Taux de rotation du portefeuille est un indicateur de la pertinence des coûts additionnels encourus par un fonds lors de l'achat et la vente d'investissements conformément à sa politique d'investissement.

Le Taux de rotation du portefeuille est calculé conformément à la méthode décrite ci-dessous :

$$\text{Rotation} = \frac{(\text{Total 1} - \text{Total 2})}{M} \times 100$$

Total 1 = total des opérations sur titres durant la période = X + Y

X = achats

Y = ventes

Total 2 = total des transactions en capital durant la période = S + R

S = souscriptions

R = rachats

M = actifs nets moyens

Le Taux de rotation du portefeuille est exprimé sous la forme d'un pourcentage. Le calcul du Taux de rotation du Portefeuille exclut les transactions effectuées dans Goldman Sachs Funds VI, qui sont liées à la gestion des facilités de trésorerie.

Au 30 septembre 2023, le Taux de rotation du portefeuille est le suivant :

Compartiments	Taux de rotation du portefeuille (%)
Goldman Sachs Patrimonial Aggressive	33,80 %
Goldman Sachs Patrimonial Balanced	30,87 %
Goldman Sachs Patrimonial Defensive	32,15 %
Goldman Sachs Patrimonial Balanced Europe Sustainable	72,75 %

### Frais courants

Les frais courants sont calculés pour les douze derniers mois. Les frais courants sont annualisés pour les périodes de moins d'un an.

Au 30 septembre 2023, les frais courants sont les suivants :

Compartiments	Classes d'actions	Frais courants (%)
Goldman Sachs Patrimonial Aggressive	Capitalisation I (EUR)	0,87
Goldman Sachs Patrimonial Aggressive	Capitalisation P (EUR)	1,49
Goldman Sachs Patrimonial Aggressive	Capitalisation R (EUR)	0,89
Goldman Sachs Patrimonial Aggressive	Capitalisation X (EUR)	2,29
Goldman Sachs Patrimonial Aggressive	Capitalisation X couverte (i) (CZK)	2,31
Goldman Sachs Patrimonial Aggressive	Capitalisation Z (EUR)	0,25
Goldman Sachs Patrimonial Aggressive	Distribution P (EUR)	1,49
Goldman Sachs Patrimonial Aggressive	Distribution R (EUR)	0,89
Goldman Sachs Patrimonial Aggressive	Distribution X (EUR)	2,29
Goldman Sachs Patrimonial Balanced	Capitalisation I (EUR)	0,86
Goldman Sachs Patrimonial Balanced	Capitalisation P (EUR)	1,47
Goldman Sachs Patrimonial Balanced	Capitalisation R (EUR)	0,87

Compartiments	Classes d'actions	Frais courants (%)
Goldman Sachs Patrimonial Balanced	Capitalisation X (EUR)	2,27
Goldman Sachs Patrimonial Balanced	Capitalisation Z (EUR)	0,35
Goldman Sachs Patrimonial Balanced	Distribution P (EUR)	1,47
Goldman Sachs Patrimonial Balanced	Distribution R (EUR)	0,87
Goldman Sachs Patrimonial Balanced	Distribution X (EUR)	2,27
Goldman Sachs Patrimonial Defensive	Capitalisation I (EUR)	0,85
Goldman Sachs Patrimonial Defensive	Capitalisation P (EUR)	1,46
Goldman Sachs Patrimonial Defensive	Capitalisation P couverte (i) (CZK)	1,48
Goldman Sachs Patrimonial Defensive	Capitalisation R (EUR)	0,86
Goldman Sachs Patrimonial Defensive	Capitalisation X (EUR)	2,26
Goldman Sachs Patrimonial Defensive	Capitalisation Z (EUR)	0,32
Goldman Sachs Patrimonial Defensive	Distribution P (EUR)	1,46
Goldman Sachs Patrimonial Defensive	Distribution R (EUR)	0,86
Goldman Sachs Patrimonial Defensive	Distribution X (EUR)	2,26
Goldman Sachs Patrimonial Balanced Europe Sustainable	Capitalisation I (EUR)	0,81
Goldman Sachs Patrimonial Balanced Europe Sustainable	Capitalisation N (EUR)	0,75
Goldman Sachs Patrimonial Balanced Europe Sustainable	Capitalisation P (EUR)	1,44
Goldman Sachs Patrimonial Balanced Europe Sustainable	Capitalisation P couverte (ii) (EUR)	1,47
Goldman Sachs Patrimonial Balanced Europe Sustainable	Capitalisation R couverte (ii) (EUR)	0,85
Goldman Sachs Patrimonial Balanced Europe Sustainable	Capitalisation X couverte (i) (CZK)	2,27
Goldman Sachs Patrimonial Balanced Europe Sustainable	Capitalisation X couverte (ii) (EUR)	2,27
Goldman Sachs Patrimonial Balanced Europe Sustainable	Distribution P (EUR)	1,45
Goldman Sachs Patrimonial Balanced Europe Sustainable	Distribution P couverte (ii) (EUR)	1,47
Goldman Sachs Patrimonial Balanced Europe Sustainable	Distribution R couverte (ii) (EUR)	0,87

## Informations aux actionnaires

En vertu de la loi-programme belge du 22 décembre 2003 entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004, une taxe de 0,06 % par an a été appliquée à l'ensemble des fonds provenant de Belgique placés dans la Société au 31 décembre de l'année précédente. Ce taux a été porté à 0,07 % par an à partir de 2005, puis à 0,08 % par an à partir de 2007, à 0,0965 % à partir de 2013 et a été ramené à 0,0925 % depuis 2014.

La Société a déposé une plainte à l'encontre de l'État belge auprès de la Commission européenne en vue de faire reconnaître le caractère contraire de cette taxe au droit communautaire. Cette plainte a été rejetée par la Commission européenne. Faisant suite à une autre plainte introduite par la Société devant les tribunaux belges, le Tribunal de Première Instance de Bruxelles a rendu un jugement positif condamnant l'État belge à rembourser les montants indûment payés. L'État belge a cependant fait appel de cette décision. Le 29 novembre 2018, la Cour d'appel de Bruxelles a rendu sa décision. La décision de la Cour a confirmé l'arrêt du Tribunal de première instance de Bruxelles qui avait condamné l'État belge à rembourser l'impôt annuel belge prélevé sur le fonds luxembourgeois. L'État belge a interjeté appel devant la Cour de cassation belge. Le 13 avril 2022, la décision de la Cour de cassation belge a été rendue publique : la Cour de cassation a annulé le jugement positif de la Cour d'appel de Bruxelles, refusant ainsi le remboursement aux requérants. La Cour d'appel de Liège doit désormais rendre une décision définitive qui est actuellement en instance. En notre qualité de GFIA du Fonds, nous avons fourni des arguments supplémentaires à la Cour d'appel.